

# CAHIERS MARXISTES

Revue trimestrielle

N° 11

3<sup>e</sup> année / Septembre-octobre-novembre 1971

Éditée sous le patronage  
de la Fondation Joseph Jacquemotte

---

**Sommaire**

---

Jacques Moins et Louis Van Geyt Fédérations de communes et grandes agglomérations : une réforme née dans la confusion	p. 1
Rosine Lewin Les catholiques belges devant l'action politique	p. 11
Une Table ronde sur l'enseignement rénové	p. 21
Pierre Joye La crise du dollar est celle du capitalisme	p. 45
Jean Du Bosch Problèmes du Tiers-Monde	p. 59
Virgil Trofin Le rôle et la place des syndicats dans la vie politique, économique et socio-culturelle de la Roumanie	p. 75
Pierre Ergo Abdel Khalek Mahjoub	p. 85
Bernard Dandois Mouvement ouvrier belge Histoire et document	p. 87

---

**Comité de rédaction**

---

Jean Blume  
Francis Chenot  
Edmond Dubrunfaut  
Augustin Duchâteau  
Maurice Haber  
Pierre Joye  
René Lonnoy  
Jacques Moins  
Claude Renard  
Roger Somville  
Jean Terfve  
**Rédacteur en chef :**  
Augustin Duchâteau

---

## **Fédérations de communes et grandes agglomérations : une réforme née dans la confusion**

On en parlait depuis longtemps. Mais une fois encore, la matière complexe par elle-même a été traitée au Parlement dans la hâte d'une fin de session, après une révision de la Constitution confuse, souvent équivoque, au milieu d'un ensemble de projets communautaires et linguistiques que l'on appelle curieusement des « paquets ».

C'est une détestable tradition qui s'installe en Belgique. Les questions importantes de la vie de l'Etat, des lois capitales font l'objet de rencontres des états-majors des partis traditionnels qui, de compromis en préalables, de garanties en marchandages, aboutissent, dans un climat de crise et de tension, au Parlement. Celui-ci vote alors, au pas de charge, des textes dont la gestation lente et laborieuse s'est faite en dehors du contrôle de l'opinion publique et sans que les grandes options ne fassent l'objet de débats et de choix politiques clairs. La démocratie ne s'en trouve certes pas renforcée et la Belgique « nouvelle » promise par les partis de la majorité naît dans le brouillard et la lassitude.

Il en fut ainsi de la révision constitutionnelle ; il en a été de même pour la loi introduisant dans notre droit public les fédérations de communes et les grandes agglomérations.

Qui peut se féliciter du résultat ? Si notre loi fondamentale de 1831 avait vieilli, ses dispositions avaient le mérite d'être claires, d'exprimer nettement les idées libérales de la bourgeoisie industrielle ascendante. Les modifications présentes ont compliqué la matière au point de susciter la confusion et de multiplier les articles bis, ter, quater qui sèment perplexité et divergences d'interprétation. Si c'est cela remodeler la Belgique, on peut parier que

son nouveau visage sera asymétrique et tourmenté. Mais ceux qui ne souhaitent rien changer de fondamental y trouvent sans doute leur compte, au mépris des engagements et des déclarations.

Notre propos n'est pas ici de nous livrer à une analyse technique de la loi organisant les fédérations de communes et les grandes agglomérations, mais de faire connaître le point de vue des communistes sur la question importante des pouvoirs locaux, à la lumière de la réforme que le législateur vient d'introduire dans notre droit public.

## **UNE REFORME LONGTEMPS ATTENDUE**

Si la révision de la constitution devait modifier les structures traditionnelles de notre pays, il n'est peut-être pas inutile de les rappeler ici.

L'Etat unitaire belge se composait, depuis 1830, de trois « étages » institutionnels. Au sommet, l'Etat, en dessous, les provinces, à la base, les communes. Ces dernières devaient constituer les cellules fondamentales de la vie démocratique, encore que les pouvoirs de tutelle (provinces et Etat) prenaient quelques précautions pour en limiter l'autonomie. La bourgeoisie libérale était fière de la fameuse autonomie communale de près de 3.000 pouvoirs locaux, allant des 20 habitants de Zoetenaai en Flandre occidentale aux 200.000 Anversois et davantage. Le mouvement ouvrier a souvent, dans la suite, pris appui sur l'autonomie communale pour conquérir certaines positions dans les communes industrielles. Si en théorie les structures communales sont restées inchangées, au fil des ans l'autonomie communale s'est restreinte comme un peu de chagrin. Sous la pression des charges financières, les communes ont vu leur poids réel diminuer dans la vie sociale du pays et l'Etat unitaire a lentement mais sûrement grignoté leur pouvoir. Des intercommunales hybrides, mêlant sans possibilité sérieuse de contrôle intérêts publics et privés ont vu le jour entre les deux guerres. Les lois linguistiques ont encore modifié le tableau. Les lois de 1932 et de 1963 ont en effet consacré, sans que cela soit inscrit dans la Constitution, l'existence en Belgique de plusieurs régions linguistiques (unilingue néerlandaise, unilingue française, bilingue de Bruxelles et de langue allemande). Cela devait avoir une incidence au plan administratif.

Le poids des réalités devenant toujours plus lourd, les tâches des communes allant en se multipliant sans qu'elles puissent répondre aux exigences du développement économique et social, le fait communautaire s'imposant toujours davantage, la déclaration gouvernementale de 1968 a prévu, enfin, la restructuration de l'Etat unitaire. Le groupe dit « des 28 » qui rassemblait des parlementaires de tous les partis avait pour sa part avancé des propositions de changements institutionnels, reprises partiellement par la déclaration gouvernementale du 18 février 1970.

## CHANGEMENTS PREVUS PAR LA REVISION DE LA CONSTITUTION

Aux termes des dispositions de la Constitution, la restructuration de l'Etat belge devait se faire sur les bases suivantes, fruit de laborieux compromis entre les partis traditionnels, sous la pression des mouvements communautaires et régionaux. Particulièrement de la poussée de la droite flamande en faveur de l'« autonomie culturelle » et de la gauche fédéraliste wallonne en faveur d'une véritable décentralisation régionale.

1) Reconnaissance de l'existence des deux communautés qui devaient disposer d'une autonomie culturelle et d'organes créés afin de la garantir. Les conseils culturels, démembrement du Parlement sur la base linguistique disposent de pouvoirs étendus dans le domaine de la politique culturelle, de l'enseignement (art. 59 bis de la Constitution nouvelle). Cette revendication avancée surtout par la communauté flamande et plus particulièrement par le C.V.P. donnait à l'Etat un caractère dualiste.

2) Reconnaissance de l'existence de trois régions (flamande, wallonne, bruxelloise) qui doivent être dotées de pouvoirs sans faire disparaître les provinces (art. 107 quater de la Constitution nouvelle). Ces pouvoirs économiques et sociaux étaient réclamés par l'opinion démocratique et spécialement par la gauche wallonne.

3) Création des grandes agglomérations et fédérations de communes pour répondre aux nécessités sociologiques et économiques contemporaines sans pour autant faire disparaître les communes dont on devait cependant favoriser les fusions.

Ce simple rappel illustre la complexité de la réforme, aboutissement de compromis et d'équilibres entre des aspirations diverses et parfois contradictoires. Des options et des choix fédéralistes auraient amené des changements plus profonds. On ne peut d'ailleurs s'empêcher de penser que les changements annoncés visaient davantage à maintenir l'essentiel des structures en place, que la bourgeoisie connaît bien et utilise à son profit, plutôt qu'à favoriser une évolution irréversible vers un fédéralisme démocratique donnant des pouvoirs aux régions. Dès la révision de la Constitution, la poussée fédéraliste est canalisée, le tripartisme animé par le P.L.P. freine et retarde les modifications fondamentales. La suite des événements nous paraît en apporter la démonstration.

Si l'Etat n'est pas étroitement unitariste, on a pu dire qu'il se dégage une certaine dualité plutôt qu'une parité entre les communautés. Le gouvernement, à l'exception du premier ministre, doit avoir une composition paritaire. En plus des matières culturelles de la compétence des deux conseils culturels, on a institué au niveau du parlement des systèmes compliqués de vote, permettant à une communauté de tirer la sonnette d'alarme (blocage d'un projet de loi et renvoi au gouvernement).

De plus, la notion de **régions** est introduite dans la Constitution. Incontestablement, sur le terrain des textes, il s'agit d'un résultat

que les forces démocratiques ont obtenu ; mais il demande à être concrétisé car la Constitution se borne à prévoir la création de trois conseils régionaux pour les régions flamande, wallonne et bruxelloise non autrement définies quant à leur étendue et leurs pouvoirs.

En principe, la réalisation de l'autonomie culturelle et de l'autonomie des régions devaient aller de pair, l'autonomie des régions comportant d'importantes conséquences politiques et économiques. Dans les faits, le parallélisme a été abandonné et si le gouvernement a réalisé l'autonomie culturelle, rien encore n'a été mis en place en ce qui concerne les régions. L'abandon de ce parallélisme, sous la poussée du P.L.P., ouvre la voie à l'étranglement, sinon à l'enterrement de la réforme régionale. Le gouvernement cherche l'appui de la droite P.L.P. unitariste.

## **LES CHANGEMENTS DES INSTITUTIONS LOCALES**

Au plan des institutions communales, la nouvelle Constitution prévoyait le vote d'une loi comportant la création de cinq grandes agglomérations et le regroupement éventuel des autres communes du pays en fédérations dotées dans un cas comme dans l'autre de conseils élus directement.

Il fallait mettre en œuvre ce principe pour donner aux pouvoirs locaux des moyens mieux adaptés et plus efficaces. Tout le monde s'accorde en effet à déplorer l'anarchie de la situation actuelle et à souligner la nécessité de gérer les communes dans une optique moins étriquée, de pratiquer, dans les grandes villes, une politique d'ensemble. Deux solutions s'offrent pour atteindre ces buts : créer un pouvoir supra-communal ou fusionner les communes en des ensembles plus vastes. Le législateur a fait appel aux deux formes.

Une loi prévoit et favorise la fusion des communes sans créer de nouveau pouvoir. Cette technique plus simple permet la constitution d'un nouvel ensemble régi par les mêmes règles que les anciennes communes fusionnées. Toutefois, malgré les efforts déployés en cette direction, la fusion des communes progresse très lentement dans notre pays où le particularisme local reste très vif. Aussi le nombre de communes reste très important. La moyenne du nombre d'habitants par commune est par exemple bien inférieure à la moyenne des Pays-Bas. La France seule connaît encore un fractionnement plus accentué. Le pouvoir central ne s'en est jamais mal trouvé.

Une autre loi, qui a entraîné le plus de désunions, vise à créer des fédérations de communes et des conseils d'agglomération. Il s'agit de laisser subsister ce qui existe mais de créer un nouvel échelon qui coordonne des ensembles plus vastes. En fait, le législateur s'est heurté aux difficultés suscitées par le problème de Bruxelles et à l'opposition de municipalistes étroits. Une fois encore, le

problème de la capitale a dominé toute la question et, en quelque sorte, a polarisé l'intérêt et orienté les solutions. Ce conditionnement a nui à la réforme même si sur certains points il a eu un effet positif. Il n'est pas interdit de penser en effet que lors de la révision constitutionnelle, la situation à Bruxelles a conduit à la décision — positive — d'élire les nouveaux organes au suffrage direct. Nombre d'édiles communaux, et non des moindres, souhaitaient une élection à deux degrés. Ainsi, les bourgmestres des grandes communes auraient vu confirmer leurs prérogatives. Mais la communauté flamande dans son ensemble, soucieuse de s'assurer la représentation la plus large dans le conseil de l'agglomération bruxelloise, a écarté l'élection à deux degrés, qui risquait d'évincer ses représentants. C'est donc en pensant à Bruxelles et non aux autres agglomérations que cette question a été tranchée.

### BREF RETROACTE

Tout d'abord, et sous l'impulsion de feu le ministre Terwagne, le gouvernement présente un projet de loi assez ambitieux connu sous le nom de projet 868. Celui-ci s'est rapidement ensablé en commission devant l'opposition larvée ou déclarée de notables communaux. Le gouvernement a alors changé son fusil d'épaule, pour reprendre une expression chère au premier ministre et fait adopter le projet dit 973, d'une portée beaucoup plus limitée.

Le premier projet, sans être excellent, pouvait entraîner d'importantes répercussions sur l'avenir de la vie communale et la structure des pouvoirs locaux. Il avait l'ambition de répartir toutes les communes du pays en agglomérations ou fédérations de communes, au risque de bousculer bien des habitudes et d'obliger à une refonte complète des structures locales. Il était plus timide au pan des pouvoirs conférés car les transferts envisagés se situaient au niveau des communes vers les agglomérations ou fédérations mais jamais au niveau de la province ou de l'Etat vers les nouvelles institutions. Il n'empêche que les transferts d'une série d'attributions des communes, en fait des collèges, qui exercent l'essentiel des pouvoirs dans une commune, vers une structure nouvelle plus vaste sont positifs dans la mesure où, réellement, les communes ne sont plus en mesure d'exercer les dites compétences. Il s'agit en fait de pouvoirs que, depuis longtemps, villes et communes ne peuvent plus assumer seules et que l'Etat a repris, dans la réalité, directement avec toutes les conséquences centralisatrices et autoritaires que cela comporte, ou encore que toutes espèces d'intercommunales exercent sans contrôle démocratique. Il faut savoir en effet que les intercommunales sont gérées en dehors d'un véritable contrôle démocratique, les représentants des communes qui y siègent ne rendent pas compte de leur gestion à leurs mandants. Bel exemple de démocratie déléguée.

Lorsque les intercommunales sont mixtes, elles associent aux représentants des communes (désignés par le collège ou le conseil)

ceux de puissantes sociétés dans la gestion de secteurs d'utilité publique souvent importants.

Dans le domaine de la distribution du gaz et de l'électricité, ce sont les intercommunales mixtes qui sont la règle — les régies d'intercommunales pures devenant l'exception — ce qui apporte l'illustration au niveau du pouvoir local, de l'interpénétration étroite des secteurs public et privé, celui-ci dominant largement.

Concrètement, les pouvoirs, transférés concernent notamment la politique d'aménagement et les transports publics.

Le projet permettait donc de démocratiser nos institutions au plan communal, en attribuant des pouvoirs de contrôle et de gestion à des entités plus vastes, gérées plus démocratiquement. C'est précisément sur le principe de cette gestion démocratique que les oppositions se sont développées. Un conseil élu au second degré n'est en fait pas très différent d'une conférence des bourgmestres comme il en existe déjà. Il ne modifierait pas grand'chose et ce qui changerait alors, ce serait l'étiquette.

On sait qu'en Belgique, bon nombre de parlementaires sont en même temps bourgmestres ou échevins. C'est de ce côté surtout que l'opposition s'est développée. Les positions éclairées, courageuses du bourgmestre communiste de Cuesmes sont en fait restées l'exception. Le poids de la tradition, des situations bien assises s'est fait sentir et le gouvernement, pressé par un calendrier qui lui était imposé pour des raisons politiques, a déposé un projet beaucoup plus limité.

En réalité, c'est seulement l'aspect bruxellois du problème qui s'est trouvé réglé, si l'on peut dire, l'ensemble de la réforme étant reporté à un avenir assez lointain. Quant à la solution pour la capitale elle est passée contre le vote ou l'abstention de la grande majorité des parlementaires bruxellois !

## **LA NOUVELLE LOI EST EN REcul PAR RAPPORT AU PROJET 868**

Remarquons tout d'abord qu'il s'agit maintenant d'une loi-cadre qui ne comporte plus la création à court terme des agglomérations et fédérations si ce n'est à Bruxelles et dans sa périphérie où cinq fédérations entourent la capitale. Ainsi, selon le ministre de l'Intérieur, on pourra consulter sans hâte les conseils communaux sur les limites des futurs ensembles. Sauf à Bruxelles, où la consultation était la plus nécessaire.

## **DES COMPETENCES REDUITES**

La loi votée transfère moins de compétences des communes vers les nouveaux ensembles. D'importantes compétences ont été réduites en matière d'urbanisme, de politique foncière, de parkings.

Les parlementaires communistes en ont fait la démonstration en déposant des amendements tendant à rétablir les compétences prévues dans le projet 868 et non reprises dans le projet 973. Ces amendements furent tous repoussés. De même, en matière de reprise des compétences actuelles conférées aux intercommunales, il y a peu de possibilité et rien en ce qui concerne l'équipement hospitalier.

La loi comporte, comme le projet initial, une autre caractéristique négative : il n'y a pas de transfert vers les nouvelles institutions des attributions dont l'Etat centralisateur s'est emparé au cours de l'évolution de la vie communale. Le projet 868 était muet à cet égard. La loi actuelle se borne à prévoir que le gouvernement **peut** déléguer certaines prérogatives aux nouveaux organes sans indiquer lesquelles. Si l'on veut bien se rappeler que l'Etat n'a pas, par nature, tendance à favoriser la décentralisation, on aperçoit le caractère purement déclaratif de cette faculté théorique. D'ailleurs à ce propos, le groupe communiste de la Chambre s'est vainement efforcé d'obtenir des modifications en proposant d'étendre, dès à présent, les compétences des agglomérations et fédérations de communes en les précisant.

### **UNE CONSULTATION LIMITEE**

A l'exception de Bruxelles, les conseils communaux seront donc consultés sur les limites des futures agglomérations et fédérations qui les entourent. Les communistes proposèrent, au cours de la discussion, que la consultation s'étende aux forces économiques et sociales et, particulièrement, aux syndicats. Semblable consultation aurait sans doute permis de dégager des ensembles locaux plus vastes et d'éviter la naissance, à un nouvel échelon, d'une institution étriquée, étouffant dès sa naissance sous le poids des tâches et des charges. On n'évitera pas ce danger, la résistance de nombre de mandataires communaux va en effet aboutir à la création de mini-agglomérations. Charleroi risque d'en être un exemple, où, à côté de l'agglomération de Charleroi, on parle d'une fédération de Courcelles.

### **DIMENSION DES NOUVEAUX POUVOIRS LOCAUX**

C'est seulement un ensemble assez vaste, en quelque sorte une sous-région, qui peut pratiquer une politique valable d'expansion économique, d'aménagement du territoire, de transports régionaux, etc. Les organisations économiques et sociales, sont sans doute mieux conscientes de cette nécessité que certains conseils communaux. Le risque est donc grand d'aboutir, par la voie de la consultation limitée aux conseils, à la naissance de nouvelles institutions impuissantes. La réforme aura ainsi discrédité, une fois encore, les organes démocratiques et il se trouvera certainement

des hommes politiques « modernes et efficaces » qui feront l'apologie du secteur privé, de son dynamisme et de sa vitalité face à un secteur public inefficace. Dans l'état actuel des choses, les thèses minimalistes ont prévalu, tant pour l'étendue des nouveaux organes que pour leurs compétences et les moyens financiers.

## **PEU DE MOYENS FINANCIERS**

Encore un aspect négatif de la réforme. Nous avons rappelé que le rôle des communes dans nos institutions s'est affaibli lorsqu'elles n'ont plus disposé de moyens suffisants pour réaliser les tâches leur confiées par la loi. Elles se sont endettées vis-à-vis de l'Etat au point d'en dépendre de plus en plus. Par l'intermédiaire du Fonds des communes, le pouvoir central domine aisément l'autorité locale. Il pourra en être de même pour les agglomérations et fédérations si celles-ci n'expriment pas, dès leur naissance la volonté d'obtenir davantage de moyens. Non point tant en augmentant le pouvoir de taxation qu'en exigeant une nouvelle répartition des recettes entre les différents organes du pouvoir.

## **TUTELLE DU POUVOIR CENTRAL**

Les nouvelles institutions restent placées sous la tutelle de l'exécutif (Etat et province) sans qu'il soit fait aucune référence au futur pouvoir régional que le législateur doit organiser. Cet « oubli » n'est pas fortuit. Le gouvernement, dans sa déclaration initiale, exprimait la volonté d'assurer une large décentralisation vers les trois régions et vers les nouvelles entités : agglomérations et fédérations. En réalité, la réforme actuelle ne transfère pas de pouvoirs vers celles-ci à partir de l'exécutif et l'échelon régional est oublié au profit des très traditionnelles structures provinciales. On peut craindre dans ces conditions, que le nouvel échelon qui vient d'être créé ajoutera à la complexité des itinéraires administratifs.

Nous aurons les inconvénients d'une nouvelle structure qui engendre de nouveaux services sans en offrir les avantages.

## **LA SOLUTION POUR BRUXELLES**

Apparemment le Parlement a voté un projet de loi général. En fait, il a légiféré pour Bruxelles, sans l'accord de ses représentants. Il nous faut donc dire quelques mots à ce propos. On pourrait en effet avancer l'idée que le statut de l'agglomération bruxelloise préfigure la troisième région du pays sans que les autres structures en Flandre et en Wallonie ne soient mises en place. Voyons dans les deux aspects abordés le territoire sur lequel les nouvelles compétences vont s'exercer et les institutions dont il sera doté.

## LE TERRITOIRE

La seule région en Belgique où l'on ne consulte ni la population ni même les administrations, c'est Bruxelles où l'opinion publique a très largement formulé cette exigence de la consultation. Cette mesure discriminatoire est injustifiable et elle risque de compromettre l'édifice laborieusement construit. La région de Bruxelles se trouve définitivement limitée, si cette expression a un sens en politique, puisque la Constitution prévoit que les limites des régions linguistiques ne peuvent être modifiées que par une majorité spéciale (double majorité des groupes linguistiques et deux tiers de l'ensemble dans chaque chambre).

## LES INSTITUTIONS

Ici encore, elles sont « exceptionnelles ». Le constituant a créé un système de garanties pour les néerlandophones qui constituent une minorité à Bruxelles. On peut comprendre ce souci. Ainsi, à la différence des autres agglomérations et fédérations, tous les problèmes de l'enseignement et de la culture sont soustraits au conseil élu et au collège et attribués à deux commissions culturelles élues par les deux ailes linguistiques du conseil. Cette disposition, jointe à l'engagement réitéré d'assurer une infrastructure suffisante d'écoles et de crèches de régime néerlandais n'a pas satisfait la droite flamande. Celle-ci a encore exigé et obtenu la quasi-parité au collège de l'agglomération où, constitutionnellement, quelle que soit la proportion des élus et des électeurs de l'une ou l'autre langue, il y aura autant d'échevins francophones que néerlandophones. Seul, le président sera élu par l'ensemble de l'assemblée. En échange, la communauté francophone a obtenu le libre choix du régime linguistique en matière d'enseignement pour les habitants de Bruxelles.

L'assemblée élue se voit donc coiffée d'un conseil exécutif quasi paritaire qui va devoir gérer l'agglomération. Il ne faut pas être prophète pour prévoir que cette construction va faire naître des problèmes, conflits et difficultés sur le plan communautaire. D'autant plus que, pour ajouter à la confusion, le futur collège sera élu à la proportionnelle de chaque aile linguistique. Essayons d'être clair dans cette matière où le gouvernement a changé trois fois de position. Dans sa déclaration d'intention il parlait de proportionnelle mais il a proposé, en déposant le projet de loi, l'élection à la majorité et le rapport au Parlement défendait chaleureusement les mérites démocratiques de cette solution. Pour payer le prix de l'appoint des voix P.L.P., indispensables pour obtenir la majorité spéciale requise pour l'adoption de la loi créant les conseils culturels, il a repris in extremis la formule d'élection à la proportionnelle... Compte tenu des conditions politiques dans lesquelles celle-ci a été adoptée, il paraît évident que les tenants du renforcement de l'Exécutif central (les néo-unitaristes) au sein des partis traditionnels y voient une manière d'affaiblir d'avance les nouvelles

structures « sous-régionales », en faisant de leurs collèges des organes de gestion technique sans options politiques nettes. Mais dans le cas de l'agglomération bruxelloise — la seule que la loi crée effectivement — il y a plus. La proportionnelle qui s'est finalement imposée est fallacieuse. Elle ne sera pas intégrale, mais jouera dans chaque aile. Sans conteste, cette curieuse construction fait naître de nouvelles difficultés politiques. En effet, le collège dit proportionnel ne sera pas à l'image de l'assemblée, la règle de la parité intervenant pour en modifier les effets. Il n'y aura donc ni collège majoritaire, ni collège véritablement proportionnel. Avec moins de 10 % des sièges à l'assemblée, la droite flamande est pratiquement assurée d'avoir les  $\frac{3}{4}$  des échevins néerlandophones. Curieuse règle proportionnelle... Les conflits entre l'assemblée et son exécutif vont se multiplier et l'arbitrage gouvernemental renforcera la poussée centralisatrice.

## CONCLUSION

Essentiellement conditionnée par les tensions communautaires et la recherche d'une solution « tripartite » pour la capitale, la nouvelle loi sur les grandes agglomérations et fédérations de communes est bien une réformatte. La pression conjuguée des défenseurs de l'unitarisme « biculturel » et des municipalistes étroits l'a dominée. Elle n'a rien décentralisé et si elle ébauche une timide refonte de certaines structures locales, elle a renvoyé à plusieurs années la naissance, hypothétique et incertaine, des principaux organes du pouvoir sous-régional. Elle crée, dans l'immédiat, une agglomération bruxelloise où la démocratie est caricaturée et cinq fédérations destinées à la « verrouiller ».

La création d'entités locales viables, véritables cellules sous-régionales d'une Belgique régionalisée et plus démocratique, ne peut être concédée par le pouvoir central. Seule l'action délibérée des forces progressistes, dans les communes et les sous-régions (pensons ici à nouveau à l'expérience montoise) peut permettre d'avancer dans cette voie en prenant appui sur certains principes contenus dans la nouvelle loi. Cela, en attendant de voir le législateur remettre l'ouvrage sur le métier dans de nouvelles conditions politiques, avec la volonté d'assurer une décentralisation réelle et un essor de pouvoirs locaux nécessaire à l'élargissement de la démocratie.

## ***Les catholiques belges devant l'action politique***

### **CHRETIENS ET POLITIQUE**

Deux choses frappent dès l'abord chez un certain type de catholique progressiste. C'est d'une part, l'évidence de sa foi, étrangère à toute convention sociale, allant bien au-delà de tout héritage et comme personnellement réinventée. C'est d'autre part la place qu'il fait au politique.

L'image de ce type de catholique est donc exactement l'image inversée du catholique traditionnel, chez qui la pratique religieuse — conventionnelle, formelle — tient lieu de foi, et qui est allergique à l'action politique.

Ensemble, les deux images illustrent le caractère complexe et « bipolaire » du sentiment religieux, tel que Marx lui-même l'a analysé et dont on n'a retenu qu'un bout de phrase sur « l'opium du peuple ». Le sentiment religieux peut exprimer d'une part intégration à l'ordre établi — et d'autre part le combat contre cet ordre. (1) Bien entendu, ce sont les « intégrés » qui demeurent la très grande majorité de ceux qui pratiquent la religion catholique dans ce pays. Les « chrétiens sociologiques » sont, sur un plan **qualitatif**, restés grosso modo ce qu'ils étaient il y a vingt ans : des gens répertoriés comme des « fidèles », mais qui sont surtout fidèles à des rites, à des institutions, à des habitudes de pensée modelées par la classe au pouvoir.

Sur le plan **quantitatif** cependant, un grignotage permanent s'opère. C'est ce qu'on appelle « l'érosion de la foi ». Il s'agit d'un phénomène déjà ancien, causé fondamentalement par l'industriali-

---

(1) Voir à ce sujet « L'Eglise et le mouvement ouvrier en Belgique » de Pierre Joye et Rosine Lewin — 1967 — pages 361 seq.

sation de la société, mais qu'ont accentué les secousses du concile et de l'après-concile. Car si ces secousses ont éloigné beaucoup de jeunes de l'Eglise, pour le chrétien moyen, elles se traduisent par un grand désarroi : « rien n'est plus comme auparavant ». Rien : ni la liturgie, ni le langage, ni le costume du curé, ni les certitudes. Tout a été bousculé, et le trouble est profond.

Certes, tous les « fidèles » n'analysent pas leur trouble, et ils sont sans doute nombreux, ceux qui, malgré une relative insécurité, s'en accommodent — comme ils s'accoutument de la nouvelle manière de dire la messe, de la mixité dans les écoles ou du voyage du général des jésuites en U.R.S.S. Néanmoins, pour beaucoup, le sentiment d'insécurité est devenu intolérable, et la crise est vécue avec une intensité dramatique. C'est sans doute le cas pour de nombreux prêtres, dont les problèmes ne sont pas seulement d'ordre sexuel.

Quand dans un rapport qui se voulait confidentiel, les autorités académiques de l'Université catholique de Louvain dénombrent quelques-unes des difficultés de leur entreprise et écrivent : « Nos jeunes universitaires, surtout dans les premières années, ne sont pas superficiels ; ils souffrent trop de vivre à fleur de peau. Ils souffrent « dans la tête », parce qu'ils sont nourris uniquement de problèmes et de mises en question ; dans tout ce qu'ils ont reçu, il n'y a guère de solutions et de principes. Ils sont peu admiratifs et persuadés que leurs éducateurs n'ont, eux-mêmes, aucune certitude et aucune sincérité », on pourrait estimer ce diagnostic valable pour les jeunes universitaires d'autres établissements d'enseignement supérieur. Il nous paraît cependant avoir une signification particulière dans cette vieille université catholique rompue depuis des siècles à la formation spirituelle des « élites », et dont une des fonctions essentielles est de raffermir les convictions religieuses des cadres qu'elle produit.

La crise pour beaucoup débouche sur l'abandon de la pratique religieuse. Un abandon réel et peut-être définitif. Ou un faux abandon. Car en sociologie religieuse comme en économie politique, les statistiques sont trompeuses. Si dans telle paroisse, la fréquentation de la messe dominicale (un des rares aspects mesurables et mesurés du phénomène religieux) a baissé de X unités, cela ne signifie pas forcément que X tournent le dos à la religion. Il existe en effet d'autres moyens que la paroisse pour s'adonner au culte. Et précisément des « fidèles » qui, après des remises en question essentielles, se sont reforgé des raisons personnelles d'être catholiques, fuient ce qui relève de l'institution ecclésiale et se retrouvent dans des « communautés de base », appelées aussi « Eglise sauvage ».

Il y a assurément du romantisme dans ce retour aux catacombes de l'Eglise primitive. Mais il y a aussi autre chose : un souci de distanciation à l'égard de ce que l'Eglise officielle a de mondain ou de fastueux, à l'égard de ses collusions avec le pouvoir politique, avec le capital, avec l'oppression. Cet aspect de leur option explique

que pour ces catholiques progressistes, la foi retrouvée aille intimement de pair avec l'engagement politique : leur lecture de l'Évangile fait apparaître le personnage de Jésus-Christ comme un militant luttant contre l'injustice sociale.

Cette rencontre entre sentiment religieux et action politique vient, par une tout autre voie, d'être cautionnée par le pape. Dans la « Lettre apostolique » du 14 mai 1971, publiée à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de l'encyclique « Rerum novarum », Paul VI réhabilite solennellement le politique en déclarant : « **le chrétien a le devoir de participer à la recherche d'une société démocratique et à l'organisation et à la vie de la société politique** ».

C'est capital : un conditionnement séculaire a fait de la masse des fidèles des gens respectueux de l'ordre établi, « voulu par la Providence », des citoyens médusés devant un capitalisme que l'Église avait sacralisé. Aujourd'hui, le pape admet que « **les chrétiens sont attirés par les courants socialistes et leurs évolutions diverses** ». Il en est même, ajoute Paul VI, qui se posent la question d'un rapprochement avec le marxisme. Et analysant les séductions exercées par le marxisme, le pape distingue en gros : la pratique active de la lutte des classes, l'exercice collectif d'un pouvoir politique et économique, une méthode d'analyse scientifique de la société. La lutte des classes apparaît dans le texte pontifical comme une expérience vécue de « **la vigueur toujours présente et sans cesse renaissance des rapports de domination et d'exploitation entre les hommes** ». Même s'il est question de rapports entre hommes et non entre classes, le chemin parcouru depuis « Rerum novarum » est considérable : un chemin long de 80 années, au cours desquelles la papauté a tenté de présenter la lutte des classes comme une invention perverse des socialistes et des communistes, à laquelle il convenait d'opposer « le Bien commun », c'est-à-dire la collaboration des classes.

Le document de Paul VI légitime de surcroît le pluralisme politique du chrétien, laissant au croyant le choix de la voie qui lui paraît « **la plus conforme à l'Évangile** ».

S'il est vrai que cette évolution de la doctrine sociale de l'Église a **suivi** et non précédé l'évolution du comportement des chrétiens, il est vrai aussi que le retard des textes sur les faits est résorbé beaucoup plus vite par un Paul VI que par un Léon XIII. Non pas en vertu d'une plus grande intelligence du premier, mais en raison des conquêtes du mouvement ouvrier, de la percée du socialisme, de la poussée des peuples opprimés.

En tout état de cause, le déblocage au sommet est incontestable : la politique a cessé, en principe, de constituer un domaine réservé aux spécialistes, un domaine aux « mains sales ». Dès lors, il devient licite même à la masse des croyants non politisés d'envisager, par exemple, au moment des élections, un choix non traditionnel. Mais la « Lettre apostolique de Paul VI n'a que quelques mois d'âge et elle a eu beaucoup moins de retentissement que des

encycliques comme « *Populorum progressio* » ou celle sur le contrôle des naissances.

Les problèmes de l'engagement politique du catholique en Belgique se présentent sous deux aspects différents : 1) les actions politiques, menées par des catholiques en vertu de leur foi — en marge des partis. Il peut s'agir d'actions de masse, comme la JOC en a organisé une l'an dernier par solidarité avec les victimes de la torture au Brésil — ou d'actions de groupes marginaux, comme celle des prêtres manifestant devant l'ambassade des USA à Bruxelles, leur hostilité à la guerre du Vietnam. — 2) l'option en faveur d'un parti politique, que ce soit en tant qu'électeur ou en tant que militant.

Les actions politiques ayant un caractère de masse sont rares, et il faut bien dire que la puissante manifestation de solidarité avec la JOC brésilienne a été l'unique en son genre. Le fait que la JOC ait par ailleurs adhéré en 1968 et en 1969 à l'appel lancé par le Comité de la Marche antiatomique, garde une signification non négligeable, encore que l'apport en « marcheurs » jocistes a été réduit.

Quant aux actions des groupes minoritaires, elles nous ramènent au phénomène de l'« Eglise sauvage », évoqué plus haut. Phénomène complexe, hétérogène, fluide, que même les observateurs attentifs de « *La Revue nouvelle* » estiment difficile à cerner.

« **On veut**, observe « *La Revue nouvelle* », **ouvrir l'expérimentation dans tous les domaines, de la prière personnelle à l'expression théologique, en passant par l'engagement socio-politique.** » Soulignant que les activités de ces groupes ont toujours deux pôles — religieux, socio-politique — la revue distingue cependant avec raison les initiatives où domine la finalité religieuse, et celles où l'emporte la volonté d'action politique. Les unes et les autres foisonnent et il n'est guère utile de les énumérer ici. Ce qui importe, c'est de savoir que plusieurs de ces groupes traversent aujourd'hui une crise grave, après avoir connu une période d'activité assez féconde voici un ou deux ans. C'est le cas, par exemple, pour le « **Mouvement pour une église servante et pauvre** » né à Bruxelles à l'occasion d'une réforme post-conciliaire voulue par l'épiscopat (les conseils pastoraux) et à laquelle le mouvement entendait donner une consistance progressiste. C'est le cas aussi pour le groupe « **Lettre** » dont les équipes de recherche, réparties dans le pays, se sont efforcé de donner une analyse dynamique de l'Eglise-institution (thèmes étudiés : l'Eglise et le capitalisme, l'Eglise et la paix, la liberté d'expression dans l'Eglise, etc.), ainsi que pour le groupe « **Montée humaine** ».

Pourquoi cette crise ? N'est-ce pas celle qui frappe tous les « groupuscules » après une expérience qui leur fait prendre conscience de leur impuissance ? L'hypothèse est digne d'être retenue : les lendemains du concile Vatican II ont vu refluer bien des espérances et s'appesantir bien des structures ecclésiales. Celles-ci,

Curie romaine en tête, résistent efficacement à l'aggiornamento. Or, la marginalisation finit par lasser les militants, par anémier les groupes.

Si un groupe comme « **Présence et témoignage** » se porte mieux, il est guetté par un autre danger, la part prépondérante qu'y tiennent les prêtres. Mais à l'occasion de la préparation du synode des évêques, tenu à Rome du 30 septembre au 6 octobre, « **Présence et témoignage** » a affirmé des positions politiques dont la résonance a débordé le cadre du clergé. De même, 600 chrétiens de la paroisse universitaire de Louvain ont confectionné à l'occasion du même synode un dossier qui a fait du bruit même en dehors de la paroisse très particulière qu'est celle de l'U.C.L.

Ici et là, la réflexion — menée collectivement — a porté sur le statut du prêtre ainsi que sur la justice dans le monde, thèmes du synode. Elle a débouché sur le terrain politique et social. Les 250 personnes rassemblées en mai dernier à Natoye à l'appel de « **Présence et témoignage** » ont réclamé notamment le droit pour le prêtre de se marier et d'exercer une profession ; elles ont dénoncé les liaisons entre l'Eglise et le P.S.C.-C.V.P., et elles ont condamné les efforts des nations « pour créer et maintenir une puissance militaire ». L'assemblée de Natoye a invité les chrétiens « **à s'interroger et à éclairer leur jugement sur la légitimité de l'adhésion de notre pays à un bloc militaire, l'OTAN, qui en fait sinon en droit apporte une caution à des structures d'oppression politique, économique et coloniale** ». La même mise en question de l'appartenance de la Belgique à l'OTAN se retrouve dans le « **Dossier-Action-synode-Louvain** » qui a pour le surplus réclamé de l'Eglise qu'elle se dégage des liens de compromission avec les pouvoirs et l'argent et qu'elle refuse toute structure oppressive.

Les évêques de Belgique — « pouvoir organisateur » de l'Université de Louvain — ont pris leurs distances à l'égard de l'initiative des 600 chrétiens, qu'avaient cautionnée les neuf aumôniers de la paroisse universitaire. Peu après, un assistant à l'U.C.L., André Corten, était contraint de « démissionner » pour avoir introduit des méthodes trop modernes de cotation des examens. Il se trouve que M. Corten avait aussi été un des animateurs du mouvement de solidarité avec les étudiants étrangers, menacés d'expulsion par le ministre de la Justice, Alphonse Vranckx. Le rapport « confidentiel » des recteurs de l'université a révélé le dessein répressif des autorités académiques, visiblement épouvantées par l'éveil politique de la communauté universitaire. Il est trop tôt pour savoir si ces divers éléments, qui indiquent un incontestable reflux de l'esprit démocratique à la tête de Louvain-français, susciteront un renforcement de ce qu'on pourrait appeler la « gauche anticléricale ».

Comment se présente le problème de l'option en faveur d'un parti politique ? Même si le cardinal Suenens n'impose plus, comme avait coutume de le faire le cardinal Van Roey son prédécesseur, un vote des fidèles au profit du Parti catholique ou du Parti social-

chrétien, même si des voies sont ouvertes, le poids du passé est difficile à secouer.

On sait que le Mouvement ouvrier chrétien, qui fédère tant en Flandre qu'en Wallonie, syndicats, coopératives, mutualités, JOC, Equipes populaires et Vie féminine, constitue depuis sa création le réservoir de l'électorat populaire du P.S.C.

Depuis plusieurs mois déjà, des dirigeants de l'aile francophone du M.O.C. se préoccupent activement de créer un organisme **politique**, qui ne serait pas un parti, mais qui permettrait de drainer des énergies chrétiennes latentes, impatientes ou en goguette. On a prêté à M. André Oleffe, président du M.O.C. francophone, l'ambition de mettre sur pied une **Démocratie chrétienne francophone**, qui serait un « mouvement de pensée et d'action politique », capable de regrouper tous les chrétiens optant « pour des conceptions progressistes et démocratiques ». La dissolution précipitée des Chambres a compromis la réalisation de ce dessein, puisque le congrès de la D.C.F. était prévu pour le 6 novembre. Rien n'est néanmoins définitivement réglé. C'est pourquoi il n'est pas sans intérêt, pensons-nous, d'examiner quel est le programme de référence de la Démocratie chrétienne francophone. Il se trouve dans le « Manifeste » adopté le 14 mai 1966 par le Conseil central du M.O.C., et solennellement proclamé au Heysel le 4 juin de la même année.

Ce document est encore profondément marqué par la croyance au « bien commun » dont la quête doit être « le but de la société », et par un personnalisme où se confondent une réelle générosité et un goût marqué pour l'interclassisme. Souvent vague, souvent muet sur des questions essentielles, le Manifeste du Heysel pourrait à certains égards servir de couverture doctrinale à M. Eyskens ou à M. De Paepe. Il ne dit pas un mot de la nature du capitalisme, pas un mot de l'appropriation privée des moyens de production, pas un mot de la lutte des classes, pas un mot sur les étapes à parcourir pour que les travailleurs recouvrent « l'éminente dignité de la personne humaine ».

Certes, le Manifeste prévoit que son contenu sera approfondi par des réflexions et des études ultérieures, notamment lors de « Semaines sociales » du M.O.C. Or, des « Semaines sociales », organisées depuis 1966, ont aidé à approfondir l'analyse de la réalité belge. Celle de 1969 en particulier procédait à pareille analyse en termes de classe, n'hésitant pas à réclamer la propriété collective des moyens de production et à poser la question du pouvoir — à l'entreprise et au niveau de la Wallonie. Pourquoi « Démocratie chrétienne francophone » choisit-elle de se référer au Manifeste de 1966, notoirement vieilli, plutôt qu'à la résolution de la 51<sup>e</sup> Semaine sociale wallonne, nous l'ignorons. On peut croire que ce pesant retour en arrière aura été facilité par le décès du militant lucide et courageux que fut Max Bastin, et qui a laissé un grand vide au M.O.C. Mais Max Bastin a marqué un certain nombre d'hommes de son empreinte et ces hommes, attachés au mouvement ouvrier, et qui pourraient, avec le soutien de la jeunesse,

faire échec à une tentative visant à ramener les brebis égarées au bercail social-chrétien, par le truchement de la Démocratie chrétienne francophone...

En tout état de cause, le Parti social-chrétien constitue moins que jamais un pôle d'attraction pour les travailleurs catholiques de Wallonie et de Bruxelles. Les talentueux efforts doctrinaux de M. Pierre Wigny, cumulés avec les tentatives laborieuses de réorganisation de MM. Hanin et Magnée, n'ont pas rendu le P.S.C. plus populaire. Le manifeste intitulé « Faim et soif » a beau faire une incroyable consommation de mots magiques comme « révolution », « éducation permanente », « démocratie participante » et « renouveau », il a beau avoir constitué un succès de librairie, il n'a pas laissé de traces durables dans la vie politique des travailleurs chrétiens. Est-ce parce que, proclamant dépassé le « néo-marxisme », il prône « un régime plus sain d'initiative privée » ? Est-ce parce que la révolution qu'il chante postule une suffisante « rémunération » des capitaux ? On n'oserait le jurer. Mais l'opération « Faim et soif » a fait long feu...

En Flandre, la liaison entre M.O.C. et C.V.P. est plus solide, encore que très contestée. Un article paru dans la revue mensuelle du M.O.C. flamand en témoigne éloquemment. Après avoir acté le mécontentement de la base devant l'abdication politique du M.O.C., L. Huyse observe que les travailleurs chrétiens sont handicapés parce que le parti auquel ils sont « voués » fait cohabiter leurs intérêts avec d'autres intérêts « souvent concurrentiels ». De plus, les travailleurs sont sous-représentés au C.V.P. : alors que deux électeurs du parti sur trois sont des salariés, un élu sur trois seulement est lié au M.O.C. Enfin, note L. Huyse, ces élus sont le plus souvent confinés dans des missions sociales, non politiques. En conclusion de cet inventaire désabusé, la revue « De Gids » formule trois propositions : d'abord que la position du M.O.C. soit renforcée au sein du C.V.P. ensuite que les membres du M.O.C. substituent le pluralisme politique le plus ouvert à la fidélité exclusive au C.V.P., et enfin que soit entreprise la lutte pour la formation d'un front avec le mouvement ouvrier socialiste afin de constituer un parti ouvrier, progressiste et pluraliste. On le voit : même si la perspective d'un rassemblement des progressistes est ici présentée de manière étriquée et vague à la fois, cette perspective occupe l'horizon des adhérents du M.O.C. en Flandre aussi. Certes, M. D'Havé, président du M.O.C. flamand, a affirmé, à la clôture d'une très récente Semaine sociale flamande, que les travailleurs chrétiens pouvaient faire confiance au C.V.P. Cette reprise en mains, à cinq semaines des élections législatives, aura peut-être des effets immédiats. Le problème d'un regroupement de la gauche reste néanmoins posé. La création cette année de la revue mensuelle flamande « De Nieuwe Maand » qui se veut au service d'un rassemblement des progressistes, et à laquelle coopèrent plusieurs militants du M.O.C. en est un autre signe.

Il est un endroit en Wallonie, où cette perspective revêt des contours plus précis : c'est le futur Grand Mons.

Rappelons qu'aux dernières élections communales, le M.O.C. n'a pris aucune option au sommet. On a vu des démembrements démocrates-chrétiens s'orienter dans la voie traditionnellement sociale-chrétienne, d'autres en direction du Rassemblement wallon. Dans la région de Mons, le comité du M.O.C. a suivi l'orientation tracée, timidement d'abord par le conseil pastoral, très fermement ensuite par le comité du secteur missionnaire des doyennés de Quaregnon-Tertre. Dans cette région qui est, faut-il le rappeler, le fief électoral de Léo Collard, le comité de mission des doyennés devait déclarer : « faire de la politique... choisir librement ses options politiques... être informé de façon de plus en plus précise est un droit et aussi un devoir pour le chrétien... cette liberté d'opinion politique pourra amener les chrétiens à se diversifier dans leurs attitudes et leurs appartenances à des groupes, mouvements et partis politiques ». Le président du M.O.C. de Mons-Borinage a lui aussi cautionné cette liberté d'engagement.

On aurait tort de n'y voir que l'effet de l'appel au rassemblement des progressistes, lancé le 1er mai 1969 par le président du P.S.B., Léo Collard. Le Borinage vivait déjà depuis plusieurs années une expérience concrète de rapprochement, puis de regroupement des progressistes, animée par le bourgmestre communiste de Cuesmes, René Noël.

C'est au lendemain de la « grève du siècle » que furent effectués les premiers pas de ce long et fécond cheminement, après que Noël et ses amis eussent cherché le contact avec les militants ouvriers chrétiens qui — contre les interdits de la C.S.C. et de l'archevêché — s'étaient solidarisés des grévistes. Débats, recherche d'accords même fragmentaires, coopération d'abord dans le domaine de la paix, ensuite dans le domaine syndical grâce au Front commun F.G.T.B.-C.S.C., tout cela a créé des liens entre chrétiens, communistes et socialistes.

En février 1970 devait naître à Quaregnon un Groupe politique des travailleurs chrétiens, animé par Josse Gilquin. Il fut, avec les communistes et les socialistes, partie prenante à une expérience régionale novatrice : la confection et la diffusion du périodique « S'Unir », dont le programme s'inspirait des exigences régionales définies par le Front commun syndical, et qui recherchait le contact direct avec la population. Parallèlement, le style dynamique et profondément démocratique que René Noël avait imprimé à la gestion de la commune de Cuesmes, l'ouverture d'esprit avec laquelle il avait plaidé pour la création d'un Grand Mons, contribuèrent à forger la confiance dans l'allié communiste. Si bien que quand vint l'heure des élections pour (mini)Grand Mons, René Noël put avec des amis chrétiens et sans parti, constituer une liste très représentative d'Union démocratique et progressiste. Le 13 juin dernier, cette liste enlevait sept sièges avec plus de 21 % des voix. L'expérience boraine qui a permis aux chrétiens de dépasser à la fois la tentation gauchiste et la tentation « wallonne », est étudiée de près par d'autres chrétiens à Bruxelles, Liège et ailleurs.

Sans doute se reconnaissent-ils dans les propos de Josse Gilquin qui déclarait : « C'est en tant que chrétiens, parce que chrétiens que nous choisissons de lutter pour la classe ouvrière et le socialisme... Notre christianisme, ce n'est pas d'abord une pratique religieuse ou une adhésion à des structures, c'est une manière de vivre, de mettre en pratique l'enseignement du Christ : à cet égard, nous sommes parfaitement à l'aise. » (Interview au « D.R. », 26-6-70).

C'est aussi en tant que chrétiens et parce que chrétiens, que 500 hommes et femmes de Wallonie et de Bruxelles se sont retrouvés à Namur le 21 février dernier, pour proclamer leur option en faveur d'une société socialiste, se prononçant sans ambiguïté contre le capitalisme « en tant que système économique, social, politique et culturel ».

Sans doute, les 500 chrétiens de Namur sont-ils moins que Josse Gilquin et ses camarades, ancrés dans les réalités sociales et politiques des régions où ils vivent.

Il importe de savoir cependant que partout dans le pays se trouvent des chrétiens en quête de structures politiques où ils pourraient « être à l'aise » pour mener un combat socialiste.

Vient de paraître  
un numéro spécial — hors  
abonnement — des « Cahiers  
Marxistes » :

**LA FONDATION  
DU PARTI  
COMMUNISTE  
DE BELGIQUE**

Documents  
présentés et commentés par  
Claude Renard.

Prix de vente : 135 F, par vire-  
ment ou versement au C.C.P.  
1887.45 — Fondation Joseph  
Jacquemotte, Avenue de Stalins-  
grad, 29, 1000 Bruxelles.

## **Une table ronde sur l'enseignement rénové**

Dans le numéro 5 de notre revue (1), nous avons décrit les objectifs généraux de l'enseignement secondaire rénové, ainsi que les principes de son organisation telle qu'elle était proposée dans le secteur francophone.

A ce moment, l'expérience était commencée depuis quelques mois seulement et elle ne concernait donc pratiquement que la première année dans 24 établissements.

En août 1971, on se trouve devant la situation suivante :

Les deux années du premier degré ont été expérimentées dans 24 établissements.

Ceux-ci vont entamer la troisième année rénovée, c'est-à-dire la première année du deuxième degré — degré d'orientation.

La première année du premier degré a été expérimentée dans 90 établissements de l'Etat, 24 établissements subventionnés officiels et 13 établissements subventionnés libres.

A la rentrée prochaine, septembre 1971, 45 écoles de l'Etat viendront s'y ajouter, ainsi que 55 établissements subventionnés, dont 27 écoles libres.

Il y aura donc un total de 230 établissements ayant entamé la rénovation.

La loi-cadre, réorganisant l'enseignement secondaire, a été votée dans les deux Chambres à la fin du mois de juillet, mais les nombreux arrêtés d'exécution dont ceux qui concernent les normes de population des classes, les conditions de travail des professeurs, etc., ne sont toujours pas connus.

Nous avons pensé qu'il intéresserait nos lecteurs de connaître l'avis de personnes qui ont vécu cette expérience depuis un ou deux ans, dans des conditions ou sous des aspects différents (chefs d'établissements officiel et libre, Directions de Centres psycho-médico-sociaux, fonctionnaires chargés de mission dans l'enseignement rénové).

Ont répondu à cette invitation : Mlle BOULANGER, Directrice de l'Ecole Moyenne de l'Etat à Liège ; Madame ANDRIES, Directrice du Lycée Gatti de Gamond de Bruxelles ; Mademoiselle GOSSART, Direc-

trice de l'Institut technique communal de Charleroi ; Monsieur DEVILLE, Directeur de l'Institut Sainte-Claire de Verviers ; Madame Noëlla DINANT, Professeur à l'I.T.C. de Cuesmes ; Monsieur Yves ROGER, Inspecteur à l'Administration des Etudes à Bruxelles ; Madame Madeleine JACQUEMOTTE, Préfète honoraire du Lycée d'Ixelles ; Madame Andrée TERFVE, Chargée de mission dans l'Enseignement rénové ; Madame Rosine LEWIN, journaliste.

Nous les remercions d'avoir accepté d'apporter leur collaboration à une « table ronde ». Monsieur Christian Alsteen, Directeur du Centre psycho-médico-social de Mons, qui avait accepté d'y participer, n'a pu être présent par suite de raisons de santé. C'est pourquoi cet aspect si important n'a pu être développé davantage.

Afin d'éclairer nos lecteurs non initiés à l'organisation nouvelle de l'enseignement secondaire, nous donnons ci-dessous quelques informations au sujet des structures et de l'organisation telles qu'elles sont envisagées actuellement.

Rappelons d'abord que l'enseignement secondaire rénové comporte 3 degrés de deux ans, axés en ordre principal respectivement sur l'observation, sur l'orientation et sur la détermination.

A partir de septembre 1971, on pourra organiser au niveau du premier degré, parallèlement au degré d'observation, un « degré d'accueil » comportant aussi deux années. La première année s'adresse à des élèves qui ne se sont pas adaptés à l'enseignement primaire et leur donne une chance de poursuivre des études secondaires.

Dans le courant de la première année de l'enseignement secondaire, des passages sont possibles dans les deux sens entre la première année d'accueil et la première année d'observation. Il est même prévu que jusqu'à la fin de la deuxième année d'accueil, la réorientation d'un élève vers le degré d'observation reste possible moyennant des formes de rattrapage appropriées. Ajoutons que la formation de base prévue dans la première année d'accueil vise surtout à compenser des lacunes fondamentales en langue maternelle et en mathématique. Les élèves fréquentant les classes d'accueil bénéficient aussi d'activités d'essai, d'activités complémentaires au choix (2), d'activités libres du mercredi après-midi et du samedi matin (2) ainsi que des séances de rattrapage (3).

Au premier degré, on se trouve donc devant trois possibilités :

1. le degré d'orientation vers le troisième degré qui pourra, soit préparer à des études supérieures, soit préparer à une profession ;
2. le degré d'orientation vers une finalité rapprochée qui prépare à l'exercice d'une profession à la fin de la deuxième année ou après une troisième année de perfectionnement ou de spécialisation ;
3. le deuxième degré de l'enseignement pratique qui doit permettre d'accéder au seuil d'embauche après la deuxième année ou après une troisième année de perfectionnement ou de spécialisation.

Les passages sont, en principe, possibles entre les deux formes du degré d'orientation.

Toutefois, la formation de base qui comporte 24 périodes par semaine dans les deux années du degré d'orientation vers le troisième degré, est réduite à 16 en première année et à 12 en deuxième année du degré d'orientation vers une finalité rapprochée.

Ces dispositions rendront très difficiles et quasi irréalisables les passages d'une formation à l'autre. Dans l'optique d'un véritable recul du choix, il eût fallu maintenir une formation de base commune au moins jusqu'au seuil de la quatrième année de l'enseignement secondaire.

On a opté pour une solution transactionnelle en décidant que la formation de base prévue pour l'orientation vers le troisième degré serait commune à tous les élèves pendant les deux premiers mois.

C'est donc seulement après le 1er novembre que la distinction fondamentale se fera entre les deux types d'enseignement.

On trouvera ci-dessous un schéma général de la structure des trois degrés de l'enseignement secondaire, ainsi qu'un tableau plus détaillé des deux premiers degrés.

2 <sup>e</sup> DEGRE	Formation de base commune	Option principale	Option complémentaire (choix varié)	Act. complém. au choix	Act. libres au choix (facultatives)	Rattrapage (occasionnel)
1) Orientation						
1 <sub>1</sub> / vers le 3 <sup>e</sup> degré	24	5 à 7	5 à 3	2	2 (max) *	
1 <sup>e</sup> année	*	*	*	*	*	
2 <sup>e</sup> année	*	*	*	*	*	
1 <sub>2</sub> / vers une finalité	16 (*)	16	4	2	—	
1 <sup>e</sup> année	12	20				
2 <sup>e</sup> année	4					
2) pratique (**)	10	28		—	—	
1 <sup>e</sup> année	10	28		—	—	
2 <sup>e</sup> année						

(\*) 24 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre.  
 (\*\*) non encore organisé pendant l'année scolaire 71-72.

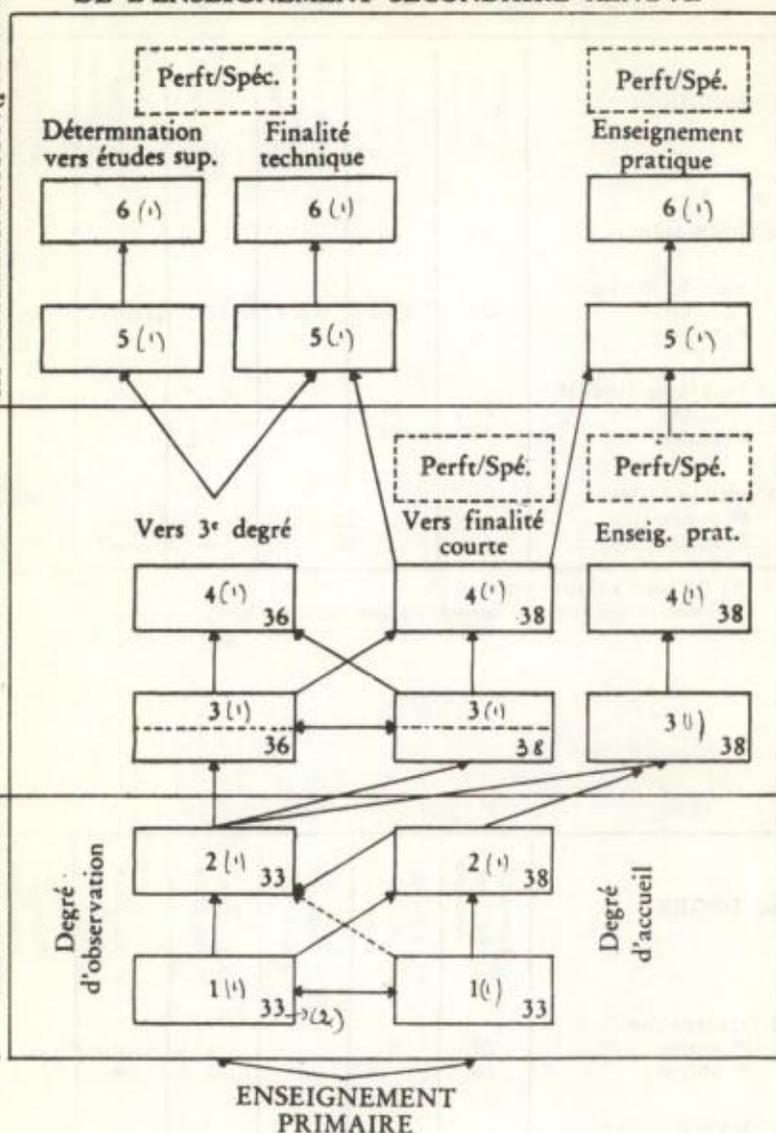
1 <sup>er</sup> DEGRE	Formation de base commune	Activités d'essai communes	Formation optionnelle	Act. complém. au choix	Act. libres au choix (facultatives)	Rattrapage (occasionnel)
1) Observation						
1 <sup>e</sup> année	26	3	—	4	5 (max)	
2 <sup>e</sup> année	26	—	4	3	5 (max)	
2) Accueil	24	4	—	5	5 (max)	
1 <sup>e</sup> année	14	—	22	2	—	
2 <sup>e</sup> année						

## STRUCTURES DES 3 DEGRES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE RENOVE

III DETERMINATION (pour mémoire)

II ORIENTATION

I OBSERVATION



(1) année d'étude

(2) nombre de périodes de cours obligatoires

(1) pp. 69/72.

Pour rappel :

(2) Les activités complémentaires et libres sont laissées au choix des élèves et favorisent la recherche des intérêts et des aptitudes.

(3) Les séances de rattrapage sont organisées à l'intention des élèves qui ont des handicaps à surmonter.

### **Madame Rosine LEWIN.**

Je voudrais tout d'abord, vous remercier d'avoir répondu à l'invitation des « Cahiers Marxistes ». Votre contribution à cet échange de vues sur l'enseignement rénové, nous sera fort précieuse. Le problème qui se pose, pour nos lecteurs, c'est d'appréhender le caractère démocratique de la réforme de l'enseignement secondaire, de savoir dans quelle mesure elle donnera véritablement aux jeunes gens les meilleurs moyens de se découvrir, de s'exprimer, de s'épanouir et les préparera au plus difficile des métiers, le métier d'homme.

Je suis tentée de commencer par cette question : le « rénové » tel qu'il est organisé actuellement répond-il à la conception que vous en aviez ? Entraînera-t-il réellement un recul de l'heure du choix pour les élèves ? D'autre part, la réforme ne risque-t-elle pas d'être dénaturée par le manque de moyens financiers ?

### **Monsieur Yves ROGER.**

A la question de savoir si la réforme correspond à ma conception, je répondrai : globalement, oui. La structure qui est présentée ici me paraît convenir à ce qui a été constaté, expérimentalement, pendant déjà une vingtaine d'années. On pourrait rattacher la structure actuelle de l'enseignement secondaire aux expériences antérieures. La réforme s'est construite petit à petit. Je relisais encore tout à l'heure des projets qui dataient d'un précédent ministère libéral. Ils étaient très semblables. Les noms des trois sections, des trois degrés, étaient différents mais, en fait, c'était la même structure, une structure qui s'impose d'ailleurs depuis Langevin. Le plan Langevin a défini, me semble-t-il, la bonne structure de l'enseignement secondaire, celle qui répond à la question posée tout à l'heure : le recul du choix.

Je vous rappelle les expériences faites chez nous par les psychologues. Raoul De Rivière a fait, à ce propos, une étude qui montre que l'on essaye de connaître les intérêts susceptibles d'aider l'enfant à chercher son orientation et sa voie, les intérêts que l'on pensait pouvoir déceler à l'âge de douze ans étaient infirmés à 80 % quand ces élèves atteignaient dix-huit ans. Mais lorsqu'on les déterminait vers l'âge de quinze ou seize ans, ils étaient confirmés à 80 % à l'âge de dix-huit ans. Je crois que c'est là une des clés significatives de la structure que l'on a cherché à établir maintenant. On est en train de vivre dans la réalité cet objectif des psychologues. Qu'il soit atteint absolument, je n'oserais le dire. Mais la structure qui a été imaginée est celle qui, me semble-t-il, permet de l'atteindre, sûrement mieux que les structures antérieures.

## Madame Andrée TERFVE.

A mon avis, il faut distinguer, en effet, la question des principes de la rénovation et celle de son organisation. Sur les principes, je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Yves Roger. Quant à l'organisation, nous pouvons avoir un avis sur le premier degré seulement, car nous en sommes à la deuxième année d'expérimentation.

La première année a été organisée dans une centaine d'établissements, mais l'ensemble du premier degré l'a été seulement dans 24.

Quant au deuxième degré rénové, il va débiter en septembre prochain dans les 24 établissements pilotes.

En ce qui concerne le premier degré, malgré toutes les imperfections que les chefs d'établissement qui sont ici signaleront sans doute, mais en tenant compte de la situation existante, je crois, personnellement, qu'on peut être satisfait et qu'il y a lieu d'espérer. Il faudrait évidemment y apporter progressivement des améliorations.

En résumé, le degré d'observation tel qu'il est organisé actuellement représente un progrès sur tout ce qui a été fait auparavant, y compris même les cycles d'observation et d'orientation qui constituaient déjà un grand pas en avant.

En ce qui concerne le deuxième degré, sa mise en place va être entreprise en septembre et nous n'en connaissons l'organisation que depuis assez peu de temps. Celle-ci a été assez difficile à mettre sur pied à cause des conditions existantes dans le pays et, en particulier, des exigences des milieux industriels — qui ont leurs vues particulières en matière de formation de main-d'œuvre — et des exigences de l'enseignement technique lui-même qui craignait de ne plus exister en tant que tel. D'une manière générale, je regrette la façon dont le deuxième degré a été organisé au point de vue du recul des options.

A l'entrée de l'enseignement secondaire, le recul du choix est certain : tous les enfants sont mis sur pied d'égalité et ils n'ont pas à faire de choix avant la fin de la première année. Et c'est la première fois qu'il en est ainsi. Par contre, à partir du moment où ils entrent en troisième année, du fait que l'on a décidé de donner une formation de base différente à ceux qui choisissaient le deuxième degré à **finalité rapprochée** et à ceux qui optaient pour le deuxième degré **préparant au troisième** (\*), il y aura un acquis nettement différent dans les deux cas et ceci, à mon avis, ne constitue pas un progrès par rapport à la situation actuelle — au contraire. Tout au plus, pourrait-on dire qu'il y a un progrès du fait qu'il y aura moins de possibilités de se tromper pour un enfant qui entre en troisième année (c'est-à-dire dans le deuxième degré) parce qu'il aura été observé sous de nombreux aspects pendant les deux années du premier degré. Mais est-ce bien suffisant ?

(\*) 16 périodes pour la formation de base dans le premier cas contre 24 dans l'autre.

**Monsieur DEVILLE.**

Il nous apparaît que les enfants, ayant été observés pendant deux ans, seront dirigés avec beaucoup plus de chances de succès pour leur intégration dans ce deuxième degré. Mais nous ne parlons que des principes. Nous travaillons, dans l'enseignement libre aussi, à élaborer ce deuxième degré qui pose des problèmes pour l'enseignement technique et sa spécificité. Nous sommes également poussés par les industriels et la question se pose actuellement puisque dans l'enseignement subventionné, nous n'entreprenons maintenant que la deuxième année. A partir de cette année-ci, nous pensons à élaborer la structure du second degré, ses programmes et ses horaires

**Madame Rosine LEWIN.**

Dans ce secteur, pression et exigences des milieux industriels sont-ils perçus au niveau du technique verviétois ?

**Monsieur DEVILLE.**

Il est trop tôt pour le dire puisque nous n'avons encore qu'une année et que cette première année est commune et engage très peu la spécificité du technique.

**Madame ANDRIES.**

Dans les milieux enseignants et en dehors, quand on juge l'enseignement rénové, il faudrait ne plus le faire selon des critères anciens. Nous étions habitués à un enseignement qui était, une fois pour toutes, taillé. C'était un bel habit complètement taillé, sur mesure. Mais la mesure a changé depuis lors. Nous devons appliquer à l'enseignement des méthodes plus scientifiques. Il me paraît normal, quand on élabore une chose, qu'elle ne soit pas, définitivement et du premier coup, parfaite. Je suis toujours étonnée du genre de critiques que l'on fait à l'enseignement rénové.

Quand on demande si la structure actuelle conduit au but qu'on s'est assigné, je dirai : pour les structures, oui ; pour les conditions dans lesquelles nous travaillons, non. Ce n'est pas un drame, parce qu'il s'agit d'une œuvre humaine et nous n'en viendrons à bout qu'en cherchant tous ensemble. Je tiens tout de même à souligner ceci — qui est spécifique à l'existence de l'enseignement rénové : pour la première fois nous travaillons tous ensemble et nous avons voix au chapitre. Les enseignants l'ont. On tente de faire croire que c'est le cas seulement pour les chefs d'établissement. Peut-être certains chefs d'établissement ont-ils une responsabilité dans cet état de choses.

Pourquoi voudrait-on que nous soyons tous des gens parfaits ? Les médecins, les avocats, le sont-ils tous ? Nous avons, dans notre profession, un pourcentage important de gens très consciencieux. Il

faut permettre à ces gens qui veulent faire bien ce qu'ils font, de donner leur avis. Or, ils peuvent le faire maintenant. On a dit qu'on ne demande pas l'avis des enseignants. Ce n'est pas exact. On le fait plusieurs fois par an. Mais certains enseignants ont été si peu habitués à cette démarche, qu'ils n'ont pas encore pris le pli d'y donner suite. En réalité, parce qu'ils n'y sont pas encore entraînés. Cela viendra petit à petit. Tient-on compte des avis des enseignants ? Il est possible que ce ne soit pas vrai partout. Mais, avant, cela ne l'était pas non plus. Il y a donc progrès.

Maintenant, les chefs d'établissement et les professeurs qui veulent faire connaître leur avis, en ont la possibilité. Ce sont les enseignants qui doivent exiger d'être consultés. Beaucoup de professeurs sont appelés à donner leur avis sur la réforme au sein des commissions de programme, etc. Est-ce suffisant ? La consultation ne peut être le référendum, à la manière du général de Gaulle ! Nous avons dans nos établissements des professeurs qui sont choisis en fonction de leurs qualités pour nous représenter. Le choix vient d'en haut ? C'est une objection valable. On pourrait nous accuser d'un certain paternalisme ? Mais il y a un tel progrès par rapport à ce qui existait avant... Si tout le monde a la volonté de travailler en regardant vers le même but, la pièce que nous sommes occupés à tailler, nous finirons par la tailler tout à fait juste. En sciences, on procède par approches. Il en va de même dans un domaine tout aussi délicat : l'enseignement.

### **Madame GOSSART.**

Je me place dans la position d'un chef d'établissement d'enseignement technique. En effet, si la rénovation réduit certaines distinctions entre enseignement général et enseignement technique, les institutions, elles, existent toujours. L'organisation actuelle du premier degré représente un progrès, oui. Les enfants qu'on inscrit dans une institution technique, dès l'âge de douze ans, proviennent le plus souvent, de milieux socio-culturels défavorisés. Jusqu'ici, on ne connaissait pas réellement leurs aptitudes. Grâce à l'observation faite au premier degré, on pourra désormais orienter les élèves en fonction de leurs capacités et de leurs possibilités réelles et non plus seulement en fonction du choix souvent arbitraire des parents. Sur le plan psychologique, c'est donc un point essentiel.

Du point de vue pédagogique, il s'agit d'une initiative d'avant-garde. Au départ les enfants des milieux socio-culturels défavorisés ont des connaissances de base et des méthodes de travail moins avancées que celles de leurs condisciples plus favorisés. Dorénavant, au degré d'observation ce ne sont plus les connaissances qui importent, mais les méthodes et les structures opératoires pour y parvenir et c'est là un moyen très efficace de pallier les déficiences socio-culturelles.

Mais recule-t-on réellement le choix au bout de deux ans ? Je n'en suis pas sûre. A partir de la deuxième année les enfants doivent déjà choisir une option. On nous dit que cette option n'est pas déterminante. Qu'on le veuille ou non, il y a cependant là une ségrégation. Comment la corriger ? Ne pourrait-on consacrer les périodes réservées à l'option, en 2<sup>e</sup> année d'études, à un approfondissement, pour chaque enfant, de la formation scientifique, technique au sens large et artistique. Mais il y a l'option latine qui, paraît-il, de l'avis des spécialistes, doit absolument commencer en deuxième année. A mon avis, c'est regrettable.

Ceci dit, j'ai vécu le premier degré avec beaucoup d'enthousiasme. Mais je suis fort inquiète pour le deuxième et le troisième degré. Je crois qu'il n'y a pas de politique bien définie au sens large. On nous parle de l'organisation du deuxième degré, mais à la petite semaine. Et on ne sait pas exactement ce que sera le troisième degré. Or, le degré intermédiaire devrait surtout être pensé, me semble-t-il, en fonction des objectifs du 3<sup>e</sup> degré.

#### **Madame BOULANGER.**

Je suis d'accord avec ce qui a été dit ; ces points de vue me paraissent complémentaires. J'ai partagé l'enthousiasme de mes collègues. Cette année, je me suis posé la question de savoir si l'enseignement libre avait raison de croire qu'une année d'observation suffisait, alors que dans l'enseignement officiel, nous pensons qu'il en faut deux. Après deux années d'expérience, je suis convaincue que l'enseignement officiel a raison.

Nous avons essayé, avant les vacances, de connaître le choix des élèves pour le deuxième degré. Nous avons, l'an dernier, des élèves réparties dans toutes les options, avec une majorité pour l'option scientifique et pour l'option latine. Il y avait aussi des élèves en technique, moins en artistique, moins encore dans l'option économique-sociale (parce qu'on ne voyait pas très bien où cette dernière conduisait). Lorsque je compare le choix des élèves à l'entrée dans le deuxième degré, avec celui de la deuxième année du premier degré, je constate que 45 % des options prises en deuxième année ont été modifiées. C'est énorme. On ne peut donc pas dire que les options de deuxième année sont déjà déterminantes. C'est une bonne chose : les élèves qui font l'expérience d'une année à options connaissent mieux leur affaire. Elles ont compris que l'option n'était pas définitive, même pour le latin.

Traditionnellement, une option littéraire était associée avec la culture latine. Or, chez nous, sur les 37 élèves qui choisissent l'option littéraire, en troisième année, 8 seulement suivront le cours de latin. Par contre, les élèves qui ont choisi l'option scientifique prennent, en grosse majorité, le latin en complément, et il s'agit d'un choix libre. Pourquoi tant d'élèves de la section littéraire n'ont-elles

pas continué le latin, malgré de bons résultats ? Tout simplement parce que la structure maladroite du deuxième degré les a acculées à d'inévitables sacrifices : le latin ou une deuxième langue.

Les élèves veulent une troisième langue, et cela à juste titre. La maladresse dans l'organisation du deuxième degré, c'est d'avoir conçu un bloc optionnel de 10 H — c'est trop peu pour une organisation souple. Si l'on avait un bloc optionnel de 12 H, comportant trois options de 4 H, on ne serait pas acculé à des choix insatisfaisants.

#### **Madame ANDRIES.**

Je fais la même constatation. Les parents changent encore d'avis pendant les vacances. Effectivement, cette structure du deuxième degré est en train de condamner les études latines et surtout les gréco-latines. Or j'ai tout de même deux ou trois élèves qui désireraient opter pour le grec et le latin, et qui sont motivées pour ces études. Mais pour deux ou trois élèves, on ne nous permettra jamais d'organiser cette option. Que faire ?

D'autres élèves auraient pu faire également l'option gréco-latine. La question, c'est que les enfants actuellement, se tournent vers les langues modernes. L'option littéraire a beaucoup de succès, mais l'option littéraire avec une troisième langue moderne et non avec le latin ! Car à Bruxelles, nous avons le néerlandais comme deuxième langue obligatoire. Mais les élèves qui suivent donc obligatoirement le néerlandais, veulent aussi apprendre l'anglais dès la troisième année d'études. Pour l'option scientifique, il n'y a pas de problèmes : les élèves qui s'y inscrivent sont généralement déjà bien motivés.

#### **Madame Rosine LEWIN.**

Vous dites que les élèves sont motivées. Les scientifiques, par exemple, savent ce qu'elles veulent. Quand le savent-elles ?

#### **Madame ANDRIES.**

On ne peut faire des statistiques rigoureuses. Cependant, je rencontre beaucoup moins de changement chez les élèves qui ont choisi l'option scientifique. Celle-ci semble s'imposer plus vite. Pour avoir une statistique valable, il faudrait l'établir sur cinq ans, dans tous les établissements de Belgique. Quand je dis que les élèves sont motivées, il y a aussi le fait peut-être qu'elles trouvent plus facile de choisir l'option scientifique, en se réservant toutefois une seconde voie. Car un élève qui choisit l'option scientifique peut

encore changer, sans trop de difficultés. En principe, on peut toujours changer : les structures le permettent. Mais les élèves ne pensent pas : on peut. Elles pensent : dans la pratique, est-ce possible ? Or les élèves qui choisissent l'option « sciences » disposent encore de cinq heures qu'elles peuvent réserver à des cours de l'option littéraire : une reconversion reste donc possible. Par contre, celles qui choisissent le latin et le grec n'ont plus la possibilité d'un autre choix. Elles peuvent changer, bien sûr, mais moyennant des rattrapages très importants.

**Madame Rosine LEWIN.**

Il semble donc qu'il y a quelque part inadéquation de l'organisation ...

**Mademoiselle GOSSART.**

Cela se remarque aussi pour les options techniques où les 10 H optionnelles sont scindées elles-mêmes en « cours obligatoires » et « cours au choix de l'élève ». Les chefs d'établissements d'enseignement technique regrettent de ne pas pouvoir offrir une formation technique plus complète, au sens où nous l'entendons : l'intelligence technique liée à la culture technique. Dix heures, c'est fort peu pour atteindre un objectif éducatif aussi important.

**Madame Rosine LEWIN.**

Il semble que ce soit ici un sentiment général : pour le recul du choix, il y a quelque chose qui n'est pas au point, notamment dans l'organisation des cours à option.

**Madame Noëlla DINANT.**

Nous sommes persuadés que le recul du choix n'existe pas encore ...

**Madame Rosine LEWIN.**

Si je comprends bien, il y a un recul du choix au premier degré. A partir de la troisième année, on achoppe sur des difficultés pratiques, des questions d'horaires ?

### **Madame Noëlla DINANT.**

On n'a pas assez de renseignements pour savoir si les heures sont disponibles. Les normes de population nous parviennent très tard ...

### **Madame ANDRIES.**

Il y a encore l'option économique-sociale que l'on a scindée dès la troisième année déjà, en une option à caractère économique plus poussée et une formation à caractère social ! Cette distinction aurait dû être reportée au niveau de la quatrième année !

### **Madame Andrée TERFVE.**

Il ne s'agit pas seulement des difficultés à réaliser un véritable recul du choix dans le cadre de l'organisation de la troisième année **de transition**. Ce qui est plus grave, c'est que l'on a créé deux types de troisième année : la première année du deuxième degré à finalité rapprochée et la première année de transition. Cette décision a été prise après de nombreuses discussions. On percevait un vœu de donner une formation de base commune à tous les élèves au niveau de la troisième année, les différences ne portant que sur les options choisies. Probablement, la décision prise a-t-elle été influencée par les milieux industriels. D'autre part, il est certain que le fait de ne pas avoir en même temps prolongé la scolarité jusqu'à seize ans a joué également dans le sens de la décision prise d'organiser **dès la troisième année** une formation courte.

### **Monsieur Yves ROGER.**

Je suis aussi de cet avis, mais il est tempéré par des constatations combien de fois répétées, par les professeurs et les chefs d'établissement qui ont pu organiser un cycle d'observation et d'orientation. Sur le plan de l'apprentissage de la langue maternelle, de très grosses difficultés apparaissent et l'une des raisons pour lesquelles on oriente — et je dis, **à tort** — des enfants vers un enseignement court, c'est l'insuffisance sur le plan verbal, liée parfois à des difficultés sur le plan du raisonnement. Il peut se faire qu'un enfant, à un moment donné, ait tout avantage à se trouver dans une situation où il aura à apprendre des choses moins difficiles sur le plan de la langue maternelle ou des mathématiques plutôt qu'à se trouver avec d'autres à un niveau plus compliqué de sorte qu'on l'y enfonce au lieu de l'aider. Il y a deux types de raisonnement : on admet certaines distinctions, ou bien on fait faire la même chose à tout le monde, mais alors il faut procéder d'une manière très nuancée, renforcer tout ce qui individualise et tout ce

qui permet d'une part, aux plus habiles, aux plus intelligents, de faire preuve de cette intelligence et, d'autre part, aux plus lents de travailler selon leur rythme. Il y a là matière à une expérimentation.

**Madame Andrée TERFVE.**

Quand je dis que tous les enfants devraient avoir en troisième année la même formation générale de base, cela ne signifie pas que tous devraient être mis ensemble et au même rythme pour les cours de langue maternelle et de mathématique. D'ailleurs, dès la première année de l'enseignement rénové, il est conseillé de constituer des groupes de niveaux pour ces deux disciplines, ce qui permet aux enfants à la fin de l'année au moins, d'atteindre le programme minimum et d'aborder sans trop de difficultés l'année d'étude suivante.

**Mlle. BOULANGER.**

Je crois être l'écho fidèle de ce que mes collègues ont senti au cours de cette année : pour les objectifs, nous sommes d'accord, le rénové a vu juste, j'en suis persuadée. Pour ce qui est des moyens mis à notre disposition, Madame Terfve l'a écrit dans un article des Cahiers Marxistes, il faut y mettre le prix et dépenser l'argent intelligemment. Pour ce type d'enseignement, il faudrait abaisser les normes de population, alléger les charges des professeurs, afin que le travail soit bien fait.

**Madame Madeleine JACQUEMOTTE.**

Je voudrais tout d'abord souligner que notre colloque s'inspire des expériences faites dans la partie francophone du pays. Il serait très intéressant de connaître ce qui se réalise du côté néerlandophone, parce que je crois que là, les problèmes sont quelque peu différents.

Retournant au point de départ de Rosine Lewin, à savoir que l'objectif de la rénovation, c'est la démocratisation des études secondaires, nous devons signaler que celle-ci est handicapée parce qu'il n'y a pas eu une réelle démocratisation de l'enseignement primaire. L'impact que cette situation a sur l'enseignement secondaire est évident.

Donnant mon avis sur l'enseignement rénové, j'estime qu'il faut affronter un fait : cet enseignement ne correspond pas à notre idéal de l'école unique. Il constitue en quelque sorte un compromis entre, d'une part, les formes diverses de l'enseignement traditionnel et, d'autre part, la rénovation souhaitée. Quoi qu'il en soit, le phénomène le plus important me semble être que la rénovation se

réalise dans une même perspective, à la fois dans les écoles techniques et dans les écoles d'enseignement général, et que l'on peut **en faire** un cheminement vers une école secondaire unique.

Ayant fait l'expérience des cycles d'observation et d'orientation, j'ai souvenir de difficultés de la ré-orientation en cours des études, et des échecs qu'on peut rencontrer. Il subsiste pour moi des points d'interrogation. Avec quelle certitude peut-on dire aux enfants, en fin de première année, comment il convient de faire le choix entre les sections de la deuxième année ? Je souhaiterais que les deux premières années soient des années absolument communes avec, éventuellement, quelques cours optionnels pour que les professeurs puissent plus sagement déterminer les aptitudes des enfants. Une chose importe : reculer au maximum l'âge du choix. Maintenir dans les mêmes classes tous les enfants jusqu'à quatorze ans peut paraître une gageure. Il est possible de la tenir grâce aux dispositions généreuses que comporte le rénové !

Une chose m'inquiète : le sort fait à l'enseignement artistique devenu une option. Or, pour ma part, je lui accorde une très grande valeur de formation générale, indispensable à tous les enfants, particulièrement de douze à quatorze ans. L'organisation actuelle frustre nettement les enfants de condition modeste.

Quant à l'attitude des professeurs à l'égard du rénové, il y a lieu de s'en préoccuper. Nombreux sont ceux qui, mal informés, expriment un avis hostile. Mais il y a plus grave : c'est le découragement que l'on rencontre parmi les pionniers de la rénovation qui déplorent les conditions matérielles dans lesquelles ils doivent la réaliser (notamment, déficience des locaux et du matériel). Il s'agit là d'un problème budgétaire crucial.

#### **Madame Rosine LEWIN.**

Mademoiselle Boulanger a abordé le problème du coût de la réforme. Comment faire pour que les souhaits et les exigences en cette matière soient entendus ? Enseignants, chefs d'établissement, spécialistes, à des titres divers, êtes-vous consultés ?

#### **Monsieur Yves ROGER.**

La question comporte des aspects multiples. Tout d'abord, il y a une communauté d'intérêts de plus en plus évidente entre les parents et les enseignants. Elle se réalise d'une manière plus visible, mieux coordonnée. Une chose — qui ne m'étonne pas — a surpris pas mal de mes collègues : on constate que les parents soutiennent en général, l'enseignant en vue d'une amélioration de son sort débouchant sur une meilleure qualité de l'enseignement et, donc, d'un bien-être accru de l'enfant comme être scolaire. Mais, je le

répète souvent, nous n'en sommes qu'à la deuxième génération d'obligation scolaire.

D'autre part, quand on constate des appréhensions, on se trouve devant des attitudes humaines, psychologiques, qui s'opposent. Certains ont une attitude que je qualifierai de rétrospective : l'âge d'or est dans le passé, c'est le passé qui est rassurant, il faut reproduire les critères du passé pour être sûr de ne pas se tromper. Ceci ne se rencontre pas seulement en dehors de l'école, mais aussi dans l'école. Je me demande si un certain nombre d'enseignants n'ont pas choisi le métier parce qu'il paraissait fort abritant, très structuré et qu'il protégeait des chocs de l'existence. Cela change fort à l'heure actuelle. Dès lors, faire entendre sa voix en vue d'une meilleure utilisation des deniers communs, je crois que c'est fort important. Mais cela implique des consultations et des échanges. Si on ne peut raisonner ensemble sur un problème où les relations humaines sont profondément impliquées, on risque le pire des déboires.

Les professeurs sont sollicités. Leur réticence à répondre, parfois, dépend de la manière globale dont nous avons vécu. Nous avons vécu dans des systèmes à pouvoir. Or, on nous demande maintenant de glisser vers un système à autorités, c'est-à-dire où l'autorité est partagée. Autorité, c'est créer, l'auteur — auctoritas — crée. On demande à tout le monde de créer, ensemble, quelque chose. Nous devons donc faire une école qui va dans ce sens-là, par un système de partage, de co-gestion, de consultation et de décisions prises après consultation. Or, faute d'habitude, certains ressentent cela comme une manipulation : on veut nous rendre responsables. Toutes sortes d'idées sont liées à cette période de transition, que nous sommes en train de vivre, qui va d'un régime à pouvoir — où les choses sont fixées par le règlement et immobilisées dans leurs structures — vers quelque chose qui sera mouvant par définition. Nous ne pouvons plus imaginer que nous aurons des formules figées par notre enseignement. Nous devons essayer d'affiner ensemble, par les contacts les plus constants possibles, la manière de faire évoluer cet enseignement pour sa meilleure adaptation au réel, au prospectif. Nous devons introduire cette conception dans la vie même de l'école. La façon de voir nos relations avec nos élèves, avec les parents doit être changée. L'aspect hiérarchique, sécurisant, des choses s'efface. Nous vivons ce désarroi global à tous les niveaux et l'école le ressent.

Par ailleurs, il est certain que des décisions de rationalisation devront intervenir. Si on veut que l'argent soit bien employé, il faudra éviter des doubles emplois, spécialiser certaines écoles. Des nécessités régionales, locales, devront être mises en lumière par des décisions prises par tous les intéressés entre eux.

#### **Monsieur DEVILLE.**

Vous avez parlé des aspects financiers. Dans l'enseignement libre, ceci nous va au cœur. Pour nous, les subventions ont été augmentées de 500 F par élève dans l'enseignement rénové. Elles

sont portées à 3.750 F par élève et par année au lieu de 3.250 F. On a pris la norme la plus élevée des deux premières années qui pouvait être octroyée. D'autre part, nous pouvons bénéficier de subsides d'équipement à concurrence de 60 % d'intervention de l'Etat. Généralement, l'inspection émet des avis favorables. Mais la liquidation demande parfois des années. Ainsi, malgré les promesses faites, nous n'avons pas encore touché les subsides de fonctionnement pour cette première année maintenant terminée ...

#### **Madame Andrée TERFVE.**

On a dit qu'il faut abaisser les normes de population. Dans l'enseignement rénové il y a vingt-cinq élèves au maximum par classe, avec l'obligation de constituer des demi-groupes (donc avec un maximum de douze ou treize élèves) pour les activités d'essai et les travaux dirigés.

A mon avis, les groupes doivent être suffisamment étoffés et assez nombreux pour qu'il y ait discussion dans et entre les groupes. Il faut plutôt songer, me semble-t-il, à la modernisation des techniques d'enseignement ; les techniques audio-visuelles par exemple, et d'autres, et aussi, à améliorer les conditions de travail des professeurs par une diminution de leurs prestations.

#### **Madame ANDRIES.**

Nous débouchons ici sur un autre problème : la formation des professeurs. Nous avons peu de professeurs formés à l'utilisation de ces techniques, à même de manier et d'entretenir les appareils, par ailleurs trop peu nombreux. Il faudrait préparer les professeurs à l'utilisation de tous les nouveaux moyens techniques, aussi bien dans les écoles normales que dans les universités.

#### **Mademoiselle BOULANGER.**

A propos des normes, les professeurs de mon école ont constaté qu'il existe une différence énorme entre deux classes de vingt ou vingt et un élèves et des classes de vingt-cinq ou vingt-six. Avoir vingt-cinq élèves pour les cours à technique audio-visuelle est excessif parce que la phase de fixation est liée à des aptitudes de perception purement sensorielles et, en tous cas, de mémoire de restitution de sorte que, dès qu'il y a trop de diversité dans le groupe, la classe tout entière se trouve bloquée.

#### **Mademoiselle GOSSART.**

Je voudrais ajouter que les normes exigées pour qu'une option soit ouverte, huit élèves pour une option, dix pour une activité complémentaire, limitent le choix réel des élèves. Après avoir fait leur

choix, en répondant à un questionnaire, certains élèves ont dû renoncer à des options pour lesquelles il n'y avait pas huit inscrits, ou à des activités complémentaires où il n'y avait pas dix inscrits. Or, c'est une mesure qui paraît très injuste aux enfants.

#### **Madame Madeleine JACQUEMOTTE.**

Avec la question des normes, nous abordons le problème financier. Dans le coût de la rénovation n'interviennent pas seulement les normes. Toutefois, au moment de l'extension de la réforme au deuxième et au troisième degré, si l'on maintient la norme de vingt-cinq élèves — que je crois assez favorable, à condition qu'on n'aille pas au-delà — il faut savoir que le poids de la réforme sera lourd pour le budget.

L'accord des enseignants et des parents sera indispensable et essentiel pour préserver cette mesure bénéfique. Il faut tenir compte aussi des cours par demi-classe, des rattrapages : l'horaire des professeurs sera complet avec des prestations qui n'existaient pas dans l'enseignement traditionnel. Un professeur arrivera à un horaire complet avec trois ou quatre classes, là il lui en fallait cinq, six ou sept. Songeons aussi à ce qui doit être accordé pour le conseil de classe et les activités parascolaires. Nous arriverons à la conclusion que le gouvernement doit envisager une révision de son budget.

D'autre part, il faut penser au problème des dépenses en matériel et aussi à la question des locaux.

A ce sujet, de nombreux professeurs qui ont adopté la réforme avec enthousiasme sont aujourd'hui fort inquiets. Si certaines conditions défavorables subsistent, leur tâche deviendra écrasante. Déjà, le temps d'activité créative qui est demandé aux professeurs du renouveau n'est pas inscrit dans leurs prestations. D'autre part, la formation indispensable à la dynamique des groupes notamment, n'a pas toujours été donnée aux jeunes professeurs. Si on ne fait pas le nécessaire, on verra se cristalliser des courants hostiles à la rénovation. Il y a d'ailleurs pas mal de préjugés à combattre et un important travail de persuasion à réaliser. Il faudra donc y mettre, et le temps, et le prix.

#### **Madame Rosine LEWIN.**

C'est tout l'enjeu de la réforme que vient de souligner Madame Jacquemotte en indiquant, en même temps, la source de certaines oppositions. Il y a, bien sûr, toutes sortes de comportements oppositionnels : conservatisme rétrospectif chez les uns, crainte chez les autres. Il reste que si la réforme ne peut pas avancer d'une manière satisfaisante, si les enseignants se heurtent à des difficultés matérielles, on risque d'achopper, parce que la réforme ne sera pas ce qu'elle devrait être. De ce point de vue, nous pourrions utilement en revenir au rôle des parents, des enseignants et des élèves, ainsi qu'aux modifications qui se produisent dans leurs relations.

### **Madame Noëlla DINANT.**

A mon avis, dans le système traditionnel, le rôle des parents tendait à diminuer. Les contacts que nous établissons avec eux dans la réforme sont bien différents. Lorsque nous les consultons et les conseillons sur le choix des cycles, ils répondent avec beaucoup de compréhension. C'est particulièrement vrai dans l'enseignement technique qui se présente aujourd'hui comme enseignement secondaire. Notre Comité de Parents n'a jamais aussi bien fonctionné que depuis que nous avons le rénové.

### **Mademoiselle BOULANGER.**

Je partage les sentiments optimistes de mes collègues. Je ne suis, cependant, pas entièrement satisfaite, malgré l'existence de l'Association des Parents et leur bonne volonté évidente. Trop de parents encore n'ont pas compris que la collaboration école-parents doit être une aide éducatrice. Beaucoup viennent chez nous uniquement pour s'informer de ce que fait leur enfant, recevoir des félicitations ou des conseils très précis pour sortir des difficultés. Certains ne s'informent pas du tout. A titre d'exemple, je cite une grosse déception rencontrée cette année. Un membre du Comité des Parents avait imaginé de faire une réunion des parents d'élèves de la même classe afin qu'ils se connaissent et se rendent compte de la valeur de la camaraderie entre les élèves. La moitié seulement des parents ont répondu que cela les intéressait et, parmi ceux-ci, nous avons encore eu 60 % d'absents à la réunion. Un autre aspect difficile : les parents d'enfants à gros problèmes attendent des miracles de l'enseignement rénové. Aussi longtemps que celui-ci n'est pas généralisé — et on ne peut le faire par voie d'autorité — les cas désespérés tendent à refluer vers le rénové. Or dans ce domaine, les réussites, difficiles, ne sont possibles qu'à condition que la proportion de ces cas ne soit pas trop lourde. J'ajouterai un mot sur les classes d'accueil. A mon avis, il ne faut pas réserver ces classes uniquement aux enfants qui n'ont pas de certificat d'études primaires. Il vaut mieux se fier à la convergence des dépistages des aptitudes et des acquis scolaires pendant les premières semaines d'observation, pour savoir qui il faut inscrire dans ces classes.

L'an dernier dans des classes de trente-six ou trente-sept élèves, nous avons constaté que les élèves à « vérifier » se trouvaient entre le sigma 30 et 50, tout en ayant le certificat d'école primaire. Les classes d'accueil doivent donc réparer ce qui n'a pas été fait dans le primaire. Cette année chez nous, d'un groupe de vingt élèves en classe d'accueil, dix pourront passer en deuxième année d'observation et deux en seconde accueil. En classe d'accueil, nous avons dû trouver une solution pour la seconde langue, en puisant dans l'horaire des activités complémentaires.

### **Monsieur DEVILLE.**

Pour les classes d'accueil, nous rencontrons des difficultés. Sur une population d'une centaine d'élèves 14 sont inscrits en première année d'accueil. Ces élèves n'avaient pas terminé l'école primaire avec fruit, ou avec des lacunes graves. Elles étaient traumatisées par l'échec scolaire, sujettes à un handicap culturel, etc. La moitié de ces élèves seront admises en première année d'observation, à la rentrée de septembre. Le problème, ce sera la possibilité d'organiser la deuxième année d'accueil : nous n'avons de rentrées qu'en provenance de la première année d'accueil et de la première année d'observation. En raison des normes, nous ne pourrions sans doute pas ouvrir cette deuxième année d'accueil, et ce serait très regrettable.

### **Madame Andrée TERFVE.**

A propos des enfants qui ne se sont pas adaptés à l'enseignement primaire et constituent la population de la première année d'accueil, il est réconfortant de savoir que la réforme de l'enseignement primaire est très avancée et qu'elle se fera dans le même esprit que dans le secondaire rénové.

### **Monsieur Jean TERFVE.**

Une chose me frappe : l'impact des incidences financières, pour ce qui est des normes. Le problème se pose surtout pour les minima en vue de certaines options. Ainsi, pour l'ouverture de la deuxième classe d'accueil, il faut un nombre minimum d'élèves. Si l'on n'y arrive pas, que faire ? Ne pas fixer de minimum : cela paraît impraticable. Quel mécanisme faut-il suggérer pour pallier cette situation ? Pour garder le nombre d'options nécessaires à un fonctionnement efficace de la réforme ?

### **Madame Andrée TERFVE.**

A mon avis, dans certains cas, il ne faut pas de minimum. Pour la deuxième année d'observation, toutes les écoles devraient pouvoir ouvrir toutes les options prévues, sans cela on ferme déjà les portes. Or, il s'agit bien du degré d'**observation**. D'ailleurs, l'incidence financière est insignifiante, puisqu'une option porte seulement sur quatre heures de cours. Pour la deuxième année d'accueil, il ne devrait pas non plus y avoir de minimum. Quant aux options de troisième année, pendant une période transitoire il faudrait admettre des minima inférieurs à ceux qui sont prévus. Il a été dit, au cours de la discussion de la loi au Parlement, que des ententes entre les établissements permettraient d'offrir à chaque élève toutes les options. D'accord, mais ce ne sera possible que quand toutes les écoles seront rénovées.

### **Mademoiselle BOULANGER.**

Je doute qu'une solution transitoire puisse répondre à des problèmes qui seront toujours les mêmes. Nous essayons de procéder à une rationalisation avec les trois écoles de Liège qui ont commencé le rénové. On s'entend fort bien, mais je ne suis pas sûre que les élèves suivront. Changer de quartier, c'est un peu comme d'aller en Amérique. Par ailleurs : pour le deuxième degré d'observation, il y a des solutions à trouver entre les écoles. Mais à l'intérieur du degré d'observation, ce n'est pas une solution transitoire qui résoudra la question des options, ni celle de la deuxième année d'accueil.

### **Monsieur DEVILLE.**

On ne voit pas encore très clairement où conduit le degré d'accueil.

### **Mademoiselle BOULANGER.**

La formule de la deuxième année d'accueil me paraît avoir un caractère provisoire. On peut espérer que des élèves qui auront réussi la première année d'accueil passeront au degré d'observation. Je me demande s'il ne fallait pas concevoir, en fonction de la population que l'on a, deux genres d'années d'accueil : un accueil pour les enfants qui ont terminé le primaire et sont susceptibles de récupérer ce qui leur manque, et un autre type d'accueil pour ceux qui constituaient jusqu'ici la population de la deuxième année professionnelle. On retrouve une présence de deux types d'élèves différents.

### **Mademoiselle GOSSART.**

Je suis d'avis qu'il ne faut pas confondre enseignement d'accueil et enseignement professionnel. Mais il y a le point de vue de l'industrie sur le rendement de l'enseignement technique, qui doit lui fournir une main-d'œuvre spécialisée ou qualifiée. J'estime que l'enseignement d'accueil et l'enseignement professionnel proprement dit, sont deux choses différentes. La formation professionnelle devrait commencer seulement au niveau de l'enseignement pratique, c'est-à-dire **en première année du deuxième degré** et non déjà en deuxième année d'accueil. Mais il y aurait alors des difficultés sur le plan du seuil d'embauche, les élèves n'ayant pas reçu la formation professionnelle réclamée par l'industrie. Je trouve qu'il est regrettable de devoir supprimer la deuxième année professionnelle si l'on ouvre la deuxième année d'accueil, car les objectifs sont différents.

**Madame Andrée TERFVE.**

La raison de la suppression de la deuxième professionnelle me paraît la suivante : des parents peuvent être tentés d'envoyer leurs enfants en deuxième professionnelle, alors que l'intérêt de ceux-ci peut être de suivre la deuxième année d'accueil qui permet encore la réintégration dans l'enseignement secondaire.

**Mademoiselle GOSSART.**

Il reste des problèmes que ni l'enseignement fondamental, ni le secondaire n'ont pu résoudre. Nous avons souvent en deuxième année des élèves de quatorze ou de quinze ans.

**Madame Andrée TERFVE.**

Il y a grand chance que la situation s'améliore avec la rénovation espérée de l'enseignement primaire et le développement de l'enseignement spécial.

**Madame ANDRIES.**

Je voudrais rappeler que dans l'enseignement traditionnel, il était possible de descendre en-dessous des normes requises, à condition que pour l'ensemble des trois années, le minimum soit atteint. C'était le cas pour la quatrième langue. Il fallait un minimum pour les trois années consécutives de sorte que chaque élève qui commençait l'italien, par exemple, avait — et a toujours — le droit de poursuivre, jusqu'en rhétorique, même s'il ne restait qu'un élève. Ainsi, pour le degré d'accueil, tout élève qui entre en première année, devrait avoir la possibilité de poursuivre en deuxième.

**Madame Rosine LEWIN.**

Et au niveau des options de troisième année, quelles sont les solutions possibles ?

**Madame ANDRIES.**

Pendant un certain temps, il faudrait obtenir des dérogations, car nous sommes dans une situation transitoire. Des élèves viennent vers le rénové, d'autres le fuient. C'est une question de caractère socio-culturel. Il n'y aura pas de difficultés pour ouvrir des sections économique-sociales, mais il y en aura pour des sections traditionnellement bourgeoises, parce que, pour l'instant, dans les grandes

villes, la bourgeoisie évite l'enseignement rénové. Le jour où toutes les écoles seront rénovées, un accord entre certaines écoles sera possible. C'est d'ailleurs dans l'esprit de l'enseignement rénové, mais en attendant il faut trouver des solutions transitoires.

**Madame Rosine LEWIN.**

J'en reviens à la question des relations avec les parents. S'agit-il de relations individuelles ou de relations avec les associations ?

**Mademoiselle GOSSART.**

Chez moi, des groupes de réflexion « Enseignement Rénové » se sont formés au sein de l'association de parents. Au début, à leur demande d'ailleurs, je leur ai donné de nombreuses informations sur la vie scolaire dans l'enseignement rénové. Je les ai ensuite invités à faire preuve d'initiative et à me poser les problèmes tels qu'ils sont perçus par la famille.

Il y eut alors des contacts avec des associations de parents, de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre. L'action démarre mieux sur ce plan que sur le plan individuel. Beaucoup plus de parents participent plus aisément à la discussion collective des problèmes vécus par leurs enfants.

**Monsieur DEVILLE.**

C'est exact. Les associations de parents ont pris conscience que leurs enfants étaient considérés davantage comme personnes que comme élèves. Ils y ont été très sensibles. Dans nos conseils de classe, une structure de cohésion de groupes s'est constituée au sein des enseignants qui travaillaient à cette recherche, au cours de la première année d'enseignement rénové. Ceci les a amenés au dialogue. Et je dirai, à l'intention de Madame Terfve, qu'il y a eu pour cette recherche, ce dialogue entre enseignants, parents et élèves, une relation d'équivalence, réflexive, symétrique et transitive.

**Monsieur Yves ROGER.**

Les parents, en tout cas, prennent de plus en plus conscience que la relation pédagogique qu'on leur propose n'est plus une relation hiérarchique. En se présentant à l'école, ils ne cherchent ni des ordres, ni des compliments. Ils prennent conscience de la problématique de l'éducation et leur participation est indispensable à l'évolution de cette problématique. Les associations de parents font un effort remarquable. Elles ont procédé à des enquêtes qui éta-

blissent qu'un pourcentage fort important des parents est favorable à l'enseignement rénové.

#### **Madame Rosine LEWIN.**

Ce sont là des attitudes nouvelles, inconcevables autrefois, et qui témoignent du progrès déjà réalisé. Le rapprochement entre parents, élèves, enseignants, et qui perçoivent pour la première fois l'utilité d'une coopération, constitue à lui seul un élément de réussite de la réforme. Obstacles et difficultés ne peuvent cependant être sous-estimés. Et il ne suffira pas de bons sentiments pour en venir à bout. Tout devra être fait pour assurer à la réforme les moyens matériels à la mesure de ses objectifs.

En bref, nous allons maintenant, et maintenant seulement, vers une formation beaucoup plus créative. Le système à pouvoir que nous avons connu utilisait, comme disent les psychologues, l'intelligence cristallisée. De plus en plus, il faut utiliser l'intelligence fluide. Pour cela, il faut essayer de développer chez l'enfant des facultés qu'on empêchait d'éclorre dans l'enseignement traditionnel. L'esprit de divergence, de transformation, c'est la base même de la créativité.

Toute divergence autrefois était combattue. Il fallait marcher dans la norme. La créativité prend aujourd'hui le dessus. Des structures nouvelles doivent être créées. L'organisation actuelle débouche précisément sur cela, sur des réalisations qui vont intéresser les gens qui y participent.

#### **Madame Madeleine JACQUEMOTTE.**

Je voudrais dire l'importance des centres P.M.S. pour la réforme. On a désigné du personnel dans ces centres, mais ce personnel n'est pas nommé. Là aussi, des décisions budgétaires sont indispensables pour permettre à ces centres de répondre aux besoins de l'enseignement.

#### **Monsieur Yves ROGER.**

Sur cette question financière, il faut rappeler que dans l'enseignement traditionnel un quart de la population scolaire connaît un échec. On peut donc se demander si un quart du budget n'est pas dépensé en pure perte. Cet argent serait tout de même mieux utilisé dans l'enseignement rénové pour assurer une certaine flexibilité dans la progression des élèves, au lieu de la stagnation qui fait que l'enfant qui échoue reste bloqué pendant un an et débute donc avec un an de retard dans la vie professionnelle. Cet argument peut jouer en faveur d'un examen généreux du budget de l'éducation nationale.

\* \* \*

Les Cahiers Marxistes remercient, encore une fois, les personnalités qui ont accepté leur invitation à cet échange de vues (1), au moment même où, après une période d'expérimentation des structures et de la méthode nouvelles, l'adoption de textes légaux sur l'enseignement rénové permet de cerner avec plus de précision, les problèmes dès à présent mis en lumière par l'expérience et d'aborder, d'une manière concrète, l'examen des conditions indispensables au succès de l'extension projetée de la réforme.

En abordant, au delà des pétitions de principes, l'examen des résultats déjà obtenus et des difficultés déjà rencontrées au cours de la première et de la deuxième année d'application de la formule actuelle de la rénovation de l'enseignement secondaire, nos interlocuteurs permettent, en raison de leur approche directe des problèmes, de mesurer l'effort qui sera exigé des pouvoirs publics, d'une part, des enseignants, des parents, des élèves, d'autre part, afin que progresse l'entreprise dont le succès est souhaité. Ayant accepté de la mettre au banc d'essai, lorsque toutes les conditions n'étaient pas encore réunies pour en autoriser la généralisation, ils se sentent confirmés dans leur conviction que la rénovation, selon l'orientation générale qui lui a été donnée, constitue la réponse adéquate aux problèmes actuels de la démocratisation des études.

Mais ils ont aussi effectué, en reconnaissant le terrain, à partir de données concrètes, un premier dénombrement des obstacles sur lesquels il serait regrettable que des efforts, bien inspirés, achoppent.

Leurs propos méritent, par là, d'être médités par tous ceux qui s'intéressent à la réforme. En se tenant à une juste distance de l'apologie précipitée ou du doute stérilisant, ces propos en appellent à une réflexion sérieuse qui peut déboucher, si elle est bien engagée et poursuivie avec conséquence, sur un moment important du débat et de l'action pour la démocratisation véritable de l'enseignement secondaire.

---

(1) Cet entretien a eu lieu le 26 août 1971.

## ***La crise du dollar est celle du capitalisme***

La crise du dollar est bien plus qu'une crise monétaire. Elle constitue un aspect de la crise profonde du capitalisme, atteint cette fois au cœur même du système.

En même temps qu'elle détruisait le mythe du dollar, la décision de Nixon de suspendre la convertibilité en or de la devise américaine a disloqué tout le système monétaire international édifié en 1944 à Bretton Woods en partant de l'acceptation du leadership américain sur le monde occidental.

En montrant la gravité du mal qui ronge le capitalisme le plus puissant, la crise du dollar a dissipé bien des illusions. Et le choc est d'autant plus brutal que l'essor impressionnant des U.S.A. avait longtemps servi d'argument de choix aux tenants du régime pour vanter les mérites de la « libre entreprise ».

Pour mesurer l'ampleur de la catastrophe, reportons-nous vingt-cinq années en arrière, au lendemain d'une guerre dont les Etats-Unis étaient sortis renforcés et enrichis.

La production industrielle américaine avait doublé en cinq ans et les exportations avaient quintuplé. Pour acquérir les marchandises made in U.S.A. dont ils avaient impérieusement besoin, les autres pays avaient été contraints de liquider leurs avoirs en or ou de solliciter des crédits. Première puissance industrielle, les Etats-Unis étaient aussi le **seul** pays créancier du monde. Leur balance commerciale se soldait par un excédent annuel de 10 milliards de dollars et leurs réserves d'or dépassaient 24 milliards de dollars en 1949.

Expression de la supériorité économique américaine, cette accumulation de métal jaune avait permis au dollar de s'affirmer comme

la « devise des devises », l'étalon international auquel étaient rattachées les monnaies de tous les autres pays capitalistes, la « monnaie de réserve » acceptée partout comme valant de l'or.

Leur puissance de production et leurs réserves financières allaient permettre aux firmes américaines de conquérir de nouveaux marchés dans le monde entier et d'élargir sans cesse le champ d'investissement de leurs capitaux. Au cours des années qui allaient suivre, 8.000 filiales de firmes américaines furent créées à l'étranger. La valeur comptable de ces investissements était évaluée à 80 milliards de dollars en 1970 et ce mouvement s'est poursuivi (12 milliards de dollars d'investissements à l'étranger en 1970, 14 milliards de prévus en 1971) de sorte que la troisième puissance économique mondiale après les U.S.A. et l'U.R.S.S. pourrait bientôt être **l'industrie américaine à l'étranger** : si cette expansion continue au même rythme, les filiales étrangères de firmes américaines fourniront en effet 35 % de la production globale des pays capitalistes en dehors des U.S.A. en 1975.

Aux Etats-Unis mêmes, la progression fut tout aussi remarquable. La production industrielle a augmenté de deux fois et demie depuis la guerre. Et le produit national brut, qui était de l'ordre de 200 milliards de dollars en 1945, dépassera cette année le cap des 1.000 milliards de dollars (980 milliards en 1970). En tenant compte de l'érosion monétaire qui a réduit la valeur du dollar d'un bon tiers entre-temps, il a donc plus que triplé depuis vingt-cinq ans.

Les U.S.A. restent donc sans conteste la première puissance économique mondiale. Et pourtant, le capitalisme américain connaît aujourd'hui une crise qui risque de léser gravement ses plus fidèles alliés et de remettre en question les fondements de la politique qu'ils acceptaient depuis vingt-cinq ans. Les réserves d'or de Fort Knox ont fondu au point de ne même plus atteindre 10 milliards de dollars, le « minimum stratégique » que le Pentagone estime indispensable. Et le mythe du dollar, équivalent de l'or, s'est écroulé.

Que s'est-il donc passé ?

## **LES MECANISMES MEMES DU CAPITALISME**

La crise du dollar a son origine dans les mécanismes mêmes du capitalisme.

Pour fonctionner, celui-ci doit se développer, accroître sans cesse ses capacités de production, trouver toujours de nouveaux débouchés pour ses produits. Une entreprise ne peut se contenter de fabriquer chaque année la même quantité de marchandises avec les mêmes moyens car, dans ce cas, elle serait vite éliminée par ses concurrents qui acquièrent un matériel plus puissant, capable de produire plus à meilleur compte.

C'est un impératif du régime. Le **Manifeste communiste** le constatait déjà : « **La bourgeoisie n'existe qu'à condition de révolu-**

**tionner sans cesse les instruments de travail... »** Et ce qui était déjà vrai du temps de Marx et d'Engels l'est encore plus aujourd'hui, au moment où les progrès de plus en plus rapides de la science et de la technologie augmentent encore la possibilité et la nécessité d'accroître sans cesse la production.

Cette course au progrès coûte toutefois de plus en plus cher. Il y a un siècle, une machine fonctionnait pendant au moins vingt ans, souvent beaucoup plus longtemps, et il suffisait de l'amortir à 5 ou 7,5 % par an pour respecter les règles de bonne gestion. De nos jours, le renouvellement de l'outillage doit s'opérer à un rythme qui n'a plus aucune mesure car l'accélération des progrès oblige de plus en plus à envoyer à la mitraille des équipements encore efficaces dès le moment où de nouveaux perfectionnements les rendent désuets. Les installations les plus modernes sont souvent périmées après cinq ans ; l'« usure morale » de l'équipement est si rapide que, dans certains secteurs, on préconise un amortissement accéléré de 33 % par an !

Tout cela coûte cher. Et c'est à coups de milliards de dollars que le capitalisme américain a poursuivi son expansion — aux Etats-Unis et dans le monde.

Les trusts américains ont dépensé des dizaines de milliards de dollars pour développer sans cesse leurs capacités de production, pour rééquiper leurs usines et en construire de nouvelles, pour en racheter et en créer des milliers d'autres à l'étranger.

Et le gouvernement des Etats-Unis a dépensé des dizaines de milliards de dollars pour permettre aux capitalistes américains d'étendre sans cesse leur rayon d'action, de conquérir de nouveaux marchés, d'acquérir des matières premières à bon compte dans les pays du Tiers-Monde. Tout cela dans le cadre d'une politique destinée à conjurer la menace potentielle que l'exemple des pays socialistes constitue pour le maintien du système capitaliste et à assurer l'hégémonie américaine sur le « monde libre » en recourant à la corruption et à la violence : en soutenant à coups de subsides des régimes fantoches en Asie, en Afrique et en Amérique latine, en installant des bases militaires dans cinq continents, en intervenant au besoin par la force des armes pour réprimer les mouvements populaires de libération.

Même pour un pays aussi riche que les Etats-Unis, c'était beaucoup. C'était même trop. Pour faire face à des dépenses qui dépassent ses recettes, toute l'Amérique s'est endettée de plus en plus. Le recours au crédit, à l'emprunt s'est généralisé.

C'est en recourant à l'emprunt que le gouvernement américain comble les déficits de budgets où les dépenses militaires constituent le poste le plus important : près de 80 milliards de dollars, dont quelque 15 milliards de dollars pour les frais de la guerre du Vietnam.

C'est en utilisant de l'argent qu'elles empruntent que les entreprises financent la majeure partie de leurs investissements : de 1963

à 1969, les avoirs financiers des firmes américaines ont augmenté de 127 milliards de dollars, mais leurs engagements à long et à court terme se sont accrus de 227 milliards de dollars.

Et l'endettement privé augmente également sans cesse : à la fin du mois d'août 1971, le total des crédits à tempérament et des autres crédits à la consommation atteignait près de 130 milliards de dollars.

Toute l'activité des Etats-Unis se fonde ainsi de plus en plus sur un **endettement** massif, sur un recours croissant au crédit, à l'emprunt de dollars créés dans ce but sans contre-partie. Avec pour conséquence, une dépréciation rapide de la valeur de la monnaie, la hausse constante des prix, l'inflation.

Les autorités américaines n'ignorent pas les dangers que cela présente mais elles sont incapables d'arrêter le mouvement. L'inflation qui ronge l'économie américaine pourrait seulement être contenue en freinant l'accroissement sans contre-partie de la masse monétaire. Mais tout resserrement du crédit entraînerait un ralentissement des dépenses publiques et privées, des achats et des investissements qui provoquerait une récession dont les conséquences seraient d'autant plus catastrophiques qu'à l'heure actuelle, l'industrie américaine ne fonctionne déjà qu'aux trois-quarts de sa capacité et que les Etats-Unis comptent plus de 5 millions de chômeurs, sans parler des centaines de milliers de jeunes qui ne sont pas recensés parce qu'ils n'ont jamais pu trouver un emploi.

C'est cette contradiction fondamentale que le capitalisme américain est incapable de résoudre. Et c'est pour tenter de trouver une issue aux difficultés croissantes qu'il rencontre que Washington entend à présent exporter son chômage chez ses partenaires atlantiques après y avoir exporté pendant plusieurs années son inflation.

## AUX FRAIS DE SES PARTENAIRES

En acceptant l'hégémonie des Etats-Unis parce qu'ils voyaient en eux les meilleurs défenseurs des structures politiques et sociales actuelles, les protecteurs du capitalisme à l'échelle mondiale, les autres pays capitalistes ont du même coup été amenés à payer une bonne part des frais de l'expansion américaine.

Les partenaires des U.S.A. ont dû assumer une grosse part des charges des alliances militaires constituées par Washington en fonction des perspectives stratégiques de l'impérialisme américain. Les engagements de l'O.T.A.N. grèvent lourdement nos budgets depuis plus de vingt ans.

En acceptant l'hégémonie du dollar, les partenaires des Etats-Unis furent également amenés à financer une bonne part de l'expansion des firmes américaines à l'étranger. En même temps que les accords de Bretton Woods adoptaient le dollar comme étalon monétaire international, ils lui accordaient en effet un privilège exceptionnel : toutes les banques centrales avaient l'obligation de soute-

nir le cours de la devise américaine sur le marché des changes en achetant tous les dollars qui y étaient offerts au taux officiel.

Cela permit aux entreprises de disposer facilement des ressources monétaires nécessaires pour leurs investissements à l'étranger et d'y multiplier la création de filiales. Appliquant le même procédé qu'aux Etats-Unis, les trusts américains financèrent du reste une partie importante de ces investissements en recourant à l'emprunt, puisant d'autant plus facilement dans le marché européen des capitaux que dans beaucoup de pays, en Belgique notamment, les gouvernements les y encourageaient en leur accordant des crédits à long terme assortis de subventions diverses. Et ces dernières années, ils utilisèrent également sur une grande échelle les « eurodollars », c'est-à-dire des dollars appartenant à des Européens qui les avaient reçus en paiement et les avaient déposés à leur compte dans des banques qui les prêtaient ensuite à des investisseurs américains. Cela permit de dire que « **les Européens finançaient eux-mêmes le rachat de leurs entreprises par les Américains** ». Et cette innovation dans les techniques de financement contribua à donner une part encore plus grande à l'emprunt dans les investissements américains à l'étranger.

Il n'est pourtant pas possible de dépenser constamment plus que ce qu'on gagne et d'emprunter toujours plus que ce qu'on rembourse. C'est vrai même pour les Etats-Unis dont la balance des paiements commença à enregistrer des déficits à partir de 1963.

S'il s'était seulement agi des transactions normales, des échanges commerciaux, etc., les U.S.A. auraient été parfaitement capables d'équilibrer leurs comptes. Jusqu'à ces tout derniers mois, la balance **commerciale** américaine, c'est-à-dire le rapport entre les exportations et les importations de marchandises, a toujours été excédentaire. En 1970 encore, les ventes américaines à l'étranger ont dépassé de 2 milliards de dollars les achats américains de produits étrangers. C'est seulement depuis cette année que la balance commerciale des Etats-Unis est déficitaire — pour la première fois depuis 1880 ! Encore faut-il noter que ce déficit provient dans une large mesure de ce que beaucoup de produits achetés autrefois aux U.S.A. sont aujourd'hui fournis par les filiales européennes des mêmes firmes. (En 1968, les ventes des compagnies américaines installées dans la C.E.E. atteignaient déjà 2 ½ fois la valeur des exportations américaines vers le Marché commun).

La balance commerciale ne constitue toutefois qu'une partie de la **balance des paiements** d'un pays. En plus des transactions commerciales, il faut aussi tenir compte d'une série d'autres entrées et sorties de devises — tourisme, mouvements de capitaux, etc. — et, pour les Etats-Unis, d'une série de dépenses qui ont atteint un volume considérable : en premier lieu l'aide financière accordée aux régimes fantoches, les frais d'entretien des bases stratégiques et les dépenses militaires que la guerre du Vietnam a considérablement accrues.

C'est à cause de ces dépenses-là, qui sont la conséquence directe de la politique d'expansion impérialiste des Etats-Unis, que la balance des paiements américaine est en déficit. C'est pour cette raison que les U.S.A. dépensent plus d'argent qu'ils n'en gagnent et qu'ils ont été amenés à contracter également à l'étranger des dettes de plus en plus considérables.

Aussi longtemps que le dollar était convertible, ces dettes étaient gagées sur les réserves d'or des Etats-Unis. Depuis plusieurs années déjà, ces réserves avaient fondu en même temps que les engagements des U.S.A. augmentaient et la devise américaine conservait seulement sa parité théorique parce que les autres pays capitalistes s'abstenaient de réclamer le remboursement en or des quelque 50 milliards de dollars qui s'étaient accumulés dans leurs banques centrales.

Cette attitude était dictée par la crainte de disloquer tout le système monétaire basé sur l'hégémonie du dollar. Elle était la conséquence directe du choix des gouvernements des pays atlantiques d'accepter le leadership américain.

Bien plus ! La solidarité atlantique incita beaucoup de pays — la Belgique notamment — à encourager la politique de facilité des Etats-Unis en leur octroyant des crédits sous des formes diverses : achats de bons du Trésor américains (Bons Roosa), prêts accordés sous forme d'accords « swap », échanges de devises contre des droits de tirage spéciaux sur le Fonds Monétaire International. Peu de pays déployèrent autant de zèle que la Belgique à cet égard et, le vendredi 13 août encore, le dernier jour avant la fermeture du marché des changes décidée après le discours de Nixon, la Banque Nationale racheta encore pour près de 3 milliards de francs de dollars, si bien que les Etats-Unis doivent à présent quelque 30 milliards de francs à court terme à la Belgique.

En apportant ainsi son appui à la politique monétaire des Etats-Unis et en acceptant d'importer l'inflation américaine, le gouvernement belge a assumé, au même titre que les autres gouvernements d'Europe occidentale, une lourde responsabilité dans la hausse accélérée des prix.

## **L'EFFONDREMENT DU DOLLAR**

C'est seulement depuis le début de l'année que les partenaires des U.S.A. modifièrent peu à peu leur attitude. Quand il apparut de plus en plus clairement qu'une dévaluation (officielle ou de fait) du dollar interviendrait tôt ou tard, les grandes sociétés multinationales commencèrent à se couvrir contre cette éventualité en convertissant leurs liquidités en devises plus solides, autrement dit en spéculant sur la dévaluation du dollar. Cela provoqua une première alerte au mois de mai, quand la Bundesbank fut amenée à réagir en cessant d'accepter des dollars en échange du Deutschemark.

C'était la conséquence inévitable de la politique d'endettement systématique menée depuis vingt ans par les Etats-Unis et un jour-

nal américain, l'*International Herald Tribune*, l'expliqua en termes excellents :

« Aux Etats-Unis, le recours au crédit est devenu une manière de vivre, mais les Américains paient en général leurs traites, sinon ils perdent la possibilité d'obtenir encore du crédit. Sur le plan international, les Etats-Unis vivent depuis des années de crédit. Mais ils n'ont pas été capables de payer leurs traites. C'est pour cela qu'une crise du dollar a éclaté en Europe. Quand la banque centrale ouest-allemande a décidé de fermer son marché des changes, elle a signifié qu'elle ne pouvait plus continuer à faire crédit aux Etats-Unis...

» En acceptant jusqu'ici les surplus de dollars, les Européens ont aidé les Etats-Unis à financer la guerre du Vietnam et ils ont aidé les firmes américaines à racheter des industries européennes. En outre, ils ont sérieusement aggravé leurs propres problèmes d'inflation. Ces dollars ont en effet été convertis en marks, en francs suisses, en florins, en francs belges ou en schillings autrichiens, ce qui entraîne un gonflement inflatoire du stock monétaire de ces pays ».

« La balance des paiements d'un pays est simplement son compte international », poursuivait ce journal. « Un pays est en déficit quand il dépense plus à l'étranger que ce qu'il gagne. Ceci a été le cas des Etats-Unis pendant les vingt dernières années ». (*International Herald Tribune*, 6 mai 1971).

Par la suite, les déficits américains augmentèrent pourtant encore. La « fuite devant le dollar » se généralisa, les détenteurs de devises américaines s'empressant de les convertir au plus vite en monnaies plus solides. Et certaines banques centrales commencèrent à demander d'être remboursées en or.

C'est pour éviter de devoir reconnaître l'insolvabilité des Etats-Unis que le président Nixon décida de suspendre la convertibilité du dollar.

## LE PLAN NIXON

Le discours que Nixon prononça le 15 août 1971 n'était pas improvisé. Il marquait la mise en route d'un programme de grande envergure élaboré à l'instigation du **big business** américain.

Arthur Burns, le président du Federal Reserve Board, la banque centrale américaine, passe pour en être le véritable auteur et les mesures annoncées par le président des Etats-Unis s'inspirent directement de deux documents qui ont depuis lors été rendus publics : un rapport de 400 pages sur le commerce international commandé il y a un an par la Maison Blanche à un groupe d'hommes d'affaires et qui a été remis à Nixon au début de juillet, et les recommandations d'une Commission dirigée par M. Albert Williams, ancien président de l'I.B.M., qui suggèrent notamment l'imposition d'une surtaxe temporaire sur les importations pour réduire le déficit de la

balance des paiements américaine et un changement de parité des monnaies par rapport au dollar « **dont la parité ne peut être changée** ».

Appliquant la recette classique, le Plan Nixon entend tout d'abord faire payer une bonne part des frais de la crise que connaissent les Etats-Unis par les travailleurs. Dans ce but, le président des U.S.A. bloqua immédiatement les prix et les salaires pendant 90 jours, ce qui fut très apprécié des industriels : non seulement parce que ceux-ci peuvent plus aisément tourner cette interdiction mais aussi parce que, de toute façon, ce sont eux qui se réserveront, entre-temps, les bénéfices de l'accroissement de la productivité.

Ces trois mois furent utilisés pour mettre au point des mesures destinées à prendre le relais et à instaurer une « politique de revenus » à l'américaine sous l'égide de deux commissions. La première a pour tâche d'étudier les augmentations de prix envisagées par les entreprises, la seconde de contrôler les salaires.

Comme Nixon l'a indiqué, le 7 octobre, en exposant à la télévision « la seconde phase de sa nouvelle politique », ces deux commissions rechercheront « **la coopération volontaire du monde des affaires et de celui du travail** », mais dans le cas où elles n'y parviendraient pas, le gouvernement pourrait recourir à des moyens « **coercitifs** ».

S'il a bloqué les salaires, Nixon s'est refusé à bloquer les bénéfices capitalistes. Comme il l'a expliqué à une réunion de businessmen organisée par l'**Economic Club** de Detroit (le 23 septembre 1971), à son avis, « **une limitation des profits ne serait pas bonne pour l'Amérique. Je pense que nous devons récompenser la réussite plutôt que de la pénaliser** ».

Nixon a donc repoussé la demande des syndicats de flanquer les commissions chargées de contrôler les salaires et les prix d'un organisme de contrôle des profits, des taux d'intérêt et des dividendes en justifiant ce refus avec les arguments les plus traditionnels du capitalisme : « **Tous les Américains bénéficieront d'une augmentation des profits car elle alimentera l'expansion qui crée de nouveaux emplois et assurera des rentrées fiscales plus importantes qui permettront de financer les programmes destinés à aider les nécessiteux** ». (Discours à la télévision, 7 octobre 1971).

## AMERICA FIRST

Comme les remèdes classiques ne suffiront pas, le Plan Nixon entend aussi faire supporter une grosse partie des difficultés des Etats-Unis par les autres pays capitalistes, leurs fidèles alliés.

Tout d'abord en frappant immédiatement les importations de produits étrangers d'une surtaxe de 10 % qui sera complétée par un projet soumis au Congrès : le **Buy American Act** qui réduira de 7 % les impôts sur les investissements des entreprises qui achètent des biens d'équipement fabriqués aux Etats-Unis.

Washington exige également que les autres pays « réalignent » leur monnaie par rapport au dollar, c'est-à-dire qu'ils la réévaluent de 15 à 20 %, ce qui permettrait de réduire les achats de marchandises étrangères (dont le prix augmenterait d'autant sur le marché américain) et de favoriser l'écoulement des produits américains qui pourraient être offerts à meilleur compte sur les marchés de leurs partenaires.

La modification des parités monétaires ne suffisant pas pour rétablir la situation, le gouvernement américain exige par surcroît de ses partenaires une contribution beaucoup plus élevée aux dépenses militaires atlantiques. D'après Nixon, **« le moment est venu pour les autres pays de supporter une part plus équitable du fardeau de la défense du monde libre »**.

Pour Washington, cette revendication est au moins aussi importante que celle relative aux parités monétaires. Nixon l'a précisé au cours d'une conférence de presse : **« Nous avons besoin de nous faire entendre non seulement sur les problèmes monétaires mais aussi sur la répartition des charges de la défense »**. (16 septembre 1971). Le secrétaire au Trésor américain, John Connally, a dit la même chose à la réunion du Club des Dix (1), qui s'est tenue à Londres les 15 et 16 septembre et les membres de la délégation américaine à cette réunion ne cachèrent pas qu'à leurs yeux, leurs interlocuteurs n'attachaient pas assez d'importance à cette exigence essentielle des Etats-Unis.

Si la crise du dollar a porté un rude coup au prestige des U.S.A., cet échec n'a pas diminué l'arrogance des dirigeants américains. Ceux-ci sont décidés à faire prévaloir leurs intérêts sans égards pour leurs alliés, sans s'embarrasser de scrupules inutiles.

Les mesures prises à Washington visent à préserver le leadership des Etats-Unis sur le monde capitaliste et Nixon ne l'a pas caché. **« Nous ne sommes pas prêts à nous relâcher et à perdre notre prééminence économique »**, a-t-il dit.

## LE DESARROI EUROPEEN

En s'écroulant, le dollar a entraîné dans sa chute le mythe de la solidarité atlantique, de la communauté d'intérêts du « monde libre ». D'après conflits d'intérêts opposent à présent ouvertement les Etats-Unis aux autres pays capitalistes en même temps que de sérieuses divergences séparent souvent ceux-ci.

Si l'effondrement du dollar les a décontenancés, les gouvernements des pays d'Europe occidentale se sont toutefois gardés de remettre en cause les fondements de la politique qui a finalement disloqué tout le système monétaire basé sur le dollar. Même si le leadership américain coûte cher, ils continuent à l'accepter parce

---

(1) Le « Club des Dix » réunit les représentants des dix pays capitalistes les plus riches : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, France, Italie, Pays-Bas, Belgique, Suède, Canada, Japon.

que les Etats-Unis restent à leurs yeux le bastion de la défense des privilèges capitalistes.

Victimes de la politique américaine, les pays européens ont été des victimes consentantes. Les observateurs les plus lucides ne l'ignorent pas et un organe financier, l'Agefi, l'a reconnu :

**« Le système de Bretton Woods a fonctionné correctement pendant un certain nombre d'années, puis il s'est dérégulé. A qui en incombe la responsabilité ? Aux Etats-Unis uniquement, qui ont traité avec une « douce négligence » le problème capital de la balance des paiements. Mais l'Europe a trop cédé aux instances américaines. Elle a eu la faiblesse de ne pas exiger le fonctionnement de Bretton Woods, notamment en réclamant une proportion raisonnable d'or contre les dollars qui s'accumulaient dans les caisses de ses instituts d'émission. Le tort de l'Europe a été de demeurer trop conciliante vis-à-vis des Etats-Unis et, à cet égard, elle porte en partie la responsabilité de l'écroulement devant lequel nous nous trouvons ». (Agefi, 22 août 1971).**

La décision de Nixon plongea donc les gouvernements d'Europe occidentale dans le désarroi. Si le dollar était détrôné, ils n'avaient pas de prétendant à proposer pour lui succéder.

En dépit des projets visant à la création d'une « Europe monétaire » dont il avait été abondamment question dans les mois précédents, chacun des six pays du Marché commun adopta une attitude différente en ce qui concerne le statut de sa monnaie : le Deutschemark continuerait à flotter, la lire flotterait un peu mais pas trop, le franc français aurait deux taux dont l'un flotterait et l'autre resterait fixe et les monnaies bénéluxiennes flotteraient tout en restant fixes entre elles.

Les intérêts immédiats de la bourgeoisie des différents pays européens sont en effet loin de concorder. C'est pour cela que les gouvernements des Six adoptèrent des attitudes souvent très différentes. Avec l'approbation complète et même parfois à l'initiative des différents ministres socialistes quand il s'en trouvait dans leur sein. C'est à l'instigation de son ministre social-démocrate des Finances, Karl Schiller, que le gouvernement de Bonn proposa que toutes les monnaies européennes « flottent » librement. L'économie allemande est en effet assez solide pour s'accommoder de cette réévaluation de fait qui répond aux souhaits de Washington et permettrait pour le reste au mark de devenir la monnaie européenne n° 1 et à l'Allemagne fédérale d'exercer un rôle prépondérant au sein de la C.E.E.

Pour un pays comme la Belgique, dont les exportations représentent plus de 45 % du revenu national, ces fluctuations apparaissent d'autant plus périlleuses que sa faiblesse relative la rend plus vulnérable que ses voisins. D'où le souci de MM. Eyskens et Snoy et de leurs collègues socialistes d'éviter que les monnaies européennes ne « flottent ».

A la veille de la réunion du Club des Dix, en septembre, les pays de la C.E.E. parvinrent pourtant finalement à constituer un front

commun auquel se rallièrent les autres pays membres frappés par les mesures américaines, la Grande-Bretagne, le Canada, la Suède et le Japon.

Tous ces pays refusèrent d'accepter les exigences des Etats-Unis et, si ce refus avait été catégorique, il y aurait lieu de s'en féliciter. Cela signifierait que le front mondial du capitalisme est en train de se disloquer, que les alliés des U.S.A. se sont décidés à rejeter la tutelle de l'impérialisme américain.

Ce n'est malheureusement pas le cas. Si les gouvernements des autres pays capitalistes refusèrent d'accepter telles quelles les demandes américaines, AUCUN d'entre eux ne proposa de s'attaquer aux causes de la crise monétaire, AUCUN ne remit en question le leadership américain et la politique atlantique qui a permis aux Etats-Unis d'exporter leurs difficultés chez leurs partenaires.

Face aux revendications américaines, les alliés des U.S.A. se bornèrent à demander à Washington de modérer quelque peu ses exigences. Acceptant le principe d'un « réalignement » général des monnaies, ils se contentèrent de formuler le vœu que les Etats-Unis fassent, eux aussi, un bout de chemin en procédant de leur côté à la dévaluation officielle du dollar.

Mais les U.S.A. n'acceptent même pas d'engager le dialogue sur ce point. John Connally l'a confirmé à la réunion des Dix : « **Les Etats-Unis ne changeront pas leur position d'un iota** », a-t-il dit.

S'estimant en position de force, Washington entend que ses partenaires fassent tout le chemin et acceptent ses revendications dans leur totalité. Et les U.S.A. sont décidés à utiliser toute leur puissance économique et politique pour les y contraindre.

Leur brutalité s'est montrée efficace jusqu'ici. La réunion des ministres des Affaires étrangères des Six pays du Marché commun qui s'est tenue quelques jours après la session de Londres, a catégoriquement repoussé tout recours à des représailles économiques pour riposter à l'offensive protectionniste américaine. Et à l'assemblée du Fonds Monétaire International qui s'est réunie à Washington au début d'octobre, les partenaires des U.S.A. ont fait un pas de plus : ils ont accepté de réexaminer la répartition des charges militaires supportées par les Etats-Unis.

## **DEVALUER LE DOLLAR OU REEVALUER LES AUTRES MONNAIES ?**

Un des points de divergence qui oppose les Etats-Unis à leurs partenaires européens et japonais peut sembler de pure forme.

Washington exige que les autres pays réévaluent leur monnaie par rapport au dollar — de 15 à 20 % — ce qui avantagerait les industriels américains puisque les produits étrangers coûteraient plus cher aux Etats-Unis et que les marchandises américaines pourraient être vendues à meilleur compte chez leurs concurrents.

Cette exigence est repoussée par la plupart des pays européens qui préféreraient que les U.S.A. acceptent plutôt de dévaluer officiellement le dollar. Ce qui se ferait en augmentant le prix de l'or, qui reste théoriquement fixé à 35 dollars l'once bien que le dollar ait cessé d'être convertible.

A première vue, cela peut sembler une simple question de mots. Que le dollar descende d'un degré ou que les autres devises montent d'un cran, cela reviendra à entériner ce qui est devenu un fait : que la valeur du dollar a diminué par rapport à celle des autres pays capitalistes.

En réalité, les deux formules ont des implications politiques et même économiques très différentes.

En acceptant de réévaluer leurs monnaies par rapport au dollar, les partenaires des Etats-Unis accepteraient de conserver pour l'essentiel le système monétaire actuel, dont le dollar, devenu simple dollar-papier, resterait le pivot et continuerait à servir de « monnaie de réserve » internationale.

L'abaissement de la définition légale du dollar vis-à-vis de l'or constituerait par contre l'aveu que le dollar n'est plus l'étalon intangible de toutes les autres monnaies, qu'il est monnaie-papier comme les autres. La dévaluation officielle du dollar ouvrirait ainsi la voie à la création d'un système monétaire international plus équilibré. S'il serait illusoire d'imaginer qu'on puisse aboutir dès à présent à une formule vraiment rationnelle, basée sur la coopération de tous les pays indépendamment de leur régime social, il serait néanmoins possible d'envisager la suppression d'un des principes les plus choquants du système adopté à Bretton Woods : l'hégémonie d'une monnaie par excellence, en l'occurrence celle des Etats-Unis.

Du point de vue économique, la réévaluation de leurs monnaies aurait par ailleurs des conséquences plus graves pour les pays européens. Si l'effet serait le même qu'une dévaluation du dollar à l'égard de leurs concurrents américains, il n'en irait pas de même pour leurs rapports avec les pays tiers auxquels ils devraient vendre leurs produits plus cher qu'aujourd'hui.

## **S'ATTAQUER AUX RACINES DU MAL**

La prolongation de la crise déclenchée par l'effondrement du dollar risque d'entraîner des conséquences très graves. La stabilité des monnaies est indispensable au bon fonctionnement des échanges internationaux. Et les mesures protectionnistes prises par les Etats-Unis se feront d'autant plus lourdement sentir que la conjoncture tendait déjà à se détériorer ces derniers mois.

Il serait toutefois vain de croire qu'on pourra conjurer ces menaces en suppliant Washington de modérer quelque peu ses revendications ou en formulant le vœu que les pays d'Europe occidentale réalisent leur unité politique pour résister plus facilement aux exigences américaines.

Si on peut souhaiter que les gouvernements des Six parlent le même langage vis-à-vis des Etats-Unis, ce n'est pas pour qu'ils parlent tous américain. Ou qu'ils parlent le langage des capitalistes européens qui continuent à s'accommoder de l'hégémonie américaine, ne fût-ce que comme d'un moindre mal.

L'attitude commune qui répond aux aspirations et aux intérêts des travailleurs européens réclame un réexamen radical des rapports de l'Europe occidentale avec les Etats-Unis et avec le reste du monde, le rejet de toute soumission aux U.S.A. et l'adoption d'une politique basée sur la défense des intérêts propres de chaque nation dans une atmosphère de véritable coopération avec tous les pays sans distinction — y compris les pays socialistes et les pays de ce qu'on appelle le Tiers-Monde.

### **DURCIR LA LUTTE DE CLASSE**

Cette réorientation radicale de la politique européenne à l'égard des Etats-Unis et du reste du monde pourra seulement être le résultat de l'action que les travailleurs développeront — à l'échelle européenne mais aussi et forcément en premier lieu dans leur propre pays — pour imposer une politique qui ne sera plus dictée par le souci de préserver les privilèges capitalistes.

C'est donc seulement dans la mesure où le mouvement ouvrier et les forces progressistes exerceront une pression suffisante sur leurs gouvernements qu'il sera possible de les amener à résister réellement au chantage américain.

Si même le leadership américain devient de plus en plus coûteux, les capitalistes européens refusent en effet de le remettre en question parce qu'ils continuent à voir dans les Etats-Unis les garants de leurs privilèges. C'est pour cette raison qu'en Belgique comme ailleurs, les exigences américaines ont trouvé nombre de défenseurs dans les milieux d'affaires.

M. Louis Ameye, qui est membre du Comité de direction de la F.I.B. et conseiller économique de la Banque de Bruxelles, s'est empressé d'expliquer dans le « Soir » (9 septembre 1971) que **« peu de pays placés dans la même situation que les Etats-Unis n'eussent pas agi de même »** et qu'il fallait à tout prix **« éviter de prendre des mesures de représailles »**. M. Robert Gottschalk, vice-président de la Chambre belgo-américaine de Commerce aux Etats-Unis, a développé peu après le même thème au cours d'une réunion organisée dans les locaux de la F.I.B. en affirmant que **« l'ensemble du monde libre doit aider les U.S.A. à surmonter leurs difficultés »**. Et l'**Echo de la Bourse** (17 septembre) est allé encore plus loin dans la servilité en justifiant la demande des Etats-Unis de faire supporter une plus grande part de leurs dépenses militaires par leurs alliés. A croire cet organe financier, l'Europe se serait prlassée **« sous l'ombrelle atomique U.S. payée par les contribuables d'outre-Atlantique tandis que les Européens ne consentaient que du bout des lèvres une affectation ridicule de leurs budgets publics aux**

**besoins de la défense collective. Plutôt que de récriminer, l'Europe ferait mieux d'endosser ses responsabilités ».**

Si les milieux d'affaires sont tout prêts à se résigner, ils n'envisagent pourtant pas de payer eux-mêmes la note. Appliquant eux aussi la recette classique, ils entendent bien que ce soient les travailleurs qui supportent les frais de l'opération.

La **Fédération des Industries Belges** l'a clairement laissé entendre en insistant sur la nécessité de « **maintenir les coûts de production des entreprises belges dans les limites qui sauvegardent leur capacité compétitive** », ce qui devrait être le souci de tous, à commencer par les ouvriers, puisque selon l'antienne connue, « **la capacité compétitive des entreprises est la source première du progrès social** ». (Bulletin de la F.I.B., 20 septembre 1971).

En réalité, les travailleurs n'ont pas à payer les frais d'une crise qui a sa source dans les structures mêmes du capitalisme, dans les difficultés croissantes auxquelles se heurte le capitalisme le plus puissant, le capitalisme américain.

Mais il sera seulement possible d'éviter que les pays d'Europe occidentale — la Belgique notamment — en supportent les conséquences en s'orientant dans une voie radicalement différente de celle suivie jusqu'ici. Il sera seulement possible d'éviter que les travailleurs ne subissent le contrecoup du gâchis créé par la crise du dollar et de préserver leur pouvoir d'achat en prenant des mesures qui limitent les privilèges capitalistes, notamment en imposant un contrôle ouvrier effectif des activités des entreprises et en levant le secret bancaire pour contrôler les mouvements de capitaux afin d'éviter toute tentative de spéculer contre le franc.

En même temps qu'ils défendront leurs salaires et leur emploi, les travailleurs devront donc développer avec une énergie accrue la lutte pour des objectifs plus ambitieux. En faisant apparaître la crise profonde du système capitaliste, la crise du dollar les amènera en effet à prendre mieux conscience de la nécessité d'imposer les réformes de structure anti-capitalistes que le mouvement ouvrier précône depuis longtemps.

## **Problèmes du Tiers-Monde**

Les problèmes du développement du Tiers-Monde suscitent, en particulier chez les jeunes, un intérêt grandissant.

Les sentiments généreux qui se sont ainsi développés ont pu, certes, être utilisés à des fins qui n'étaient pas toujours désintéressées. Il n'est pas douteux que certaines opérations spectaculaires d'aide au Tiers-Monde, bénéficiant de tous les appuis officiels, n'aient été surtout destinées à dissimuler le fait que la grande bourgeoisie belge et son Etat participent activement à l'exploitation du Tiers-Monde, et n'aient ainsi d'abord une portée idéologique.

Mais l'intérêt croissant pour le Tiers-Monde, s'il a d'abord été fait surtout de bons sentiments, s'est accompagné progressivement d'une prise de conscience.

Des milieux de plus en plus larges se sont rendu compte que le Tiers-Monde était victime d'une exploitation, d'une dépendance économique ; que le développement n'était pas seulement un problème d'aide, mais aussi un problème de justice ; qu'il était lié à la libération, non seulement politique, mais économique du Tiers-Monde ; que nos propres structures pouvaient être cause de l'exploitation du Tiers-Monde. Des sentiments de solidarité avec les opprimés des autres continents, d'internationalisme se sont développés.

Cette prise de conscience a certaines répercussions pratiques, puisqu'elle amène un organisme aussi bien établi que le C.N.C.D. (Comité National de Coopération au Développement, organisateur de l'opération 11.11.11) à manifester un certain appui à la lutte de libération des peuples des colonies portugaises.

Mais, si la prise de conscience en cours est, sans aucun doute possible, très profondément positive, elle n'en reste pas moins le plus souvent confuse, ce qui en limite la portée et les effets.

C'est ainsi que l'on parle d'exploitation, mais on ne voit pas clairement quels sont les exploités ; l'on parle de structures, mais l'on ne sait pas très bien de quelles structures il s'agit...

Cette confusion est entretenue par les vues les plus répandues au sujet de ces problèmes (et que l'on retrouve, notamment, dans la résolution adoptée récemment par le Conseil général du P.S.B.).

Les brochures éditées, chez nous, par l'Office de la Coopération au Développement, illustrent assez bien la façon dont est couramment traitée la question du sous-développement. Nous croyons utile, dès lors, de résumer et aussi de critiquer les opinions qui s'expriment dans certaines d'entre elles. (1)

On trouve, par exemple, l'idée que nous aurions connu chez nous un certain état de sous-développement de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle, parce qu'il y avait alors l'analphabétisme, le travail des femmes et des enfants, le chômage, les mauvais logements, etc. Cette situation aurait aujourd'hui heureusement pris fin et nous serions entourés de réalisations économiques et sociales, telles que le suffrage universel, la sécurité sociale, la législation économique...

Or, il se fait que pendant la période 1895-1914, avec la naissance et le développement du capitalisme monopoliste et de l'impérialisme, les pays capitalistes, dont le nôtre, ont connu justement une phase ascendante aboutissant, à la veille de la première guerre mondiale, à une suraccumulation de capital. Aucun parallélisme entre une telle situation (de même d'ailleurs que celles que nos pays ont connues à l'aube du capitalisme, ou à l'époque du capitalisme classique) et la situation actuelle des pays du Tiers-Monde ne peut être retenue, sous peine de tout embrouiller.

Par ailleurs, l'on ne peut, en régime capitaliste, confondre développement économique et progrès social, alors qu'en régime capitaliste, l'accumulation du capital a, fondamentalement, pour source, l'exploitation du travail (même si les bas revenus des couches laborieuses aggravent, à un certain moment, les difficultés d'écoulement des marchandises).

L'on trouve aussi, dans ces brochures, l'idée que les pays du Tiers-Monde seraient victimes d'une « féodalité internationale basée sur la loi de l'offre et de la demande ». Dans nos pays, nous aurions tempéré, ou même aboli cette loi, mais elle s'appliquerait toujours dans nos rapports avec les pays du Tiers-Monde. L'on ajoute que « l'économie des pays en voie de développement est en absolue dépendance de nos économies ». C'est là, certes, une approche déjà beaucoup plus sérieuse du problème, mais on ne précise pas la nature de cette dépendance, dont nous ne voyons pas bien ce qu'elle a affaire avec la loi de l'offre et de la demande, les prix qui s'éta-

---

(1) V. notamment Rik Vermeire, « Un monde sans frontières » ; Christian Gouzé, « Développer, c'est réformer nos mentalités, nos structures, nos relations internationales » ; A.G. Ramboux, « Le Tiers-Monde et la société de consommation ».

blissent dans une telle situation de dépendance devant, semble-t-il, être des prix de monopole plutôt que des prix de libre concurrence.

La détérioration des termes de l'échange est aussi expliquée par le fait que « les pays du Tiers-Monde se trouveraient encore dans l'impossibilité technique de fabriquer eux-mêmes des machines et des outils », qu'ils seraient donc dans l'obligation de les importer et que les prix de ces produits auraient tendance à la hausse, parce qu'y sont incorporées « les valeurs reconnues tant de notre bien-être que de notre recherche scientifique et technique ».

Pour ce qui est de l'impossibilité technique où se trouveraient les pays sous-développés de produire des machines et des outils, l'exemple des pays socialistes, partis pour la plupart d'un niveau économique et technologique fort bas, montre que, justement, l'obstacle n'est pas technique, mais qu'il se situe au niveau des rapports de production.

Quant à l'idée que la recherche scientifique et technique entraînerait une augmentation des coûts de production, elle est strictement fautive. La recherche scientifique et technique provoque, au contraire, un accroissement de productivité entraînant une réduction des coûts de production (C'est ainsi qu'en R.F.A. entre 1950 et 1964, le nombre d'heures de travail nécessaires pour fabriquer 100 DM de produits est passé de 203 heures à 85 heures pour l'ensemble de l'industrie. Ce ne sont, évidemment, pas les travailleurs allemands qui ont bénéficié de l'essentiel de cet énorme accroissement de productivité).

En réalité, si les prix étaient établis d'après les coûts de production, l'accroissement beaucoup plus rapide de la productivité dans les pays fortement industrialisés devrait entraîner une baisse des prix de leurs produits, par rapport à ceux des pays sous-développés, et ceci malgré des augmentations de salaires et d'avantages sociaux, toujours inférieurs à l'accroissement de la productivité. C'est bien, semble-t-il, ce qui s'est d'ailleurs passé dans une certaine mesure jusque vers 1880, pendant la période du capitalisme classique.

L'on tente, par ailleurs, d'expliquer le sous-développement des pays du Tiers-Monde par leur pauvreté même. L'on définit, par exemple, la pauvreté par un revenu de 5.000 FB par an, et la richesse par un revenu de 100.000 FB par an. Avec 5.000 FB par an, dit-on, tout le revenu doit être consacré aux besoins vitaux, et il ne reste plus rien pour l'épargne, ni pour les travaux publics.

Un tel raisonnement ne tient pas compte de faits aussi importants que ceux-ci :

- des revenus nationaux très bas au départ n'ont pas empêché, dans nos pays, l'accumulation capitaliste,
- des revenus, très bas au départ, n'empêchent pas l'industrialisation des pays socialistes,
- en réalité, une épargne importante se produit dans les

pays du Tiers-Monde, elle prend, sous la forme de reflux de profits, de paiement d'intérêts, et sous des formes plus camouflées, la route des métropoles, où elle renforce l'accumulation capitaliste.

Nous pourrions multiplier les exemples.

Les vues des spécialistes du Tiers-Monde se caractérisent, en général, par le fait qu'ils restent à la surface des phénomènes qu'ils observent.

Ce n'est pas qu'ils ne connaissent pas la situation du Tiers-Monde, ou, en tout cas, certains de ses aspects. Ils donnent, par exemple, de la détérioration des termes de l'échange, des descriptions fort précises.

Ce n'est pas dans le domaine de leurs spécialités que se situent leurs insuffisances, qui nous paraissent principalement les suivantes :

— Ils ne savent pas situer les phénomènes propres au Tiers-Monde dans le contexte d'une analyse globale de la réalité du monde d'aujourd'hui et de l'ensemble des zones et des pays qui le composent, analyse qui devient d'ailleurs impossible si l'on se refuse à faire la distinction entre le capitalisme et le socialisme.

— Ils séparent la situation actuelle du Tiers-Monde de ses origines historiques.

— Ils examinent surtout les problèmes qui se déroulent dans la sphère de la circulation des marchandises (détérioration des termes de l'échange, par ex.) et s'intéressent peu à ce qui se passe dans la sphère de la production (investissements et profits, par ex.).

— Ils restent souvent imprégnés de l'idée que c'est à l'Occident qu'il appartient de fournir les schémas et les moyens du développement du Tiers-Monde, constatent l'échec des beaux programmes d'aide, mais ignorent dans une large mesure les luttes réellement en cours, dans le Tiers-Monde, pour sa libération et son développement, et les forces qui mènent et appuient ces luttes.

Il faut relier cette façon de voir les choses à la thèse selon laquelle les actuels pays sous-développés devraient être assimilés aux pays développés, à un stade antérieur de leur développement. Les premiers n'auraient donc qu'à suivre la voie tracée par les seconds, la tâche de ceux-ci étant de les y aider.

Lorsque l'on reste à la surface des choses, il est évident que ce qui frappe d'abord, c'est la pauvreté du Tiers-Monde et, par contraste, la richesse relative des pays industrialisés.

Lorsqu'on prend conscience que le Tiers-Monde est victime d'une exploitation, l'on en arrive alors fort naturellement à concevoir celle-ci comme l'exploitation des pays pauvres par l'ensemble des pays riches. L'on apporte ainsi de l'eau au moulin de la théorie de la division fondamentale du monde en pays riches et pays pauvres.

Or, il s'agit là, non plus d'une théorie résultant d'une analyse trop superficielle de la réalité, mais, — et il importe de bien s'en rendre compte —, d'une thèse idéologique et politique importante de la bourgeoisie internationale et de l'impérialisme, thèse qui tend à diviser les forces anti-impérialistes dont l'union est justement l'un des facteurs décisifs, pour le succès des luttes pour la libération et le développement des pays du Tiers-Monde.

\* \* \*

Si l'on veut faire une analyse sérieuse de la situation des pays du Tiers-Monde, le fait fondamental dont il faut partir, c'est leur appartenance à la sphère capitaliste.

De ce point de vue, l'expression Tiers-Monde est d'ailleurs équivoque puisqu'elle fait penser à un monde qui se situerait entre le monde capitaliste et le monde socialiste. (L'expression la plus exacte nous paraît celle de périphérie du système capitaliste mondial, dont les métropoles impérialistes constituent le centre.) Nous continuerons toutefois à employer l'expression « Tiers-Monde », parce qu'elle est devenue d'usage courant, mais il faut pour éviter toute équivoque la définir rigoureusement.

Sur le plan économique, les pays du Tiers-Monde forment, avec les pays capitalistes développés, le marché capitaliste mondial, et c'est leur appartenance à ce marché qui détermine, pour l'essentiel, leurs structures économiques et sociales.

Une telle affirmation peut paraître paradoxale, parce qu'il est habituel de caractériser les pays du Tiers-Monde par le fait que des structures pré-capitalistes (primitives, féodales et semi-féodales, « asiatiques », marchandes simples, selon les pays), y sont souvent largement dominantes et que le secteur proprement capitaliste, étranger pour l'essentiel, y occupe une place restreinte.

S'il est exact que les rapports de production capitalistes (pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons) n'ont connu, dans ces pays, qu'une extension limitée, il n'en est pas moins vrai, cependant, que l'ensemble de leur économie (y compris les secteurs pré-capitalistes, tels que l'agriculture traditionnelle) est déterminée par leur appartenance au système capitaliste mondial, et par le rôle qu'ils y jouent.

Les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont entrés en contact, généralement brutal, avec le monde capitaliste, alors qu'ils avaient atteint des stades différents de leur évolution, mais sans que s'y soient développés des rapports de production capitalistes. C'est donc de l'extérieur que le capitalisme fera irruption dans ces pays, et en modifiera profondément toutes les structures.

Là où des rapports marchands n'existaient pas (en Afrique centrale, p. ex.), le capitalisme les fera naître et le pouvoir politique poussera à la monétarisation des économies primitives, par l'obligation de payer des impôts en espèce, par les cultures obligatoires d'exportation, l'expropriation des paysans, le travail forcé, etc.

L'agriculture de subsistance se transformera, dans une mesure plus ou moins grande, en une agriculture produisant pour l'exportation.

Dans certains pays (d'Asie, notamment), où s'étaient développés des rapports marchands simples entre les paysans et les artisans des villes, l'introduction massive des produits industriels européens provoquera la ruine des artisans et le remplacement, à la campagne, des cultures vivrières par des cultures industrielles exportées. Le cas de l'Inde est typique à ce sujet. Les conséquences économiques et sociales d'un tel bouleversement se poursuivent de nos jours.

Le continent américain procurera d'abord, par le pillage, l'or et l'argent nécessaires au démarrage du capitalisme européen, puis ses plantations, dont la main-d'œuvre proviendra de la traite des esclaves, fourniront des matières premières et des biens de consommation populaire à meilleur marché.

Si les grands domaines fonciers, existant dans certaines parties du Tiers-Monde, ont, dans les rapports entre propriétaires et paysans, des traits féodaux, ils sont toutefois essentiellement différents de nos anciens domaines féodaux, par le fait qu'ils produisent pour le marché capitaliste mondial.

Nous ne pouvons donner ici que des exemples très schématiques, mais il n'est pas douteux que l'étude détaillée des pays du Tiers-Monde ferait apparaître comment l'ensemble de leurs structures économiques et sociales actuelles ont été modelées par leur appartenance, imposée de l'extérieur, au système capitaliste mondial. Elle montrerait aussi comment l'action du système capitaliste mondial a donné à l'ensemble de ces pays, à partir de situations fort différentes, des caractères économiques et sociaux communs.

A l'aube du capitalisme (du XVI<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle, environ), cette action est caractérisée essentiellement par le pillage pur et simple (pillage qui, même dans ses formes brutales, s'est d'ailleurs poursuivi jusqu'à nos jours).

A l'époque du capitalisme classique, les rapports entre les pays capitalistes avancés et le reste du monde ont été fondés sur l'échange de produits manufacturés contre des matières premières et des produits alimentaires. La conquête coloniale tendra, à cette époque, à l'ouverture de marchés protégés.

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle verra les débuts, dans les métropoles, du capitalisme monopoliste avec, comme corollaire, l'impérialisme, caractérisé notamment par l'exportation des capitaux, laquelle, d'ailleurs, ne remplacera pas l'exportation des marchandises, mais s'y juxtaposera et la stimulera.

Quelques chiffres, relatifs aux investissements et profits des U.S.A. à l'étranger, dans une période récente, permettent de se faire une idée de la signification des exportations de capitaux dans le Tiers-Monde.

(en millions de dollars)

Années	Afflux des capitaux des U.S.A. dans les pays du Tiers-Monde sous forme d'investissements directs.	Bénéfices que les U.S.A. tirent des pays du Tiers-Monde
1959	525	1.410
1960	229	1.469
1961	419	1.616
1962	203	1.882
1963	451	1.969
1964	523	2.289
1965	807	2.252
1966	519	2.344

(Source : Survey of Current Business, Washington, August and september issues for 1960-1967).

N.B. Il s'agit ici de profits avoués. Il est connu que des profits importants sont encore dissimulés, par exemple dans les « prix » pratiqués entre monopoles des métropoles et filiales des mêmes monopoles dans le Tiers-Monde.

Il est intéressant de comparer ces chiffres à ceux relatifs aux investissements des U.S.A. dans les autres pays capitalistes avancés. Pour les années 1953-1957, la moyenne annuelle de l'afflux de capital U.S. sous forme d'investissements directs dans ces pays a été de 663 millions de dollars, et l'exportation des bénéfices vers les U.S.A. de 558 millions de dollars. Pour la période 1958-1962, les moyennes annuelles ont été de 1.130 millions de dollars pour les investissements et de 920 millions de dollars pour les exportations de bénéfices. Sans vouloir analyser ici la nature des exportations de capitaux entre pays capitalistes développés, relevons que ces chiffres indiquent des différences importantes entre celles-ci et celles qui ont lieu dans le Tiers-Monde.

Notons au passage que le reflux de profits, avec la détérioration des termes de l'échange, sont parmi les causes principales des déficits chroniques de la balance des paiements des pays du Tiers-Monde, déficits que « l'aide » extérieure publique a pour fonction de combler, aux frais des contribuables des pays capitalistes avancés, de façon à ce que la machine puisse continuer à tourner. « Ainsi, en Amérique latine, les crédits ouverts par le gouvernement U.S. se sont élevés de 1959 à 1965 à 3,15 milliards de dollars, chiffre qu'il faut rapprocher des 1,25 milliards de dollars d'accroissement des investissements privés yankees et surtout des 5,3 milliards de dollars de profits réalisés pendant la même période par les monopoles U.S. dans cette région. » (2)

(2) « Traité marxiste d'économie politique — Le capitalisme monopoliste d'Etat », Ed. Sociales, Paris, 1971, t. 2, p. 83.

Ces chiffres ne donnent d'ailleurs qu'une image fort affaiblie de la réalité parce que : 1) ils ne tiennent compte que des profits déclarés, alors qu'une partie importante des profits est dissimulée, en particulier dans les transactions commerciales entre firmes intégrées ; 2) ils ne tiennent pas compte de l'affectation des crédits publics, dont la partie la plus importante sert, soit à corrompre les cercles dirigeants des Etats du Tiers-Monde, soit à des fins militaires ou de répression, soit à couvrir les dépenses d'infrastructure et d'administration nécessitées par les investissements étrangers. Si les U.S.A. sont le plus important exportateur de capitaux, ils ne sont d'ailleurs pas le seul et derrière eux, la Grande-Bretagne et les pays de la C.E.E. viennent en bonne place.

L'action du capitalisme international a, sur le développement économique des pays du Tiers-Monde, en ordre principal, les effets suivants :

— l'exportation des capitaux a provoqué, dans les pays colonisés ou dépendants, la création d'un secteur capitaliste (essentiellement, industries extractives, plantations et grands domaines agricoles) ;

— cependant, l'intérêt des monopoles limite l'exportation des capitaux, s'oppose à l'extension du secteur capitaliste et au développement d'un capitalisme national, susceptible de les concurrencer. « Les « avantages » que les capitaux peuvent avoir à fonctionner dans les zones périphériques de l'impérialisme, en tirant profit du pillage, en parvenant à des taux d'exploitation très élevés d'une force de travail peu qualifiée, de provenance rurale, ont des limites. Ces limites tiennent d'abord à l'exiguïté et au faible développement des débouchés, face à la concurrence des produits élaborés dans les pays capitalistes industrialisés ; cela est vrai, aujourd'hui, même pour des produits textiles, depuis l'apparition des textiles artificiels et synthétiques. Ensuite, l'élévation de la composition organique du capital fait que les implantations industrielles ne concernent que certains secteurs. Elles touchent des activités pour lesquelles les conditions naturelles sont particulièrement favorables ou des « industries de main-d'œuvre ». Dans ce dernier cas, la faiblesse des rémunérations des travailleurs non qualifiés l'emporte sur le coût élevé de la main-d'œuvre qualifiée (salaires « coloniaux ») et les coûts supplémentaires entraînés par l'implantation d'industries dans un environnement peu favorable au départ, comportant des coûts plus élevés pour les « infrastructures », les transports, l'énergie, les approvisionnements. » (3)

— Il en résulte que la plus-value réalisée dans le secteur capitaliste (ainsi, d'ailleurs, qu'une partie importante de l'épargne nationale) est exportée en direction des métropoles, où elle contribue à l'accumulation du capital. A cette plus-value, s'ajoutent les surprofits résultant des méthodes de pillage et d'extorsion, telles que

---

(3) « Le capitalisme monopoliste d'Etat », op. cit., t. 2, p. 154.

confiscation de terres, emploi de main-d'œuvre peu ou non payée, fixation de prix de monopoles, etc.

Or, il saute aux yeux que sans réinvestissement des profits sur place, il n'y a pas d'accumulation de capital, ni par conséquent de développement économique possible.

— Par ailleurs, les secteurs non capitalistes, notamment l'agriculture traditionnelle, et le secteur capitaliste national, s'il existe, sont placés, par l'intermédiaire du commerce international, dans la dépendance du capital monopoliste étranger.

Le commerce des pays développés représente environ 80 % du commerce mondial ; celui des pays sous-développés, 20 % seulement. Mais 80 % du commerce des pays développés correspondent aux échanges qu'ils font entre eux, 20 % seulement aux échanges avec les pays sous-développés. Pour les pays sous-développés, les proportions sont inverses : 20 % seulement des échanges internationaux de ces pays se font entre eux, et 80 % avec les pays développés.

Pour apprécier l'importance des pays du Tiers-Monde, l'on doit cependant, tenir compte non seulement de leur part relativement faible, et d'ailleurs décroissante, dans le commerce mondial, mais aussi de la nature des matières premières qu'ils fournissent aux métropoles. C'est ainsi que la part des pays du Tiers-Monde, dans la production mondiale de minerai de fer, est passée, de 1956 à 1966, d'un cinquième à deux cinquièmes ; qu'elle est de moitié pour le cuivre et le manganèse, de près de 60 % pour la bauxite ; qu'ils sont les grands producteurs du chrome, du cobalt, de l'étain ; qu'ils fournissent près de la moitié de la production mondiale de pétrole et de gaz naturel. (4)

Les économies des pays sous-développés sont formées de secteurs juxtaposés, effectuant peu d'échanges entre eux, l'essentiel de leurs échanges se faisant avec l'extérieur. C'est pourquoi ces économies sont qualifiées de « désarticulées », par opposition aux économies « intégrées » ou « auto-centrées » des pays développés.

Mais, ce qui caractérise fondamentalement les pays du Tiers-Monde, c'est leur retard économique, c'est le sous-développement des forces productives et la faible productivité du travail (même si certains secteurs très particuliers, comme l'industrie pétrolière, connaissent une productivité élevée).

Ce sous-développement économique trouve son origine historique dans l'exploitation coloniale et semi-coloniale dont ces pays ont été l'objet. Il constitue, aujourd'hui, la base objective du maintien, sous les formes néo-colonialistes, de la dépendance et de l'exploitation de ces pays, dans le système capitaliste mondial, en sorte que retard économique et dépendance économique apparaissent comme indissolublement liés.

---

(4) Chiffres cités par « Le capitalisme monopoliste d'Etat », op. cit., t. 2, p. 122.

Nul n'oserait soutenir, en effet, aujourd'hui, que la conquête de leur indépendance politique, par la plupart des pays du Tiers-Monde, que leur constitution en tant qu'Etats, a mis fin à leur dépendance économique, à l'exploitation dont ils sont l'objet de la part des pays impérialistes. Le colonialisme, sous la forme du néo-colonialisme, a survécu à l'écroulement du système colonial.

Il n'en est pas moins vrai que l'indépendance politique, la conquête du pouvoir politique, du pouvoir d'Etat, est la première condition permettant aux mouvements de libération nationale de poursuivre leur lutte pour l'indépendance et le développement économiques. Dans certains pays du Tiers-Monde, la lutte pour la libération nationale, contre l'impérialisme et ses alliés de l'intérieur, les féodaux et les couches bourgeoises les plus étroitement liées aux monopoles étrangers, s'est déroulée dès le début (en Chine, en Corée, au Vietnam), ou très vite (à Cuba), sous la direction de partis ouvriers, en tout cas par leur idéologie. Dans ces pays, la révolution de libération nationale a débouché rapidement sur la révolution socialiste.

Dans de nombreux pays du Tiers-Monde, toutefois, la classe ouvrière, si elle participe activement à la lutte de libération nationale, n'en constitue pas la force dirigeante. Un tel phénomène trouve sa cause dans le fait que le sous-développement économique des pays du Tiers-Monde y a entraîné un sous-développement social, les deux classes fondamentales de la société capitaliste, la grande bourgeoisie et la classe ouvrière, y étant imparfaitement constituées.

Le faible développement du capitalisme national a pour corollaire un faible développement de la bourgeoisie nationale. Les principales industries de ces pays étant d'ailleurs propriété des monopoles étrangers, la couche sociale de la grande bourgeoisie monopoliste n'y existe pas.

Quant à la classe ouvrière, elle est, généralement, numériquement faible et, en réalité, encore en voie de formation en tant que classe nettement différenciée. Il n'en est d'ailleurs pas ainsi partout, et l'on ne pourrait prétendre, par exemple, que la classe ouvrière chilienne soit imparfaitement constituée. Mais cette circonstance donne justement au cours des événements au Chili son caractère particulier.

Le sous-développement social de nombreux pays du Tiers-Monde a pour conséquence que la direction politique du mouvement de libération nationale et des jeunes Etats y appartient à diverses couches de la bourgeoisie et de la petite-bourgeoisie, et à des cercles d'intellectuels et d'officiers qui leur sont liés.

Or, ces couches bourgeoises et petites-bourgeoises ont des intérêts et des aspirations contradictoires.

Il est évident que plus particulièrement la bourgeoisie nationale et la moyenne bourgeoisie souhaitent, foncièrement, un développement capitaliste qui leur permettrait de se développer en tant que bourgeoisie.

Mais, d'autre part, l'emprise même des monopoles étrangers sur l'économie de ces pays empêche ou, en tout cas, limite fortement un tel développement ; et il s'avère que la lutte contre le retard et la dépendance économique ne peut remporter de succès que si elle s'appuie, d'une part sur une réforme agraire profonde, d'autre part sur la création et le renforcement du secteur public de l'économie. Dans les pays sous-développés, dominés et exploités par le capital monopoliste étranger, le secteur public, souvent constitué au départ par la nationalisation des entreprises étrangères, est la forme sous laquelle se constitue l'économie nationale. Mais, en cours de route, le développement du secteur public entre en contradiction avec les intérêts capitalistes privés, tandis que l'industrialisation accroît rapidement le nombre de travailleurs salariés, et accélère la formation de la classe ouvrière en tant que classe.

Ces contradictions au sein même des couches sociales qui dirigent les jeunes Etats du Tiers-Monde expliquent que les événements y prennent parfois un cours chaotique, et que l'on y connaisse de brusques retournements. Il faut y ajouter, d'ailleurs, la corruption pratiquée sur une vaste échelle par les puissances impérialistes.

Mais il ne faudrait pas, pour autant, perdre de vue que la lutte pour la libération et le développement économiques des pays du Tiers-Monde a connu, dès à présent, des batailles importantes. Ces batailles s'appellent, par exemple, nationalisation du canal de Suez, construction du barrage d'Assouan, négociation pétrolière de Tripoli, nationalisation des richesses pétrolières algériennes, nationalisation du cuivre chilien.

Et chacune de ces batailles a dû être menée, non contre une entité appelée « les pays riches », mais contre des monopoles capitalistes bien déterminés, soutenus, sur les plans économique, politique et, éventuellement, militaire, par les Etats des métropoles impérialistes. Et, dans chacune de ces batailles, les pays en voie de développement (et, dans ces cas-là, cette expression, si galvaudée, a sa pleine signification) ont bénéficié de l'appui entier des pays socialistes et, en particulier, de l'U.R.S.S.

Car telle est la vérité historique, bien différente du schéma abstrait de la division du monde en pays riches et pays pauvres, compte non tenu des structures économiques et sociales des uns et des autres.

Nous ne referons pas l'histoire de l'aide politique et aussi matérielle et militaire apportée aux mouvements de libération nationale par l'U.R.S.S. et les autres pays socialistes. Mais nous voudrions aborder un domaine généralement moins connu, parce que plus technique, celui des relations économiques et commerciales, domaine où, laisse-t-on volontiers entendre, l'U.R.S.S. en particulier ne se conduirait pas de façon différente des pays capitalistes.

Or, les faits contredisent cette thèse.

« Comparant l'aide américaine et soviétique à l'Inde, les éco-

nomistes bourgeois notent que malgré son infériorité en valeur absolue, l'aide soviétique est plus intéressante pour quatre raisons : premièrement, les crédits soviétiques sont accordés au taux relativement bas de 2,5 % par an, tandis que les pays capitalistes prêtent à 5 % ; deuxièmement, les crédits soviétiques sont remboursables en douze ans à partir de l'entrée en service de l'entreprise, alors que les prêts des pays capitalistes se font à plus court terme ; troisièmement, les crédits soviétiques sont accordés sur une base gouvernementale et ont donc une plus grande mobilité d'emploi ; quatrièmement, l'aide technique de l'U.R.S.S. va de pair avec l'exportation des grands équipements nécessaires. » (5)

Il importe de noter que les crédits et les équipements soviétiques sont affectés à la construction d'industries lourdes, d'usines métallurgiques, comme celle de Bhilaï en Inde, de barrages comme celui d'Assouan, de centrales électriques, en bref d'entreprises destinées à se trouver à la base même d'un développement industriel.

L'aide soviétique oblige d'ailleurs l'Occident à réviser, dans une certaine mesure, ses propres orientations. Samir Amin (6), qui ne peut pourtant être suspect de partialité pro-soviétique, note, en ce qui concerne l'évolution de l'aide depuis la guerre : « Après la seconde guerre mondiale, des tendances nouvelles se sont faites jour dans l'orientation des investissements étrangers privés et surtout des prêts publics des pays « développés » aux pays « sous-développés » (ce que l'on appelle « l'aide »). Tout d'abord l'« aide » publique a très fortement augmenté en termes absolus et relatifs, soit à l'intérieur des zones coloniales (notamment des territoires africains et nord-africains de l'Union française) puis des Etats issus de la colonisation mais demeurés économiquement et politiquement liés à l'ancienne métropole, soit dans d'autres régions où soufflait le vent de la guerre froide (Moyen-Orient, Asie du Sud-Est). Pour beaucoup de pays, cette aide tend à devenir la forme exclusive de l'apport des capitaux extérieurs. Or, l'orientation de l'emploi de cette aide, si elle est variable d'un pays à l'autre, tend à faire une plus large place au financement de l'industrie, y compris celle dont le débouché est intérieur. La politique soviétique a joué ici un rôle important et c'est dans les pays qui se sont détachés de la manière la plus marquée des sympathies politiques de l'Occident que cette tendance a été la plus forte (Egypte par exemple). Mais cette politique a amené peu à peu l'Occident à réviser ses préférences. Et si, par exemple, dans les pays africains francophones, la part de l'aide consacrée à l'infrastructure reste largement dominante, celle que le Marché commun européen envisage pour l'avenir tend à donner à l'industrie une meilleure place. »

En matière commerciale et monétaire, les accords de paiement bilatéraux, conclus entre les pays socialistes et de nombreux pays du Tiers-Monde, ont été favorables à ces derniers. D'après

---

(5) « Le Tiers-Monde — Problèmes et perspectives — Essais et documents,

(6) « L'accumulation à l'échelle mondiale », Ed. Anthropos, Paris, 1970, p. 202.

E. Löbel (7), « les accords bilatéraux avec facilités de paiements ont certainement contribué à réorienter le commerce extérieur des pays signataires dans le sens d'une plus grande diversification quant aux partenaires ». Toujours d'après E. Löbel, « par le biais du système monétaire mondial, on est donc parvenu à cette situation paradoxale que l'ensemble du monde prête aux Etats-Unis des sommes considérables, essentiellement à court terme », alors que « le système des crédits commerciaux réciproques, à travers un réseau d'accords de paiements bilatéraux, est par contre favorable aux pays africains sur le plan purement monétaire, le seul qui nous intéresse ici, dans le sens qu'il a tendance à entraîner une situation où le monde développé prête à l'Afrique ».

Comme nous l'avons dit, les pays du Tiers-Monde appartiennent au marché capitaliste mondial.

Il en résulte que les pays socialistes, dans leurs rapports commerciaux avec les pays du Tiers-Monde, participent au marché capitaliste mondial dont ils ne peuvent, au stade actuel, bouleverser les lois fondamentales.

Mais il n'en reste pas moins que, par leur action, par le caractère de l'aide qu'ils accordent, par leurs pratiques commerciales, non seulement ils apportent une assistance directe aux pays du Tiers-Monde, mais ils modifient, dans une mesure non négligeable, certains comportements des pays impérialistes eux-mêmes et ce, dans un sens favorable à l'indépendance et au développement économique des pays du Tiers-Monde. Le simple fait de pouvoir commercer avec d'autres pays que les métropoles impérialistes donne, déjà, aux pays du Tiers-Monde, une certaine marge de manœuvre à l'égard de ceux-ci.

« L'aide » des pays impérialistes est essentiellement, non pas une aide aux pays « en voie de développement », mais une aide à leurs propres monopoles capitalistes, dans l'exploitation et le pillage auxquels ils se livrent vis-à-vis des pays de la périphérie.

Dans l'absolu, il est certain, d'autre part que l'aide la plus importante que les métropoles impérialistes pourraient donner aux pays du Tiers-Monde serait de mettre fin à l'exploitation et au pillage de ceux-ci. Sinon, même l'aide la plus intéressée ne consistera jamais qu'à leur rendre d'une main une partie de ce qu'elles leur prennent de l'autre.

Il n'en est pas moins vrai que, dans la pratique, pour combler son retard économique, le Tiers-Monde a besoin de l'aide des pays industrialisés, qu'il pourrait difficilement s'en passer, et que les pays socialistes ne sont pas à même d'apporter à eux seuls toute l'aide qui serait nécessaire.

---

(7) Liquidités internationales et éléments d'une politique monétaire en Afrique, *Le Mois en Afrique*, mai 1969, cité par Samir Amin, op. cit.

Dans cette situation complexe, l'action des pays socialistes et, en particulier, celle de l'U.R.S.S., est un facteur décisif pour contraindre les Etats impérialistes à modifier leur politique, dans un sens favorable au Tiers-Monde.

\* \* \*

La libération et le développement des pays du Tiers-Monde apparaissent donc comme des problèmes de luttes, souvent fort complexes, contre l'impérialisme ou, en d'autres termes, contre les monopoles capitalistes des métropoles et leurs Etats. Dans ces luttes, les mouvements de libération nationale et les jeunes Etats du Tiers-Monde ont pour alliés les pays socialistes et aussi les mouvements ouvriers des métropoles impérialistes, en lutte contre les mêmes monopoles, dont la puissance est d'abord fondée sur l'exploitation des travailleurs des métropoles, desquels ils extraient la plus grande masse de plus-value.

Il ne s'agit pas là d'une convergence accidentelle d'intérêts ou d'aspirations.

La contradiction fondamentale de notre époque est celle qui oppose le capitalisme et le socialisme.

Si les mouvements de libération nationale du Tiers-Monde poursuivent, pour l'essentiel, des objectifs anti-impérialistes et démocratiques généraux, les voies de développement du Tiers-Monde n'en sont pas moins des voies de transition vers le socialisme, qui seul peut lui permettre de surmonter complètement et définitivement son sous-développement.

La crise du capitalisme monopoliste d'Etat pose concrètement aux travailleurs des métropoles impérialistes le problème des voies de leur pays vers le socialisme.

Les différentes composantes des forces anti-impérialistes, les pays socialistes, le mouvement ouvrier des pays capitalistes avancés, les mouvements de libération nationale, poursuivent, certes, chacune, les objectifs qui lui sont propres. Mais elles sont unies, non seulement parce qu'elles combattent le même adversaire, mais parce qu'elles se situent dans la même perspective historique, celle du socialisme. Elles sont donc unies fondamentalement, même si, soit des difficultés objectives, soit des différences de conceptions de groupes dirigeants, font naître entre elles, à certains moments, certaines tensions.

Les idéologues bourgeois savent bien que la contradiction fondamentale du monde actuel est celle qui oppose le capitalisme au socialisme. Ils savent aussi que l'union des forces anti-impérialistes constitue le plus grand danger pour l'impérialisme.

C'est pourquoi la théorie de la division fondamentale du monde en pays riches et pays pauvres leur est si utile.

C'est une thèse qui exerce un attrait incontestable. Elle permet, en effet, de proclamer sa sympathie pour les déshérités du Tiers-Monde, et de condamner l'impérialisme dans ses manifestations les plus révoltantes, tout en englobant les pays socialistes dans la même condamnation. Elle s'accompagne fort bien de la théorie de l'embourgeoisement des pays socialistes et de celui de la classe ouvrière des pays impérialistes, qui forment ainsi, avec la bourgeoisie, un bloc enfariné au sein duquel les monopoles capitalistes sont fort à l'aise pour se dissimuler.

La thèse opposition pays riches-pays pauvres sert à dissimuler la véritable contradiction fondamentale, capitalisme-socialisme.

Elle sert à diviser les forces anti-impérialistes.

C'est pourquoi elle doit être combattue avec la plus grande fermeté, même lorsqu'elle est défendue par des amis dont les sentiments de solidarité avec le Tiers-Monde en lutte pour sa libération et son développement ne peuvent être mis en doute.

## **Les « Cahiers Marxistes » 3<sup>e</sup> année**

Renouvelez dès à présent votre abonnement aux « Cahiers marxistes » pour 1972.

**Abonnement annuel de soutien : 200 F minimum**

**Abonnement annuel ordinaire : . . . . . 140 F**

**Vente au numéro : . . . . . 40 F**

à verser au C.C.P. de la Fondation J. Jacquemotte 1887.45  
Bruxelles

## **VIRGIL TROFIN**

Membre du Comité Exécutif, du Présidium Permanent du Comité Central du Parti Communiste Roumain, Président du Conseil Central de l'Union Générale des Syndicats de Roumanie.

### ***Le rôle et la place des syndicats dans la vie politique, économique et socio-culturelle de la Roumanie***

Les préoccupations ayant pour but de définir le rôle et les attributions des syndicats dans l'étape actuelle de développement de la Roumanie s'intègrent de façon organique dans l'évolution générale de la société roumaine, dans l'ensemble du processus de perfectionnement des relations économiques, sociales et politiques, de développement et approfondissement continus de la démocratie socialiste. Au cours des années qui se sont écoulées depuis le IX<sup>e</sup> Congrès du Parti Communiste Roumain (1965) et la Conférence Nationale de 1967, des progrès notables ont été obtenus en ce qui concerne la mise sur des bases scientifiques de l'activité dans tous les domaines, ont été améliorées les formes et les méthodes d'organisation, de gestion et de planification de l'économie nationale, a été effectuée une division administrative territoriale plus judicieuse du pays ; les attributions et les responsabilités des unités productives, des organes locaux du pouvoir d'Etat ont été élargies. Assurer le cadre favorable pour la participation effective de toutes les catégories de travailleurs à l'élaboration des décisions concernant la vie économique, sociale et politique, à la direction de la société, au gouvernement du pays, c'est l'une des raisons de cette orientation. C'est évidemment sur la même coordonnée que s'inscrivent également les mesures adoptées relatives à l'amélioration de l'activité des syndicats, lesquels réunissent à présent plus de cinq millions de membres, ce qui représente la moitié de la population active du pays.

Militant pour la réalisation des objectifs de la politique du P.C.R. d'édification du socialisme, les syndicats ont déployé ces 23 dernières années une intense activité aux fins d'entraîner les

travailleurs à la direction et l'administration des entreprises socialistes, d'organiser et stimuler les efforts créateurs dirigés vers l'élaboration et la réalisation des plans économiques, d'améliorer continuellement les conditions de travail et de vie de tous les salariés. Les syndicats ont été présents dans tous les secteurs de la construction socialiste et ont apporté une importante contribution aux succès obtenus durant toutes ces années dans l'essor économique et socio-culturel du pays.

Comme résultat de la politique du Parti Communiste Roumain, du travail héroïque de la classe ouvrière, du peuple entier — maître pour toujours de ses destinées —, l'accroissement de la production globale industrielle a enregistré, au cours du quinquennat 1965-1970, un rythme de 12 % par an. Pour illustrer le puissant développement de la production industrielle, il suffit de montrer qu'en 1970 toute la production de l'année 1938 a été réalisée en 22 jours seulement. Ces dernières cinq années, la productivité du travail a augmenté de 45 %, le même pourcentage caractérisant aussi la croissance du revenu national. De même, l'agriculture et les autres branches de l'économie nationale ont connu des progrès remarquables.

Les résultats obtenus dans le développement de l'économie ont été accompagnés par la réalisation d'un vaste programme d'amélioration et diversification de l'enseignement, de la culture, d'élévation du niveau de vie des travailleurs. Les revenus de la population provenant des salaires ont été en 1970 de plus de 50 % supérieurs à ceux de 1965, par suite de la majoration des salaires et de l'augmentation du nombre des salariés. Le salaire moyen a augmenté pendant les années du quinquennat de 28,7 % et le pouvoir d'achat des salaires de 20 %. Les syndicats ont pris directement part à l'élaboration et la mise en pratique des mesures concernant l'amélioration du système de rémunération, l'exercice du contrôle public sur la protection du travail, les prestations de services pour la population, ont organisé les vacances et le traitement des salariés et de leurs familles dans les stations balnéaires et climatiques. Par une ample activité éducative et culturelle, les syndicats ont apporté leur contribution à l'accroissement du niveau de préparation technico-économique, professionnelle et de culture générale d'un nombre important de salariés, au développement de la conscience socialiste des travailleurs.

Le moment de la réévaluation de la place et du rôle des syndicats dans la vie de notre société se situe au début d'une nouvelle étape de développement economico-social de la Roumanie — l'étape de l'édification de la société socialiste amplement développée. Les objectifs fondamentaux de cette étape, tels qu'ils ont été précisés par le X<sup>e</sup> Congrès du P.C.R. (1969), résident en la création d'une puissante et moderne base technico-matérielle pour l'économie nationale, le perfectionnement des relations de production, l'épanouissement de la science et de la culture, le développement de l'enseignement, l'élévation accentuée du standard de vie des tra-

vailleurs. En vue d'accroître le potentiel économique du pays, le montant des investissements prévus pour le nouveau quinquennat s'élèvera à environ 500 milliards de lei, soit plus que le total des sommes investies au cours des 20 dernières années. Tous les départements du pays continueront à se développer harmonieusement, le niveau qualitatif de l'industrie s'élèvera : l'agriculture connaîtra elle aussi un puissant développement. Par suite de l'essor de l'économie, le revenu national s'accroîtra de 1,7 fois par rapport à 1970, ce qui permettra d'augmenter le salaire réel d'environ 20 %, le fonds général des salaires de 40 %, la majoration des retraites et des allocations familiales, l'extension considérable des constructions de logements, etc.

La complexité des objectifs et des tâches spécifiques à l'étape actuelle réclame de la part de tous les organismes de notre société des efforts d'adaptation et de perfectionnement continu des formes d'organisation, des méthodes et du style de travail. Dans ce contexte était évidente la nécessité de procéder à une analyse du rôle, des structures et des modalités d'action des syndicats dans le processus du développement multiforme de la société socialiste.

Une telle analyse a été faite lors de la préparation et du déroulement des travaux du Congrès de mars 1971 de l'Union Générale des Syndicats de Roumanie. Le Congrès a été précédé par un ample débat public — dans la presse, dans le cadre des assemblées syndicales avec la participation de tous les travailleurs, dans les conférences des unions syndicales de branches — des thèses élaborées par le Conseil Central sur le rôle et la place des syndicats. De cette manière, la participation large et démocratique de tous les membres de syndicat, soit directe soit par l'intermédiaire de leurs représentants élus, nous a permis d'aboutir à une appréciation réaliste, critique et autocritique des formes d'organisation, du style et des méthodes de travail. Les débats ont révélé, mis à part les résultats positifs obtenus, une série de déficiences — centralisme excessif, tendances à la bureaucratie, au formalisme, emploi de méthodes et de pratiques inefficaces — qui se sont manifestées dans la vie des syndicats.

Du haut de la tribune du forum de la démocratie ouvrière — le Congrès de l'Union Générale des Syndicats de Roumanie — a été mise en évidence la nécessité de réévaluer de façon générale et dans un esprit de grande exigence, toute l'activité déployée par les syndicats. « Les vieilles pratiques et méthodes employées dans l'activité syndicale — soulignait dans son discours prononcé lors du Congrès, le secrétaire général du P.C.R., Nicolae Ceausescu — ne correspondent plus aux transformations profondes effectuées dans notre société. Afin qu'ils puissent accomplir un rôle actif et efficace dans le développement de la société, dans la vie des travailleurs, les syndicats se doivent de progresser au même rythme que les changements sociaux, d'adapter toute leur activité, leur mode de travail, aux nouveaux impératifs de la vie, aux exigences des travailleurs de Roumanie ».

Le grand mérite d'avoir contribué à la clarification des problèmes posés par cette adaptation revient aux travaux de la réunion plénière du C.C. du P.C.R. de février 1971, qui a procédé à une analyse ample et conséquemment démocratique du rôle des syndicats, des tâches qui leur incombent.

Longtemps, les syndicats avaient été nommés « la courroie de transmission », dans l'idée que leur rôle n'aurait pas été autre que celui de faire la liaison entre le parti et les larges masses de travailleurs. Cette conception est devenue d'autant plus anachronique dans les conditions actuelles que l'on assiste à l'approfondissement de la démocratie socialiste, à l'élargissement du cadre organisé de participation des travailleurs, de toutes les organisations de masse ou publiques à la gestion de l'économie, à la direction de la vie sociale et politique. Le P.C.R. a des liens serrés et entretient un dialogue permanent et direct avec toutes les catégories de notre société, par toute son activité politique et d'organisation. En repoussant les méthodes de commande administratives, il accomplit son rôle de force politique dirigeante en étroite collaboration avec tous les facteurs et organismes de notre société, lesquels participent activement au débat et à l'élaboration des décisions et mesures importantes au sujet de la politique intérieure et extérieure du pays. Dans ce contexte, les syndicats et les autres organisations de masse et publiques sont considérées non pas comme simples leviers d'un mécanisme rigide, mais comme organismes vivants de la société socialiste, ayant leurs traits spécifiques, déterminés par la nature des facteurs sociaux qu'ils réunissent, par leurs objectifs et leurs préoccupations caractéristiques. Ils ont la mission d'exprimer, non pas symboliquement, mais en faits, l'intérêt et la résolution des ouvriers, paysans, intellectuels, de la jeunesse, des femmes, des nationalités cohabitantes, etc., de participer activement à la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays, à l'œuvre visant à élever la patrie socialiste aux plus hauts sommets de civilisation et de prospérité.

Le rôle et les attributions des syndicats de notre pays sont indissolublement liés aux nouvelles positions, propres au socialisme, que la classe ouvrière, les salariés en général, occupent dans la vie économique et sociale. Comme on le sait, en Roumanie, le pouvoir politique appartient à la classe ouvrière, alliée aux paysans, aux intellectuels et aux autres travailleurs. En exerçant son rôle de force politique dirigeante dans l'Etat, le P.C.R. fait promouvoir, par toute sa politique, les intérêts fondamentaux de la classe ouvrière, de tous ceux qui travaillent, oriente les énergies du peuple entier vers l'accomplissement des desseins du socialisme et du communisme. Les principaux moyens de production du pays appartiennent à la société. En tant que représentant de la nation socialiste, de sa volonté souveraine, l'Etat organise l'emploi de ces moyens et dirige de façon planifiée le développement d'ensemble de l'économie nationale, conformément aux intérêts du peuple entier. Dans ces conditions, les travailleurs ont, dans la vie économique, sociale et politique de notre pays, une double qualité : de producteurs et de pro-

priétaires des moyens de production, de la richesse nationale. Le collectif de travail de chaque entreprise a la responsabilité d'une partie des fonds de production de la société, qu'il doit administrer de telle manière que cela contribue pleinement à l'essor de la société socialiste, en harmonisant étroitement les intérêts personnels et de groupe avec les intérêts généraux de toute la nation.

Toutes ces réalités présentent une grande importance quant à l'évaluation du rôle des syndicats dans notre société. Offrir le cadre organisé où les salariés exercent les droits et les obligations dont ils sont les titulaires en leur double qualité de producteurs et propriétaires collectifs, agir comme un large forum où les travailleurs expriment librement leurs opinions, comme une organisation de masse appelée à assurer la participation effective des salariés à l'adoption de toutes les mesures concernant l'édification socialiste, à la solution des multiples problèmes qui tiennent à l'activité des entreprises et des institutions, au progrès économique et social du pays entier, à l'amélioration des conditions de travail et de vie, telles sont les tâches primordiales qui incombent aux syndicats.

Le P.C.R. considère que l'accession large et réelle des ouvriers, de toutes les catégories de salariés à l'organisation et à la direction de l'économie nationale, de toutes activités sociales et politiques constitue une exigence impérieuse de la consolidation et du développement de la société socialiste, accélère le progrès social, stimule les énergies créatrices de toute la nation. Une importance particulière pour la mise en pratique de cette conception revêt la constitution, en 1968, du Front de l'Unité Socialiste, organisme politique largement représentatif, qui englobe le P.C.R. — la force politique dirigeante dans notre société —, les organisations de masse, publiques et professionnelles. Certes, les syndicats en font partie. Le Front de l'Unité Socialiste débat des questions majeures de la politique intérieure et extérieure du pays, créant ainsi les conditions requises pour que les catégories sociales les plus larges puissent participer à la direction, pour que l'initiative et les capacités créatrices de la classe ouvrière, de tous les travailleurs, quelle que soit leur nationalité, puissent s'affirmer pleinement.

Dans l'application des principes de la démocratie socialiste, les organes collectifs de direction des entreprises, des centrales et des combinats industriels — où les syndicats et les salariés ont leurs représentants — ainsi que les assemblées générales des salariés, forum suprême de direction de toute unité économique, jouent un rôle important.

Vu le rôle important que les assemblées générales ont dans la participation directe de tous les salariés à la gestion des affaires de l'entreprise, à l'exercice du contrôle de l'activité déployée par le conseil d'administration ou le comité de direction, les syndicats se préoccupent constamment d'assurer les conditions pour que les travailleurs puissent y exprimer ouvertement leurs opinions lors du débat des rapports sur les activités de l'unité économique respective et de son organe de direction collective, qu'ils puissent critiquer

sans entrave les déficiences et faire des propositions visant à améliorer le travail, élire et remplacer les représentants des salariés dans la direction collective de l'entreprise, exprimer leurs points de vue lors de la discussion et de la conclusion des contrats collectifs.

D'importantes réglementations confèrent à la consultation des masses un statut juridique, ce qui fait que les opinions et les propositions exprimées par les travailleurs dans les réunions syndicales et les assemblées générales des salariés sont examinées par les responsables des décisions et reçoivent la solution appropriée, communiquée aux intéressés, dans des termes strictement déterminés. Dans le cas où l'assemblée générale des salariés apprécie comme insuffisante l'activité du conseil d'administration ou du comité de direction, l'organe hiérarchiquement supérieur est obligé de prendre des mesures, qui peuvent aller jusqu'au remplacement de ceux dont le travail n'a pas été satisfaisant.

C'est toujours dans la même manière active qu'a été conçue la participation des représentants syndicaux dans les directions des unités économiques, les collèges des ministères, le gouvernement, où ils ont toutes les conditions nécessaires pour manifester leur initiative et leur fermeté, en qualité de porte-parole de la classe ouvrière, de tous les salariés.

Le cadre institutionnel et le climat politique de notre démocratie socialiste offrent, donc, aux syndicats toutes les possibilités d'agir pour l'affirmation du point de vue de leurs membres dans la prise de décisions d'ordre économique et social, de contribuer effectivement à l'activité de gestion et planification de l'économie nationale, à l'élaboration et l'accomplissement de la politique sociale et culturelle, d'intervenir énergiquement pour faire disparaître tout phénomène négatif qui pourrait apparaître dans la vie économique et sociale, pour promouvoir les initiatives de valeur, améliorer les conditions de travail et de vie des salariés.

Les syndicats de Roumanie placent au centre de leur activité les préoccupations complexes liées à la réalisation du plan de développement de l'économie nationale, du programme entier d'édification de la société socialiste développée de façon multilatérale. A ces fins, les syndicats se trouvent, après le Congrès du mois de mars, plus résolument engagés dans les activités visant à solutionner les problèmes que posent le développement et la modernisation des entreprises, l'organisation rationnelle, sur des bases scientifiques, de la production et du travail, l'accomplissement exemplaire par chaque salarié de ses devoirs professionnels. Par leur activité entière, les syndicats apportent une importante contribution à l'intensification des efforts déployés en vue d'augmenter la productivité du travail, diminuer les frais de production, améliorer la qualité des produits, accroître le revenu national — fondement durable de l'élévation continue du niveau de vie matériel et culturel des travailleurs. Fruit de l'initiative des ingénieurs, techniciens, contremaîtres, ouvriers hautement qualifiés, de nombreuses innovations et inventions, des études et des solutions de grande valeur pour une orga-

nisation plus rationnelle de la production, valorisent d'importantes disponibilités et réserves internes, ce qui mène à l'accroissement de la production et de la productivité du travail, de l'efficience économique.

Une autre direction non moins importante de l'activité des syndicats réside en leur participation à l'élaboration et la réalisation d'une politique sociale apte à assurer l'élévation continue du standard de vie de la population, à satisfaire de la façon la plus équitable les besoins matériels et spirituels des travailleurs, à développer sous tous les aspects la personnalité humaine. Les syndicats bénéficient, dans notre Etat, d'un statut juridique leur permettant d'agir pour que soient sans faille respectées les stipulations de la législation du travail et réalisés en faits les droits des salariés, garantis par la loi. Ils jouent un rôle actif dans l'établissement et l'application des principes et des mesures relatifs aux salaires et au travail à fournir. Dans cette direction, les syndicats contribuent activement à la mise au point des règlements concernant le système amélioré de rémunération, de tous les actes normatifs sur le temps de travail, les droits et les obligations des salariés ; ils veillent en même temps à ce que les exigences et les intérêts des travailleurs soient reflétés de façon appropriée dans les conventions collectives de travail. Ils auront également à apporter une contribution notable à la réalisation de la nouvelle action de majoration générale des salaires, prévue pour la période de l'actuel plan quinquennal, laquelle conduira en 1975 à un salaire moyen de 1800 lei, soit une augmentation de 26 % par rapport à 1970.

Nos syndicats s'employeront davantage que par le passé pour que soient assurées la protection et la sécurité du travail, prévenues les maladies professionnelles. Un exemple éloquent en est fourni par les décisions de la réunion plénière du Conseil Central de l'Union Générale des Syndicats, qui a eu lieu récemment, après le dernier Congrès. En y discutant et approuvant le projet du plan quinquennal de développement économique-social de la Roumanie au cours des années 1971-1975, les participants (des ministres y étaient présents) ont analysé la situation de la protection du travail et de l'état de santé des salariés. La décision prise à cette occasion prévoit toute une série de mesures concrètes visant à l'amélioration des conditions de travail. On y exige de la part des organisations syndicales qu'elles abordent les projets de construction de nouveaux objectifs économiques en fonction de la manière dont seront assurées les installations techniques de la sécurité du travail et les conditions d'hygiène appropriées. De même, elles doivent participer, par leurs représentants, aux travaux des commissions de réception des nouvelles entreprises et capacités de production, en prenant soin que celles-ci soient conformes aux normes de protection et de sécurité du travail. Par ailleurs, la réunion a chargé le Comité Exécutif du Conseil Central de l'Union Générale des Syndicats d'examiner, ensemble avec le Conseil des Ministres, la situation de la protection du travail et des maladies professionnelles, en vue de prendre les

mesures les plus appropriées pour prévenir et diminuer les accidents de travail, les facteurs nocifs, dans les entreprises où ceux-ci dépassent encore les limites admises.

Les syndicats continueront à l'avenir aussi, en collaboration avec les autres organisations de masse et publiques, à jouer un rôle important quant à la répartition des logements aux salariés (dans la période 1971-1975 seront construits, en utilisant les fonds de l'Etat ou avec l'appui de celui-ci, environ 520.000 appartements), à la solution des problèmes sociaux spécifiques aux femmes et à la jeunesse, à l'exercice du contrôle civique ouvrier sur certains secteurs des services publics et de la production des biens de consommation.

L'activité éducative et culturelle de masse occupe dans nos préoccupations une place de plus en plus grande, les syndicats étant appelés à apporter une contribution nettement supérieure à l'œuvre de la formation de l'homme ayant un large horizon culturel et animé des idéaux éthiques et politiques de la société socialiste. La sphère de notre activité éducative comprend les problèmes ayant trait à la compréhension des responsabilités et obligations sociales par chaque membre de la société, à l'harmonisation des intérêts individuels et généraux, au développement d'une opinion publique avancée, à l'élévation de la conscience socialiste des masses.

Pour parvenir à ces buts, les syndicats ont, à présent, en leur possession, toute la base matérielle de l'activité culturelle de masse des entreprises et institutions ; ils sont représentés dans les organes collectifs de direction des institutions d'Etat et des organisations publiques — radio-télévision, presse, cinématographie, institutions d'art — qui s'occupent de l'éducation des masses et, par conséquent, ils ont de larges possibilités d'organiser dans ce domaine des activités vivantes, attrayantes et efficaces, de réaliser un programme propre d'éducation culturelle et politique des travailleurs. Ils soutiennent l'activité déployée par les clubs, maisons de la culture, universités populaires, bibliothèques, musées, cinémathèques, apportent une contribution de premier ordre à l'épanouissement du mouvement artistique d'amateurs, dont l'aire d'activité est très vaste (rien qu'en cette année, les syndicats organisent les activités de plus de 6.500 formations musicales, de théâtre, de danses, cercles littéraires, cercles d'arts plastiques, de musique). De même, les syndicats se préoccupent directement de l'activité sportive de masse dans les entreprises et institutions, du développement de sa base matérielle.

Dans l'esprit des traditions internationalistes de notre classe ouvrière, les syndicats de Roumanie militent conséquemment pour le développement des relations de coopération et d'amitié avec les organisations syndicales de tous les pays socialistes, avec celles des pays capitalistes et des pays en voie de développement, avec toutes les forces du monde entier qui représentent les intérêts de la classe ouvrière, en apportant leur contribution à la lutte anti-impérialiste, pour l'indépendance, la paix et le progrès social.

Il est évident que cette brève présentation ne saurait épuiser toutes les attributions et les tâches complexes qui incombent aux syndicats de notre pays. Leur multitude et ampleur, en général, le rôle considérablement accru des syndicats dans toute la vie sociale et politique du pays ont déterminé l'adoption d'importantes mesures visant à améliorer les structures de leur organisation, de promouvoir avec esprit de suite les principes de la démocratie syndicale et ouvrière dans la direction et le déploiement de l'activité syndicale.

Parmi ces mesures, au premier plan se situent, certes, celles qui concernent l'application du principe de l'autonomie du syndicat. C'est sur ce même principe qu'ont reposé, par le passé aussi, l'organisation et l'activité de nos syndicats ; il a d'ailleurs des racines profondes dans les traditions du mouvement syndical en Roumanie, mouvement qui a commencé il y a déjà plusieurs décennies. Mais, — les débats du dernier Congrès de l'Union Générale des Syndicats de Roumanie l'ont fortement souligné — au fil des années, dans l'activité syndicale ont été pratiquées des méthodes de travail qui ont favorisé des manifestations de centralisation excessive et de bureaucratie, portant ainsi atteinte à l'autonomie des syndicats et diminuant les possibilités d'action des organisations syndicales. Partant de la conception que les syndicats, en tant qu'organisation constituée par la libre adhésion des ouvriers, techniciens, ingénieurs et des autres salariés, doivent étayer leur activité sur les principes de la démocratie et de l'autonomie, le Congrès de l'Union Générale des Syndicats de Roumanie a adopté des statuts-cadres qui définissent le rôle, les attributions et le mode de travail des syndicats, offrent à chaque organisation la possibilité d'élaborer, conformément aux conditions et nécessités de l'entreprise et institution où elle fonctionne, ses propres statuts. Dans ce cadre nouveau, le syndicat, disposant d'autonomie, d'un statut propre, est en mesure de participer effectivement à la gestion des affaires de l'entreprise, à l'activité du comité de direction, de veiller à ce que soient mises en valeur les initiatives des masses de travailleurs, d'organiser leur participation aux débats et à la solution des problèmes socio-économiques. Les unions de branches déploient, elles aussi, leur activité sur la base de leurs propres statuts, adoptés par les conférences des unions respectives.

Le développement de l'autonomie du syndicat ne porte pas atteinte au principe du centralisme démocratique, mais au contraire, le renforce davantage. Ceci suppose la large manifestation de l'initiative de chaque organisation, la promotion d'une ample démocratie et d'étroites liaisons entre la direction et les masses, la création des conditions pour que toute l'activité syndicale exprime la volonté et les intérêts des travailleurs.

L'orientation ferme vers la promotion large des principes de la démocratie syndicale et ouvrière a trouvé également son expression dans d'autres mesures importantes. Nous pourrions rappeler la décision, prise par le dernier Congrès de l'Union Générale des Syndicats de Roumanie, que dans tous les organes de direction syndicale soient

assurés la prépondérance des ouvriers, des salariés travaillant directement dans la production, ou le caractère obligatoire des consultations des collectifs de travail chaque fois que l'on prend des mesures importantes ou que sont promus des cadres de direction du mouvement syndical.

Certes, ce n'est pas là que s'arrête le développement de la démocratie syndicale et ouvrière. Au contraire, nous ne voyons dans ces améliorations qu'un pas important, qui se doit d'être continué, au fur et à mesure du développement de notre société, par de nouvelles actions visant à trouver les meilleures formes d'organisation et méthodes d'activité qui assurent la participation toujours plus large, toujours plus directe et plus efficace de la classe ouvrière et des autres catégories sociales à la direction de la vie économique et socio-politique, à l'œuvre d'édification de la société socialiste développée de façon multilatérale en Roumanie.

## **Abdel Khalek Mahjoub**

Le soleil avait fait irruption plus solaire  
Le fleuve avait coulé plus fluvial dans les veines  
Sans que le sang s'en aille d'une seule goutte aux sables  
Mais cette sueur ce Nil aux sources de reins ouvriers  
Et de reins laboureurs roulait plus souveraine

Lorsque la peur soudain dans la chaleur de l'heure  
S'empara des commandes de la sueur sur les fronts  
Manœuvra les rayons du soleil sur les têtes  
Et le ciel fut de plomb quand le plomb vers les cœurs  
Soudain a rayonné, lorsque l'ombre en tournant  
Fit tourner les canons, lorsque leur bouche obscure  
Soudain s'emplit de jour pour cracher sur l'aurore

Et le fleuve a charrié toute l'horreur de l'heure  
Le sang hors des veines l'espoir hors des cœurs  
De la boue au cœur des labours  
De la peur au cœur du labeur  
Des prisons dans les cours des écoles  
Et la justice debout fut traînée en justice.

L'accusé marchait droit la potence était haute  
Les regards étaient bas l'accusé accusait  
La potence était là le condamné marchait  
Vers ce chambranle béant de l'avenir géant.

A b c d c'était le chant  
C'était l'enfant c'était l'école  
Et la voix aiguisait la parole future  
Abdel Khalek c'est le murmure  
C'est l'homme seul c'est cette geôle  
Et ce nom sur les lèvres la clé sur la serrure  
Clé de rue demain à toute la parole.

Abdel Khalek Mahjoub syllabes où s'articule  
La vérité d'un homme avec celle d'un peuple  
Celle que les bourreaux forgerons du mensonge  
Croyaient pouvoir plier à l'équerre du gibet.

Pierre Ergo  
4-8-71



## **Mouvement ouvrier belge Histoire et document**

Peu après son arrivée en Belgique où il devait rester trois ans (de 1845 à 1848), Karl Marx est contraint par l'Administration de la Sûreté publique de signer le 22 mars 1845 une lettre dans laquelle il s'engage à « ne publier en Belgique aucun ouvrage sur la politique du jour » ; il serait cependant faux de croire qu'il se contenta d'étudier la révolution en chambre.

Ces trois années à Bruxelles jouèrent un rôle fondamental dans l'élaboration de la doctrine de Marx et d'Engels ; c'est à Bruxelles que Marx écrit **Misère de la philosophie** dirigé contre les idées économiques de Proudhon, qu'il élabore ses **Thèses sur Feuerbach** et, surtout, qu'il écrit le **Manifeste du parti communiste**. Ce dernier document n'est pas le résultat des élucubrations de deux savants lettrés admirant leurs propres œuvres ; au contraire, il est le produit vivant des discussions acharnées et parfois laborieuses qui se déroulent au sein du **Bund der Kommunisten**. Cette organisation était issue du **Bund der Gerechten** (Ligue des Justes) fondée en 1836 et elle-même issue du **Bund der Geächteten** (Ligue des Bannis) qui regroupait depuis 1834 de nombreux exilés politiques allemands à Paris.

Il n'existe pas encore d'histoire de cette Ligue des Communistes, si ce n'est le texte écrit en 1885 par Fr. Engels, soit près de 40 ans après les événements évoqués. Cette lacune est partiellement comblée aujourd'hui : en effet, les Instituts du marxisme-léninisme de Moscou et de Berlin ont édité en commun un volumineux recueil de sources sur cette importante organisation ouvrière internatio-

nale (1). La plupart des 389 documents sont inédits ou peu connus ; il s'agit de lettres envoyées par les principaux membres de la Ligue, de procès-verbaux de réunions ouvrières, de brochures aujourd'hui quasiment introuvables, d'articles parus dans les journaux, de documents saisis par la police et publiés à l'époque (2), de lettres échangées entre Marx et Engels, des statuts de la Ligue des Bannis, de la Ligue des Justes et de la Ligue des Communistes.

Quelques documents avaient déjà paru en 1964 dans le recueil consacré au même sujet et paru en russe à Moscou (3) ; de même, les éditeurs ont pu joindre les documents capitaux retrouvés par Bert Andreas dans les papiers de J.F. Martens, membre actif de la Ligue des Communistes à Hambourg (4). Citons surtout le **Projet de profession de foi communiste** écrit de la main d'Engels mais dont il n'est pas l'auteur ; il s'agit d'un document qui se situe avant les **Grundsätze des Kommunismus** écrits en octobre-décembre 1847 par Engels et qui adopte également la forme catéchétique, très courante à l'époque. Cette forme de questionnaire un peu simpliste sera abandonnée par Marx et Engels pour le **Manifeste du parti communiste** ; dans sa lettre à Marx du 23 novembre 1847, Engels écrit : « Réfléchis donc encore un peu à la profession de foi. Je crois que le mieux est que nous laissons tomber la forme de catéchisme et que nous intituliions la chose : Manifeste communiste. Comme il faudra y faire plus ou moins de l'histoire, la forme adoptée jusqu'ici ne convient pas du tout. » (5)

C'est également la forme de questionnaire qui fut adoptée pour le **Catéchisme du prolétaire** écrit par le Belge Victor Tedesco : cette brochure de 16 pages parut à Liège en 1849 (6) et fut traduite en

---

(1) **Der Bund der Kommunisten. Dokumente und Materialien.** Band I : 1836-1849. Berlin, Dietz Verlag, 1970 (1.196 p.).

Une remarque à propos de l'édition : il nous semble qu'un recueil édité aussi scrupuleusement et aussi richement annoté doit signaler où se trouvent les documents originaux ; les références données pourraient faire croire que tous les originaux (sauf ceux publiés par Bert Andreas) sont conservés dans les archives de l'Institut du marxisme-léninisme de Moscou. Or, certains documents se trouvent ailleurs ; nous songeons notamment à la liste des membres du **Deutscher Kommunistische Arbeiterbildungsverein** de Bruxelles (document n° 191) dont l'original est conservé aux Archives générales du Royaume à Bruxelles (Tribunal correctionnel de Bruxelles, Dossier 667), ainsi qu'à la lettre écrite à la fin mars 1848 par Marx et Engels à Etienne Cabet (documents n° 229 et 230) dont l'original est conservé au Musée de l'Histoire vivante à Montreuil qui a bien voulu nous en transmettre une photocopie.

(2) Il s'agit surtout de l'ouvrage suivant : WERMUTH und STIEBER. **Die Communisten — Verschwörungen des neunzehnten Jahrhunderts.** Berlin 1853-1856 (2 vol.).

(3) **Sojuz kommunistov - predcestvennik Igo Internacionala.** Moskva, Mysl', 1964.

(4) ANDREAS B., **Gründungsdokumente des Bundes der Kommunisten (Juni bis September 1847).** Veröffentlichungen aus der Hamburger Staats- und Universitätsbibliothek, Band 7. Hamburg 1969.

(5) **Marx-Engels. Correspondance. Tome I : novembre 1835 - décembre 1848.** Paris, Editions sociales, 1971, p. 506.

(6) Une première édition parut dans l'**Almanach républicain pour l'année 1849**, publié par **Le Peuple** à Liège ; une seconde édition tirée à 10.000 exemplaires parut aussi à Liège en 1849 chez l'éditeur A. Charron. Le texte paraîtra dans le second volume de documents sur la Ligue des Communistes.

allemand par les soins de Ferdinand Freiligrath, assisté de Karl Schapper et de Joseph Weydemeyer (7). Mais qui est Victor Tedesco ? C'est un avocat né en 1821 et mort en 1897 ; membre de l'**Association démocratique** (dont Marx est le vice-président) fondée à Bruxelles le 7 novembre 1847 et de la **Ligue des communistes**, il accompagne Marx à Ostende où Fr. Engels vient les rejoindre à l'hôtel de la Couronne avant de partir pour Londres et y assister au deuxième congrès de la Ligue qui a lieu du 29 novembre au 8 décembre 1847.

Lors des événements de 1848, il est impliqué dans l'affaire de Risquons-Tout et condamné par la Cour d'Assises du Brabant à la peine de mort ; cette peine est commuée en 30 ans de prison. Son **Catéchisme du prolétaire** paraît alors qu'il est enfermé à la forteresse de Huy ; libéré en 1854, Victor Tedesco part habiter Arlon où il exerce son métier d'avocat et devient le chef du parti libéral. Pendant près de 30 années, de 1864 à 1893, il représente le canton d'Arlon au Conseil provincial du Luxembourg. En 1893, il vient s'installer à Bruxelles puis au début de 1897, il retourne à Arlon où il meurt le 28 mai 1897, âgé de 76 ans (7).

\* \* \*

Nous extrayons de ce recueil une lettre de Victor Tedesco adressée à Karl Marx, rue d'Orléans, faubourg d'Ixelles, Bruxelles ; elle ne porte pas de date, mais semble être écrite — d'après le contenu — au début d'octobre 1847.

L'original se trouve à Moscou (Archives de l'Institut du marxisme-léninisme, Fonds 20, opis 1, ed. chr. 13) ; nous remercions l'Institut qui a transmis à la Fondation Jacquemotte une photocopie de l'original.

Il existe encore deux autres lettres de Tedesco à Marx : l'une datée du 21 janvier 1847 et l'autre datée du 18 mars 1848 ; elles ne figurent pas dans le recueil.

#### Lettre de Victor Tedesco à Karl Marx (9)

[Début octobre 1847.]

Mon cher Marx,

Je profite de l'occasion de Labiaux (10) pour t'écrire quelques mots. D'ici à 8 jours vous recevrez le rapport bi-mensuel du comité

---

(7) *Katechismus des Proletariers*, von Tedesco. London und New-York, Verlag des Sozialistischen Literatur Comptoirs, 1849 (en fait, la brochure a été publiée à Francfort-sur-le-Main et distribuée en Allemagne).

(8) Ces renseignements biographiques sont consignés dans l'ouvrage de Louis BERTRAND, *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique*. Bruxelles, 1906-1907, vol. I, passim.

(9) Le document est publié dans *Der Bund der Kommunisten*, op. cit., document n° 166, pages 575-576.

(10) Dans le recueil, le nom est erronément transcrit Labian ; il s'agit de J.L. Labiaux, voyageur de commerce qui participa dans les années 1840 au mouvement démocratique et social en Belgique ; à la fin de sa vie, il aurait émigré aux Etats-Unis.

du cercle de Liège. Les nouvelles sont assez bonnes. La commune allemande est composée de 7 membres, moi y compris ; nous sommes à la recherche d'un local pour le Verein. La société démocratique ne s'est pas encore constituée ; nous sommes une quinzaine de jeunes gens déjà inscrits pour cela. Les notabilités du parti démocratique ne sont pas disposées à en faire partie. Les Bayets (11) ont refusé formellement parce qu'ils prétendent qu'après quelques séances, le peuple voudra agir et que le temps de l'action n'est pas encore arrivé.

Je suis décidé à passer outre ; malheureusement quelques-uns des jeunes gens hésitent à cause de ce refus.

J'ai reçu les exemplaires de ton discours (12) et les ai distribués. Bayet m'a promis d'en rendre compte et de parler à cette occasion de la « Misère de la philosophie ». Quand je lui ai redemandé mon article, il m'a dit que son frère l'a égaré. Je voulais l'envoyer au « Débat social », puisque Maynz (13) n'en a pas fait.

Grün Ch. (14) s'était fait présenter à la loge (15). J'ai donné des renseignements sur son compte, tels qu'il a été repoussé à l'unanimité. Son frère avait ouvert un cours de littérature et pour le faire mousser avait envoyé un long article d'éloges à Bayet pour l'insertion au « Libéral ». A ma demande Bayet l'a jeté dans le sac aux oublis. On est venu 10 fois à la charge de la part de Grün, mais vainement. Quant à leur société, ils n'y font rien — elle est composée d'épiciers qui se gardent bien de parler politique.

Quant à moi, mes affaires vont mal — et je le crois, iront ainsi assez longtemps encore.

Riedel (16) n'a pas encore trouvé d'ouvrage.

Adieu, mon ami ; que ta femme et toi me conserviez votre sincère affection.

---

(11) Il est question ici des frères Bayet (leur nom est parfois orthographié Baillet) ; le premier, Adolphe, devint avocat et le second, Félix, joaillier, devint conseiller communal. Ces frères jumeaux jouèrent un rôle important dans le mouvement démocratique à Liège.

(12) Lors du congrès économique international sur le libre-échange, qui se tint à Bruxelles du 16 au 18 novembre 1847, Marx avait préparé un discours qu'il ne put prononcer ; le texte en parut d'abord dans le journal *L'Atelier démocratique* du 29 septembre 1847 et ensuite comme brochure séparée par les soins de *l'Association démocratique* de Bruxelles.

(13) Karl Gustav Maynz (1812-1882) : émigré allemand en Belgique, juriste, élève de von Savigny, professeur de droit à l'Université libre de Bruxelles, membre de *l'Association démocratique*.

(14) Karl Grün (1817-1887), socialiste allemand, partisan du « socialisme vrai », auteur d'un ouvrage intitulé *Die soziale Bewegung in Frankreich und Belgien. Briefe und Studien*. Darmstadt 1845.

(15) Il ne s'agit pas d'une loge maçonnique mais bien d'une section de la Ligue des communistes ; l'on sait que les premières sectes néo-babouvistes dirigées par Philippe Buonarroti avaient adopté les caractères de sectes secrètes : cf. KUYPERS J., *Les Egalitaires en Belgique. Buonarroti et ses sociétés secrètes en Belgique (d'après des documents inédits)* : 1824-1836. Bruxelles 1960.

(16) Richard Riedel, émigré allemand à Bruxelles, membre depuis 1847 de la Ligue des communistes.



## Ont collaboré aux « Cahiers Marxistes »

Agnès ARNOUL  
Jacques ARON  
Jean BLANKOFF  
Jean BLUME  
Philippe BOESMANS  
Marc BRAET  
Jacques BRIERE  
Jean BRUHAT  
Segundo CASTRO  
Raymond CEUPPENS  
Achille CHAVEE  
Francis CHENOT  
Bernard DANDOIS  
Jan DEBROUWERE  
Louis DELTOUR  
Chantal DE SMET  
Urbain DESTREE  
Jean DU BOSCH  
Edmond DUBRUNFAUT  
Augustin DUCHATEAU  
Elie ELIA  
Pierre ERGO  
Jean-Claude FAIDHERBE  
Roger FOULON  
Piet FRANTZEN  
René GERBAULT  
Paule HERLA  
Pierre JOYE  
Johan KAHK  
Bogdan KAVCIC  
Zygmunt KOCZOROWSKI  
Jean LAITAT  
Marcel-G. LEFRANCQ  
Rosine LEWIN  
René LONNOY  
Frans MASEREEL  
Leo MICHIELSEN  
Jacques MOINS  
Jacqueline MOULIN  
Walter MULLER  
Jacques NAGELS  
Marc NEYMARC  
Georges PAPY  
Albert PHILIPPE  
Claude RENARD  
Renato SANDRI  
René SCHOONBRODT  
Roger SOMVILLE  
André SOREL  
Maxime STEINBERG  
Andrée TERFVE  
Jean TERFVE  
Francis TESSA  
Virgil TROFIN  
Louis VAN GEYT  
Paul VERNIER  
Jan VERWEST  
Charly VIENNE  
Jacques YERNA



Auteur-éditeur responsable et correspondance :

---

Augustin Duchâteau / Rédacteur en chef  
Avenue de Stalingrad, 29-31, 1000 Bruxelles

---

40 F